

Mettre l'humain et la planète au cœur de l'énergie de demain.



RAPPORT INTÉGRÉ 2024

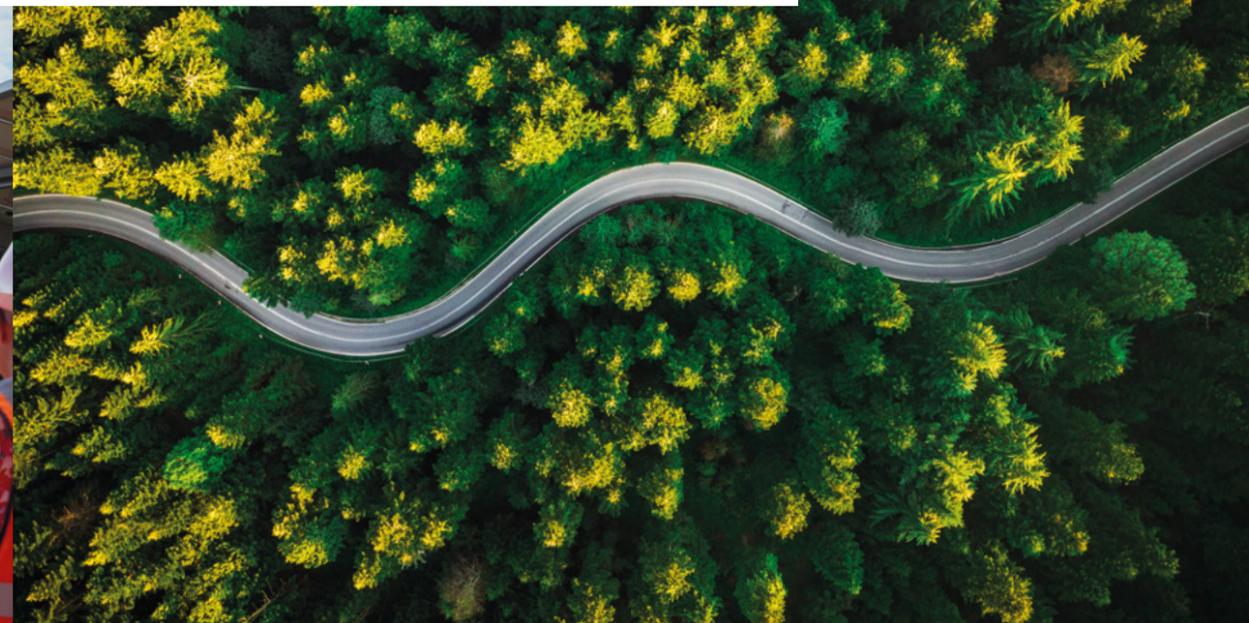


S'engager pour un avenir commun

CVE est né de la volonté partagée de répondre aux besoins énergétiques des entreprises, des collectivités et du monde agricole, en cohérence avec leurs enjeux environnementaux. Le groupe entend, par son action, participer à la transition énergétique et a choisi pour cela de développer un modèle qui repose sur la production et la vente directe d'énergies renouvelables locales. Si le projet entrepreneurial de CVE revêt bien sûr une dimension économique avec une création de richesses partagée, notamment avec

les collaborateurs, il est aussi collectif, humain et créateur de richesses environnementales et sociales. Nous le souhaitons à la fois socialement juste, économiquement viable et écologiquement responsable. Nous œuvrons ainsi pour un monde durable, où la nécessaire satisfaction des besoins énergétiques de nos clients ne compromet pas l'avenir de la planète ni celui de ses habitants. CVE innove et conçoit ainsi les modèles énergétiques de demain, au service de la société et en favorisant le développement des hommes et des femmes qui les construisent.

Pour plus d'informations : cvegroup.com



Sommaire

Le groupe

- 3 - Profil
- 5 - Projets phares

Stratégie et performance

- 9 - Édito
- 11 - Notre mission
- 13 - Nos leviers stratégiques
- 15 - Notre modèle d'affaires
- 17 - Notre performance

Notre engagement et notre impact

- 19 - Vers une mission durable
- 21 - Agir en faveur de la transition énergétique
- 23 - Engager les équipes
- 25 - Encourager la création de valeur locale partagée

Notre organisation

- 27 - Structurer, organiser, déléguer pour gagner en efficacité

Profil

Producteur d'énergies renouvelables décentralisées en circuits courts au service des entreprises, des collectivités et du monde agricole.

Nos implantations en France

- Marseille (siège)
- Bordeaux
- Lyon
- Paris
- Rennes
- Strasbourg
- Toulouse
- Clermont-Ferrand

Nos filiales hors France

- Chili
- États-Unis
- Afrique du Sud
- Espagne



CVE, ENTREPRISE À MISSION
METTRE L'HUMAIN ET LA PLANÈTE AU CŒUR DE L'ÉNERGIE DE DEMAIN

NOS SOLUTIONS ET SERVICES

- Production et vente d'électricité et de gaz verts
- Solarisation de fonciers, parkings et bâtiments
- Collecte, traitement et valorisation des biodéchets
- Fertilisation des sols

3 ÉNERGIES



Solaire



Hydrogène



Biogaz

5 ACTIVITÉS



Développement



Financement



Construction



Exploitation



Vente d'énergie



480

collaborateurs

109,6 M€

Chiffre d'affaires

3,6 GW

Portefeuille sécurisé

+ de 345 000

tonnes de déchets organiques traités pour valorisation en 2024

Parc :

885 MW

dont **618 MW**

en exploitation

et **266 MW**

en construction



Production d'énergie (en année pleine) :

1595 GWh

soit la consommation de

740 000 habitantsdont **251 GWh**

pour le gaz

et **1344 GWh**

pour l'électricité

1,25 Md€

investis dans nos actifs

Projets phares



Solaire France 2024 : année record et signature d'un CPPA

L'année 2024 marque une nouvelle étape pour CVE Solar avec l'intégration de 15 projets supplémentaires, soit 138 MWh ajoutés à notre parc. Autre succès de l'année, la business unit (BU) a également signé un CPPA (*Corporate Power Purchase Agreement*) avec un grand industriel côté au SBF 120. Ce contrat majeur d'une durée de 15 ans, négocié avec notre client qui était accompagné par un cabinet spécialisé, renforce notre expertise dans la structuration de contrats long terme avec des clients finaux. Cette référence clé nous permettra de nous positionner à l'avenir sur d'autres opérations de ce type.

CVE Biogaz lève 70 M€ pour accélérer son développement

CVE Biogaz lève 70 M€ auprès de BNP Paribas AM, après un premier soutien de 30 M€ par Swen Capital Partners. Cette opération renforce la confiance des investisseurs dans son modèle intégré, de la collecte des biodéchets à la production de biométhane. Les fonds permettront de développer 60 unités de méthanisation d'ici 2030, de renforcer l'activité amont de collecte, de valoriser CO₂ et engrais organiques, et d'accélérer l'implantation en Espagne de CVE Biogaz. L'objectif : multiplier par 6 la production de gaz vert et contribuer aux 20 % de gaz renouvelable visés dans la consommation de gaz en France d'ici 2030.



Chargés d'exploitation CVE Biogaz Services sur le site d'Equimeth

H2 : 10 études de pré faisabilité effectuées

Lancée en janvier 2024, l'offre industrielle hydrogène de CVE reçoit un accueil positif des acteurs, institutions et partenaires de la chaîne de valeur. CVE a développé 10 études de pré faisabilité, prêtes à être reproduites pour d'autres industriels.

D'ici 2030, CVE Biogaz prévoit de traiter **1,5 million de tonnes de déchets organiques pour valorisation**

CVE España achève la construction de 23,5 MW

La construction de 6 parcs solaires en Aragon en Espagne est achevée, totalisant 23,5 MW. Une avancée majeure pour CVE España, créée en 2022. Ce succès témoigne de l'engagement du groupe à renforcer sa présence sur le marché espagnol.



CVE sécurise 202 M€ pour accélérer la croissance de son activité solaire en France

Avec un financement bancaire de 202 M€ pour 203 MW de centrales solaires, CVE affirme son rôle clé dans le photovoltaïque. En 2024, nous représentons 4 % de la puissance solaire en construction en France. Malgré les défis réglementaires et fonciers, nous poursuivons notre expansion avec des projets ambitieux et innovants.

**SYLVAIN LEGRAND,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SOLAR FRANCE, CVE**



CVE Biogaz internalise l'O&M

CVE Biogaz internalise l'O&M (Opération et Maintenance) pour optimiser la performance et la fiabilité de ses unités de méthanisation. Cette stratégie permet un meilleur suivi des installations, réduit les arrêts non planifiés, prolonge la durée de vie des équipements et favorise le développement d'une expertise interne. CVE Biogaz renforce par ailleurs son ancrage territorial et sa compétitivité avec l'internalisation de ce métier.

CVE North America soutient l'insertion des jeunes avec Hearts to Homes

CVE North America est engagée à créer de la valeur locale sociale et encourage une culture du don. En 2024, notre filiale américaine a renforcé ses efforts pour susciter des changements significatifs par le biais d'investissements ciblés, de partenariats stratégiques et du mécénat de compétences de son équipe. Elle a attribué sa bourse d'impact social à *Hearts to Homes Furnishings*, une organisation à but non lucratif basée à New York. Cette association aide de jeunes adultes qui sortent du système de placement de l'aide sociale. Elle les accompagne dans leur transition vers une vie indépendante en leur fournissant des meubles et des équipements essentiels. D'un montant de 20 000 \$, cette bourse est décernée chaque année à une organisation engagée dans l'égalité des chances et l'accès à l'emploi.

16 personnes

recrutées en 2024

avec l'internalisation de l'O&M par CVE Biogaz



Malgré des défis réglementaires et législatifs, CVE Chile a consolidé sa trajectoire de croissance en intégrant 2 centrales solaires de 150 MW chacune dans son portefeuille sécurisé et en maintenant la construction de 6 centrales solaires PMGD. Nous avons également renforcé notre position sur les projets hybrides solaire-stockage et les contrats PPA, affirmant ainsi notre agilité et notre résilience face aux dynamiques du marché.

ZAKYA BEN ALI,
DIRECTRICE GÉNÉRALE, CVE CHILE



CVE North America, acteur clé du solaire communautaire

En 2024, CVE North America a renforcé sa position de leader dans le solaire communautaire en mettant en service 11 sites. La filiale américaine de CVE a également accéléré son expansion en développant ses premiers projets dans l'Illinois et en Pennsylvanie, consolidant ainsi sa présence sur le marché du solaire communautaire. Cette croissance a été saluée par *Solar Power World*, qui a classé CVE North America 16^{ème} parmi les entrepreneurs de solaire communautaire aux États-Unis.

19

concertations publiques
débutées ou finalisées
pour nos projets solaire et biogaz
en France en 2024

Respect de l'environnement, biodiversité et ancrage territorial : fil rouge des projets solaires de CVE

En 2024, CVE a ouvert au public son parc solaire de Marigny (30 MWc, 42 ha), installé sur un ancien aérodrome. En partenariat avec le CENCA (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne), CVE y a restauré des pelouses sèches. À travers des visites thématiques, le public a pu explorer les enjeux de la transition énergétique et de la biodiversité. Aux États-Unis, CVE s'engage aussi avec 6 parcs solaires certifiés favorables aux pollinisateurs.



Édito



Hervé Lucas,
Pierre de Froidefond
et Arnaud Réal del Sarte,
Associés dirigeants de CVE.

Dans un environnement exigeant et complexe, CVE a confirmé la robustesse de sa stratégie. Cette dynamique s'est confirmée avec deux avancées structurantes pour le groupe début 2025 : un financement de 202 M€ pour 203 MWC de projets solaires en France et une levée de fonds en capital de 70 M€ dédiée au biogaz, témoignant de la confiance de nos partenaires.

L'ambition de CVE en 2025

Depuis 15 ans, notre ambition est de produire de l'électricité et du gaz renouvelables avec des actifs répartis au cœur des territoires et une énergie commercialisée en circuit court. Née à Marseille en 2009 et implantée aujourd'hui en France et dans quatre pays stratégiques, CVE est une ETI de référence dans la production d'énergies renouvelables. Notre vision multi-énergies et multi-pays reste inchangée avec un modèle agile et résilient, qui répond aux besoins des collectivités, des entreprises et du monde agricole. À l'occasion de notre 15^e anniversaire, nous franchissons un cap avec un chiffre d'affaires de 109,6 M€ (+20 %), et affirmons une ambition claire pour 2025 : atteindre 1 GW de capacité solaire et une petite vingtaine d'unités de méthanisation pour valoriser 520 000 tonnes de biodéchets.

Durabilité ou performance immédiate : faut-il choisir ?

Notre raison d'être est claire : « Mettre l'humain et la planète au cœur de l'énergie de demain ». CVE porte un projet créateur de valeur économique, mais aussi sociale et environnementale, avec ses clients, partenaires et équipes. Ensemble, nous contribuons à la décarbonation, à la compétitivité économique et à la souveraineté énergétique.

Alors que l'Europe réinterroge le Green Deal, une question se pose : viser la performance immédiate ou construire une résilience durable ? Chez CVE, nous avons choisi d'anticiper. En cohérence avec notre trajectoire de société à mission et B Corp, nous avons engagé fin 2024 un travail structurant sur la durabilité et la performance opérationnelle de l'ensemble de nos activités.

Autrement-dit, si un assouplissement des règles peut s'entendre, il ne doit pas ralentir l'élan enclenché. L'Europe doit rester ambitieuse pour bâtir des entreprises plus solides et mieux préparées à l'avenir.

Faire face aux contextes géopolitiques et réglementaires

En 2024, CVE a confirmé sa place dans le paysage énergétique français : nos projets solaires ont représenté 4 % de la puissance mise en chantier, hors segment résidentiel. CVE soutient activement la réindustrialisation photovoltaïque. En investissant dans HoloSolis et CARBON, nous contribuons à une filière souveraine, bas carbone et circulaire, de la fabrication des modules jusqu'à leur recyclage. Avec nos activités biogaz et hydrogène, nous contribuons à décarboner des usages non électrifiables et renforçons la flexibilité des réseaux et la sécurité d'approvisionnement.

La dimension internationale de CVE nous assure également une plus grande robustesse face aux risques politiques et réglementaires, qui se sont multipliés partout dans le monde. Nous adaptons nos modèles en tenant compte de nos enjeux économiques, de nos atouts et du contexte de nos géographies. Aux Etats-Unis par exemple, CVE a pivoté vers le « dev & flip », un modèle classique de cession de centrales prêtes à construire.

Dans un monde complexe, la transition énergétique reste une priorité stratégique. Elle exige un cadre clair, stable et incitatif, pour faire des énergies renouvelables un triple levier d'indépendance énergétique, de décarbonation et de compétitivité industrielle.

Notre mission

CVE est un producteur d'énergies renouvelables (électricité et gaz verts) qui accompagne les entreprises, les collectivités et le monde agricole dans la décarbonation de leurs activités et usages. Nous cherchons, dans chaque projet, à limiter les conséquences des activités humaines sur le climat et à générer un impact environnemental et social positif. Notre raison d'être : mettre l'humain et la planète au cœur de l'énergie de demain.



Notre vision

Nous déployons notre mission avec une vision claire : construire les modèles énergétiques de demain en produisant des énergies renouvelables décentralisées, réparties au cœur de nos territoires au plus près des sites de consommation, et en commercialisant cette énergie produite en circuit court.

Notre ambition

- D'ici 2029, devenir un acteur de référence de l'énergie verte en circuit court: multiplier par plus de 3 notre parc en construction et en exploitation.
- Devenir, d'ici 2030, le 1^{er} acteur indépendant du gaz renouvelable en France sur le marché de la méthanisation territoriale.
- Accélérer la transition énergétique en favorisant le développement économique, social et solidaire des territoires dans lesquels nous opérons.
- Développer un modèle d'entreprise responsable centrée sur l'humain et qui favorise l'engagement, l'excellence et l'épanouissement individuel et collectif.

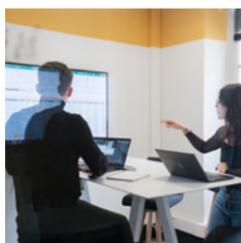
Multi-énergies, nous produisons une électricité et un gaz verts grâce à nos activités solaire, biogaz et hydrogène. Multi-pays, nous sommes implantés en France, au Chili, aux États-Unis, en Afrique du Sud et en Espagne.

Nos leviers stratégiques



Nos leviers stratégiques

CVE est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables qui défend un modèle d'énergie territoriale décentralisée et veut favoriser les circuits courts. Notre raison d'être : "mettre l'humain et la planète au cœur des énergies de demain" infuse dans chacun de nos 5 leviers stratégiques.



1

Innovation & marketing

De l'idée au client, nous avons défini un processus destiné à anticiper et à accélérer la mise sur le marché de nouvelles solutions.



2

International

Notre implantation multi-pays sur des marchés alignés avec notre vision stratégique diversifie notre exposition au risque réglementaire et démultiplie notre expertise autour de différents modèles de vente d'énergie.



3

Capital humain

L'humain est au cœur de notre projet d'entreprise : ce socle repose sur l'équilibre entre engagement, épanouissement individuel et collectif et recherche d'excellence.



4

Impact

Nos décisions sont prises en tenant compte de leur impact environnemental, humain et social au sens large : que ce soit vis-à-vis de CVE, de ses parties prenantes, ou encore de la société. L'évaluation de l'impact de nos activités constitue une véritable boussole pour l'orientation du groupe.



5

Proximité client

Notre approche multi-énergies (solaire, biogaz, hydrogène) nous permet de proposer des solutions sur mesure aux entreprises, collectivités et au monde agricole. Grâce à notre expertise globale, nous accompagnons nos clients dans la décarbonation de leurs activités, tout en veillant à l'amélioration de leur compétitivité.



100 %

D'ici à 2050, le Chili prévoit de **décarboner entièrement son mix électrique**

Source : Enerdata, Brève « Regards sur le Chili » ; La Revue de l'Energie numéro 661.



20 GW

Selon RTE, l'agrivoltaïsme pourrait représenter 15 à 20 GW d'ici 2050 soit **10 % des besoins en photovoltaïque de la France**



1/4

C'est **la part des salariés en France qui souhaitent s'engager dans une démarche solidaire** via leur entreprise

Source : Pro Bono Lab.



49 millions

de tonnes de déchets organiques mobilisables/an pour la méthanisation

Source : Record, FranceAgriMer, ADEME



Avec l'évolution réglementaire, **CVE intègre systématiquement des batteries à ses projets solaires au Chili**. Cela optimise les tarifs via l'arbitrage énergétique et facilite leur financement. Le développement des projets PMGD avec stockage est en cours pour améliorer rentabilité et attractivité financière.



La Fondation CVE se structure

En un an, la Fondation CVE s'est structurée : 2 Comex, 4 comités de projets, 14 associations soutenues et un forum pour permettre aux équipes de les rencontrer. La mise en place d'un référent par association a renforcé l'engagement, favorisant la synergie entre mécénat financier et implication des équipes.

Nathalie Latz, Déléguée générale de la Fondation CVE



CVE lance une expérimentation inédite au service du bien-être animal et de l'adaptation climatique

L'agrivoltaïsme est une évidence pour notre élevage : offrir de l'ombre aux porcs en été, réduire leur stress, préserver leur santé et leur croissance, tout en maintenant notre production. C'est une synergie entre agriculture et énergie renouvelable qui prépare l'avenir, pour ma fille et les générations à venir.

Jean-Marc Fabaron, Eleveur de Haute-Garonne



En 2024, **CVE Biogaz a acquis le groupe Biolid, renforçant ainsi son offre de collecte, de traitement et de courtage de biodéchets**. Cette acquisition permet à CVE Biogaz d'intégrer une nouvelle activité : la fourniture de co-produits organiques et de services de conseil aux méthaniseurs agricoles. Avec cette opération, CVE Biogaz vise un volume de 2 millions de tonnes de biodéchets collectés d'ici 2030.



Notre modèle d'affaires

Nos atouts

FORTS DE L'ENGAGEMENT DE NOS ÉQUIPES, DE NOTRE SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET DE NOTRE ANCRAGE TERRITORIAL...

TALENTS

- Équipe pluridisciplinaire de **480 collaborateurs**
- Plus de **35 métiers** différents

FINANCES

- **ICG**, un actionnaire de long terme à nos côtés
- **Swen Capital Partners** et **BNP Paribas Asset Management**, deux actionnaires pour accélérer le développement de notre filiale CVE Biogaz

DÉMARCHE TERRITORIALE ET SOCIÉTALE

- **10 projets** ayant une gouvernance locale

INNOVATION

- Réalisation d'une étude prospective sur les matériaux critiques de la transition énergétique

Nos activités

... NOUS DÉVELOPPONS, FINANÇONS, CONSTRUISONS, ET EXPLOITONS DES UNITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DÉCENTRALISÉES DÉTENUES EN PROPRE OU EN PARTENARIAT POUR PRODUIRE ET COMMERCIALISER UNE ÉNERGIE EN CIRCUIT COURT, AUPRÈS DES FOURNISSEURS, DES ENTREPRISES, DES COLLECTIVITÉS ET DU MONDE AGRICOLE.

Des talents engagés et épanouis

- Un socle de valeurs fondatrices plaçant l'humain au centre
- Une culture de la responsabilité
- Un environnement de confiance
- Des convictions dans chacune de nos actions
- Une charte éthique partagée

Une exigence collective favorisant l'excellence individuelle

- Le recrutement des meilleurs talents
- Le développement des compétences de demain
- Des formations régulières et adaptées au parcours de chacun
- Des projets de créativité collective qui visent à fertiliser les idées innovantes

Un positionnement ambitieux sur trois marchés d'avenir

- Le photovoltaïque
- Le biogaz et la production de fertilisants et d'amendements organiques
- L'hydrogène

Intégration de la chaîne de valeur sur 5 activités

- Développement
- Financement
- Construction
- Exploitation
- Vente d'énergie

Un écosystème en confiance

- Une organisation décentralisée, agile et efficiente
- La préoccupation environnementale au cœur de nos process (ISO 14001)
- Un ancrage territorial fort
- Un réseau mondial de partenaires
- Une entreprise apprenante basée sur un modèle qualité (ISO 9001) robuste et unifié

Des solutions locales et innovantes adaptées aux enjeux de nos clients

PHOTOVOLTAÏQUE

- Solarisation de sites anthropisés, naturels, artificialisés
- Solutions photovoltaïques au sol (petit sol, grand sol, agrivoltaïsme), en toitures et en ombrières
- Vente d'électricité verte en injection, en autoconsommation, via des contrats de gré à gré (PPA)

BIOGAZ

- Développement et exploitation d'unités de méthanisation
- Production et vente de biométhane en injection ou via des contrats de gré à gré (BPA); production et vente de BioCO₂
- Services environnementaux : collecte, traitement et valorisation de déchets organiques; négoce des flux organiques; suivi agronomique et épandage des digestats

HYDROGÈNE VERT

- Développement et exploitation d'unités de production d'H₂
- Production et vente d'hydrogène vert en autoconsommation ou via des contrats de gré à gré (H2PA)
- Conduite d'études de pré-faisabilité pour la décarbonation de la combustion haute température

CVE GREEN FINANCE

- Financement de projets et financement corporate
- Financement participatif

Notre apport de création de valeur

Ainsi, nous produisons une énergie respectueuse de l'environnement au service du bien commun et de l'intérêt de tous.

CAPACITÉS DE PRODUCTION

885 MW

- **1,6 TWh** (consommation de 740 000 habitants) dont 1,3 TWh d'électricité solaire et 0,3 TWh de biogaz
- **647** centrales solaires
- **12** unités biogaz

PORTEFEUILLE SÉCURISÉ

3,6 GW

CLIENTS (HORS MARCHÉ RÉGLEMENTÉ)

- **12 000** clients particuliers (US), entreprises, agriculteurs, collectivités locales et fournisseurs d'énergie

FINANCES

- Chiffre d'affaires : **109,6 M€** (+ 20 % vs. 2023)
- EBITDA : **50,6 M€** (+ 9 % vs. 2023)

HUMAIN

- **38 %** des effectifs totaux recrutés en 2024
- **37 %** de femmes au sein de l'effectif total
- **74 %** des collaborateurs ont suivi au moins une formation en 2024

ENVIRONNEMENT

- Certification **ISO 14001** et label **Qualiméthas**
- **122 000 t CO₂eq** d'émissions de GES évitées par nos installations
- Analyse et prise en compte systématique des **enjeux biodiversité** et habitat dès l'origine des projets

DÉVELOPPEMENT LOCAL

- **120** emplois directs et indirects créés par l'implantation de nos unités de méthanisation
- **345 000 t** de déchets collectés
- **73 M€** de financement citoyen
- **2,4 M€** de taxes versées aux collectivités en 2024 pour l'ensemble de nos projets en France (montant n'incluant pas la redevance archéologique préventive et la taxe d'aménagement)

DÉMARCHE PHILANTHROPIQUE

- **134 000 €** de dons versés en mécénat financier
- **19 128 €** de dons versés en nature
- **73 jours** consacrés au mécénat de compétences auprès d'associations, c'est 5 fois plus qu'en 2023
- **14 associations** soutenues dont 7 nouvelles. Parmi elles, 2 bénéficient d'un engagement triennal : *Vendredi 13* et *Minot.es tous azimuts*.

Notre performance

En 2024, CVE a démontré par sa performance financière et extra-financière la solidité de son business model et sa capacité à investir dans de nouveaux projets d'envergure.

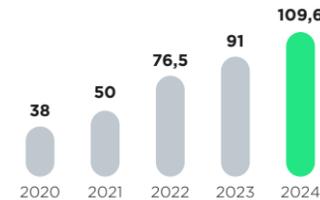


Malgré un environnement complexe en 2024, nous avons démontré la résilience de notre organisation et la pertinence de notre stratégie. La forte progression de notre portefeuille sécurisé confirme l'efficacité de cette stratégie et la confiance de nos parties prenantes. Parallèlement, notre croissance s'est accélérée dans le biogaz et s'est poursuivie dans le solaire, portée par l'arrivée à maturité d'une partie de nos projets en développement. En 2025, la solidité de notre modèle économique, appuyée par une gouvernance agile et résiliente, nous assure une visibilité renforcée pour poursuivre notre développement et déployer notre stratégie avec rigueur et stabilité.

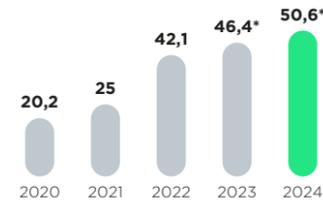
Arnaud Réal del Sarte,
Directeur général finances,
CVE

Indicateurs financiers et opérationnels

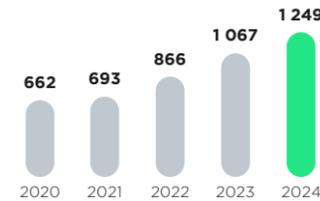
CHIFFRE D'AFFAIRES (EN M€)
CAGR 2020-2024 : 24 %



EBITDA (EN M€)
CAGR 2020-2024 : 20 %



MONTANTS INVESTIS DANS NOS ACTIFS (EN M€)
CAGR 2020-2024 : 17 %



885 MW
Parc en construction et exploitation 2024

3,6 GW
Portefeuille sécurisé

* Excluant le montant associé au Tax Equity Partner (18,9 M€ en 2023 et 16,2 M€ en 2024).

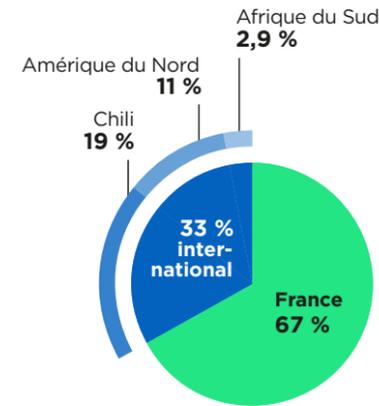
Indicateurs d'impact

345 000 t
de déchets valorisés par notre activité biogaz

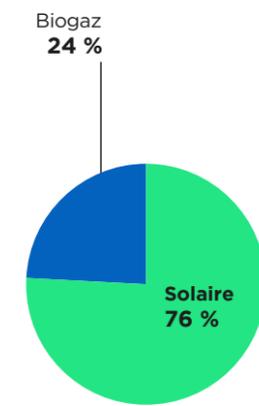
16 %
des collaborateurs investis dans le programme de mécénat de compétences

Diversification de nos revenus

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GÉOGRAPHIE EN 2024



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ÉNERGIE EN 2024



Visibilité long terme

18,2 années
résiduelles de revenus pour nos actifs en exploitation en moyenne*

4 ans
d'ancienneté moyenne de nos actifs en exploitation**

* Moyenne pondérée résiduelle des durées des contrats en exploitation au 31/12/2024 par MW.

** Moyenne pondérée de l'ancienneté des actifs en exploitation au 31/12/2024.

134 000 €
de dons à des associations dont 116 000 € via la Fondation CVE et 18 000 € à diverses associations directement

122 000 t CO₂eq*
d'émissions de GES évitées par nos installations
*Le verdissement du mix électrique entraîne une baisse des émissions évitées

Vers une mission durable

A l’instar d’une boussole, notre raison d’être « Mettre l’humain et la planète au cœur de l’énergie de demain » nous guide pour déterminer nos orientations stratégiques, la façon dont nous interagissons avec nos équipes, nos parties prenantes externes et la façon dont nous développons nos projets.

Pérenniser et progresser

Notre premier audit d’entreprise à mission, réussi avec un très bon score, a confirmé notre engagement. Loin d’être une formalité, il s’agit d’une dynamique que nous faisons vivre chaque jour. Désormais, nos business units, en France comme à l’international, portent cette mission au travers de leurs feuilles de route. Les indicateurs d’impact s’intègrent de plus en plus aux côtés des KPIs financiers, preuve que ces valeurs s’infusent dans notre quotidien opérationnel. Cette démarche demeure tout aussi fondamentale au regard de la durabilité de notre entreprise. Nous continuons nos travaux initiés en préparation de la directive européenne CSRD avec la conviction qu’ils auront désormais une place déterminante. Cela s’inscrit dans la droite ligne de notre stratégie de long terme de l’entreprise, les indicateurs de durabilité et d’impact n’étant rien de moins que des moyens de nous assurer de la robustesse et de la résilience du groupe.



Pour CVE, l’innovation est un moyen d’anticiper les défis de demain et de créer un impact positif durable. Nous intégrons systématiquement les enjeux environnementaux et sociaux dans notre stratégie aux côtés des analyses technico-économiques et marché pour des solutions vertueuses.

Marion Henriet,
Directrice innovation, impact et H₂

Un impact global, des actions locales

Notre ambition internationale se double d’une volonté de garantir un impact positif sur les territoires où nous sommes présents. En 2024, nous avons nommé des responsables impact au sein de nos deux plus grosses business units étrangères : le Chili et l’Amérique du Nord. Leur mission est de valoriser les initiatives déjà en place, de capitaliser sur les meilleures pratiques observées dans nos autres BU et d’adapter notre démarche aux spécificités locales. Cette approche nous permet d’allier croissance économique et responsabilité sociale et environnementale, tout en renforçant l’engagement de nos équipes sur le terrain.

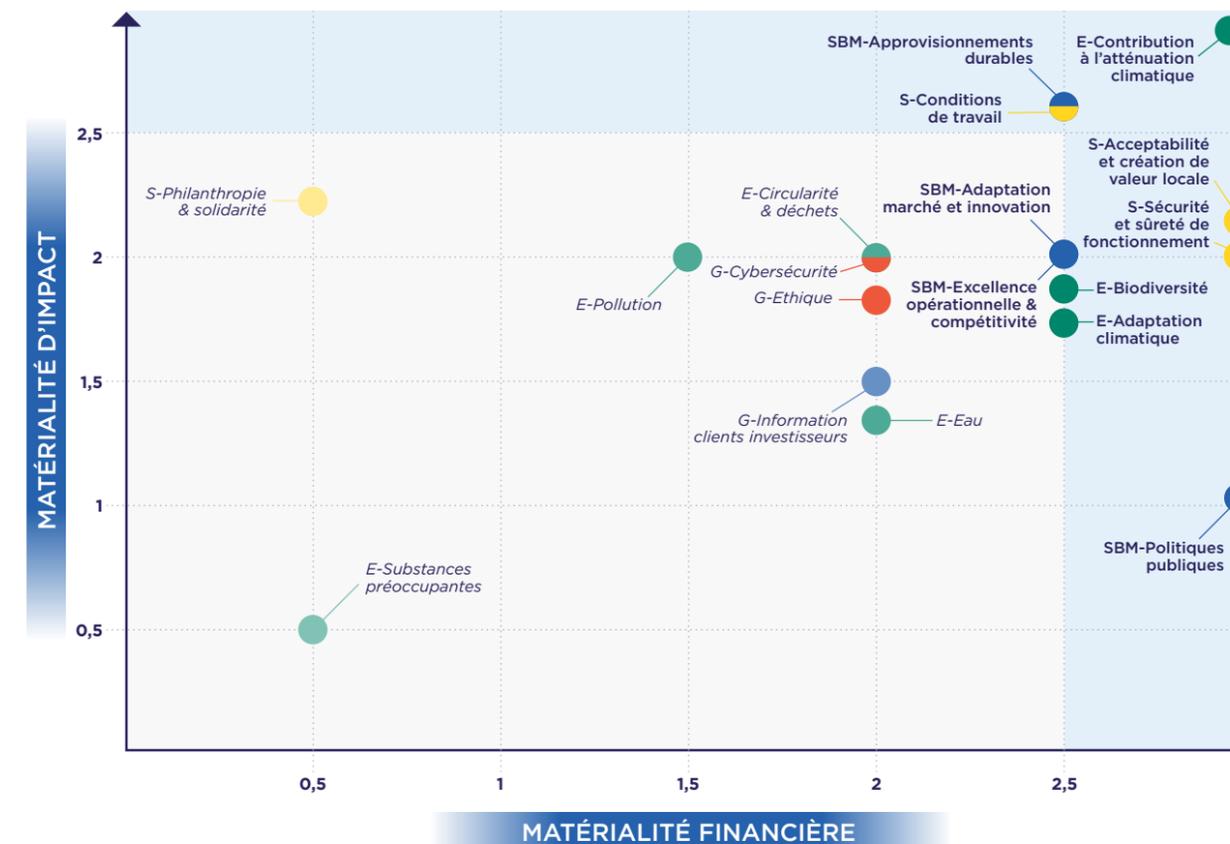


L’impact est un facteur clé de motivation et d’engagement pour nos équipes en Amérique du Nord. Travailler pour une entreprise qui place la durabilité au cœur de ses préoccupations est une source de fierté et de sens.

Thibaut Delespaul,
Directeur général CVE North America

Notre double matérialité

En prévision de l’arrivée de la CSRD et dans une démarche d’amélioration continue, la mise à jour de nos enjeux a suivi un processus rigoureux en croisant de nombreuses sources : guides sectoriels, benchmarks, analyses de risques et de nombreux entretiens avec nos parties prenantes internes et externes.



MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE

Plus de 30 entretiens avec nos parties prenantes internes et externes d’identification et cotation des enjeux de CVE



Un exercice de priorisation

Chaque enjeu représenté compte à nos yeux, et chacun d’entre eux est adressé au jour le jour dans nos activités. Cette hiérarchisation repose sur une double évaluation : l’impact de CVE sur ses parties prenantes (environnement, collaborateurs, communautés locales, clients, etc.) et la pertinence financière de l’enjeu pour la pérennité de notre activité.

Les 10 enjeux ressortis comme les plus matériels sont hautement stratégiques. Ils guideront nos actions et feront l’objet de plans de durabilité dédiés. Ces plans serviront à la fois au pilotage de notre performance mais aussi à la maîtrise de notre impact et au renforcement de la résilience de l’entreprise pour les années à venir.

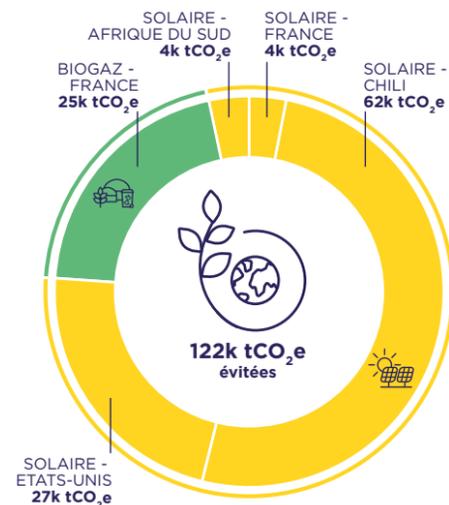
Agir en faveur de la transition énergétique

Notre valeur climatique

Chacune de nos activités contribue à la décarbonation en se substituant aux alternatives conventionnelles : l'électricité se compare au mix électrique du pays*, la collecte de déchets à leur enfouissement ou incinération, le biométhane au gaz naturel et la production de digestat aux engrais d'origine fossile. Ces émissions évitées sont la matérialisation de la création de valeur climatique de CVE. C'est pourquoi nous avons rejoint l'initiative "Climate Dividends" qui nous a permis depuis 2024 d'auditer ces émissions et de les redistribuer sous forme de dividendes, dits dividendes climat, auprès de nos actionnaires externes et internes.

* Changement de référence pour les facteurs d'émissions de L'ADEME vers Electricity Maps.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO₂ ÉVITÉES PAR L'ACTIVITÉ DE CVE



Suivi écologique de nos centrales : des résultats encourageants

Les centrales solaires en activité bénéficient d'un suivi environnemental tout au long de leur exploitation. Ces analyses standardisées fournissent des retours d'expérience essentiels pour les installations futures.

Les résultats sont étudiés et ils sont encourageants ! La faune et la flore recolonisent les centrales de manière probante. Parmi les espèces retrouvées, de nombreuses bénéficient de statut de protection, comme l'alouette lulu nicheuse qu'on retrouve sur plusieurs de nos centrales.

Les suivis permettent l'ajout de mesures favorisant la biodiversité comme les gîtes à chiroptères, les hibernaculums, ou la mise en défens de zones à fort intérêt écologique.

Ils permettent également la surveillance des mesures mises en place. L'écopâturage en est un exemple. Celui-ci doit être dimensionné au mieux afin de ne pas impacter de manière négative l'écosystème présent et de garantir un bon développement de la biodiversité sur le parc photovoltaïque.



Le digestat de CVE : un engrais décarboné d'intérêt agro-environnemental qui boucle le cercle vertueux de la méthanisation

Les unités de méthanisation CVE valorisent les sous-produits organiques des industries agroalimentaires et des collectivités locales. Au-delà de la production de gaz vert, ce processus permet de relocaliser la matière organique et les nutriments en les redistribuant aux agriculteurs sous forme de digestats valorisés sous la marque RegeneR.

En assurant un retour au sol du carbone, ce fertilisant local offre une alternative durable aux engrais chimiques importés. La production de ces derniers repose en effet sur des ressources fossiles et génère d'importantes émissions de CO₂.

Pour les agriculteurs partenaires, les digestats réduisent les charges, améliorent la fertilité des sols (vie microbienne, rétention d'eau, stockage de carbone) et limitent la pollution par lessivage grâce à une libération progressive des nutriments.

Enfin, le soin apporté à la production, aux techniques d'épandage et au suivi agronomique permettent de maximiser les bénéfices agro-environnementaux du digestat.



5 Le ratio tonnes de CO₂ évitées par les activités de CVE pour 1 tonne de CO₂ émise

500 agriculteurs

partenaires dans nos plans d'épandage pour nos projets biogaz en développement et en exploitation soit environ **70 000 ha** intégrés à nos plans d'épandage



Le méthaniseur CVE est un levier pour faire évoluer nos pratiques vers plus de résilience : notamment fertilisation durable et apport organique par le digestat, diversification des rotations et valorisation de nos intercultures avec les CIVE.

Pierre Billard,
Agriculteur partenaire

| Objectifs opérationnels | Indicateurs de performance | Score 2023 | Score 2024 | Objectif |
|--|---|---|--|--|
| <p>Être un acteur inspirant de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique</p> | Production d'énergie renouvelable produite en GWh | 676 | 761 | 2030 : PV : 3380 GWh Bio : 1700 GWh |
| | Intensité carbone moyenne de nos installations (en gCO ₂ e/kWh) | PV : 21,1 Bio : N/A (pré-certification RED2) | PV : 21,3 Bio : 60,6 | PV < 30 gCO ₂ e/kWh Bio < 86,4 gCO ₂ e/kWh (RED 2) |
| <p>Développer l'économie circulaire</p> | Déchets organiques traités pour valorisation (en tonnes, vouées à la méthanisation, négoce et épandage) | 96 000 | 345 000 | 1,1 million de tonnes d'ici 2030 |
| <p>S'engager pour une utilisation respectueuse et durable des sols et la préservation de la biodiversité</p> | Présence de l'évaluation des enjeux biodiversité dans le développement des projets* | 100 % des projets PV font l'objet d'une évaluation lors de la sécurisation des fonciers | 100 % des projets PV sol & Biogaz font l'objet d'une évaluation en début de développement | 100 % des projets font l'objet d'une évaluation biodiversité lors du lancement de leur développement |

*Périmètre France PV sol & Biogaz

Engager les équipes

Notre impact humain en 2024

En 2024, CVE a poursuivi sa croissance dans un secteur des énergies renouvelables en mutation. Le groupe compte 480 collaborateurs, dont 380 en France.

Cette année a été marquée par l'évolution de l'organisation de certaines business units (BU), tout en veillant à préserver la dimension humaine de notre raison d'être. Nos trois valeurs – épanouissement, excellence et engagement – ont guidé nos choix. Nos rituels d'équipe ont renforcé notre ADN collectif et permis de partager en transparence les enjeux de CVE. Le dialogue avec le nouveau CSE a également enrichi la co-construction d'un environnement de travail épanouissant, dynamique et inclusif.

L'excellence s'est notamment traduite par le renouvellement de nos certifications ISO 9001, ISO 14001, Qualiméthas et AQPV. En parallèle, de nouvelles opportunités de mobilité ont favorisé l'évolution des collaborateurs. L'engagement s'est affirmé avec un mécénat de compétences qui a plus que doublé en 2024, renforçant notre impact sociétal. Mais aussi avec la volonté constante de nos équipes de surmonter les obstacles et difficultés caractéristiques des EnR partout dans le monde.

En 2024, la mesure de la satisfaction des équipes a évolué vers un questionnaire enrichi et anonyme. Bien que le niveau de 84 % pour l'indicateur de satisfaction reste acceptable en soi, la baisse de l'ensemble des indicateurs reflète une phase de transformation interne : réorganisation de certaines BU, montée en charge de nouveaux outils et adaptation à des enjeux externes plus complexes. Des analyses ciblées sont en cours pour déployer des plans de correction adaptés. Dans ce contexte exigeant, notre gouvernance reste fondée sur l'éthique, la transparence et la responsabilité.



L'intégrité et l'éthique sont un socle non négociable de nos activités au quotidien. Depuis 2022, les collaborateurs de CVE sont formés à identifier les risques éthiques – corruption, blanchiment, atteintes à la probité – dans chaque pays où nous opérons. Entre 2023 et 2024, 334 collaborateurs ont suivi la formation compliance anti-corruption, renforçant ainsi notre engagement envers une conduite responsable et exemplaire.

Aurélie Ducros,
Responsable juridique
corporate et compliance



Rejoindre l'équipe construction en tant que Chef de projet est une belle opportunité dans la continuité de mon parcours chez CVE. Cette évolution illustre l'engagement du groupe à valoriser les talents internes et l'accompagnement de l'équipe Projet Humain à ce sujet. Après trois années passées à développer les projets, je suis impatient d'assurer le bon déroulement des chantiers en lien avec les équipes et nos partenaires.

Rémy Barrat,
Chef de projet construction
photovoltaïque

| Objectifs opérationnels | Indicateurs de performance | Score 2023 | Score 2024 | Objectif |
|--|--|------------|---------------|-----------------------------|
|  Engager durablement les équipes | Ancienneté moyenne au moment du départ (années) | 4,11 | 2,67 | Nouvel objectif : 3,2 |
|  Favoriser l'épanouissement individuel et collectif | Taux de satisfaction des collaborateurs | 91 % | 84 % | Nouvel objectif : > 80 % |
| | Score INDEX d'égalité professionnelle* | 86/100 | 69/100 | > 85 chaque année |
|  Cultiver l'excellence de nos équipes | Nombre d'heures de formation par collaborateur par an* | 20 | 18 | > 21 h par collaborateur/an |
| | Pourcentage de collaborateur ayant suivi au moins une formation dans l'année | 78 % | 74 % | > 75 % chaque année |

* Périmètre France

Évolution de l'équipe Projet Humain en 2024

Dans un contexte de croissance et pour répondre à nos enjeux humains, l'organisation de l'équipe Projet Humain a évolué en 2024. Deux recrutements clés sont venus renforcer l'équipe : un chargé de recrutement et développement humain et une chargée administration et paie.

Avec cette équipe au complet, un pôle recrutement et développement humain s'est structuré avec un élargissement des missions des chargés de recrutement. Ceux-ci intègrent désormais une dimension d'accompagnement au développement humain des équipes qu'ils recrutent, contribuant ainsi à leur évolution professionnelle au sein de CVE.

Dans ce cadre, une approche renforcée de la gestion des compétences et des parcours professionnels est mise en place afin d'anticiper les besoins d'expertise métier, de favoriser l'évolution des collaborateurs et d'assurer l'adéquation entre le projet humain et les ambitions stratégiques du groupe. Cette transition, qui repose sur un accompagnement individualisé et une vision prospective des nouveaux métiers chez CVE, sera pleinement déployée en 2025.

Encourager la création de valeur locale partagée

Notre impact social

Suite au premier audit d'entreprise à mission en 2024, CVE a renforcé sa mesure de l'impact social de ses projets. L'équipe innovation et impact collabore avec les business units du groupe pour définir des indicateurs adaptés à chaque activité.

CVE Chile a ainsi lancé un pôle impact en juillet 2024 et a structuré un plan d'actions en s'inspirant des bonnes pratiques des autres filiales. En France, la BU Solar a établi sept critères pour évaluer la création de valeur locale, suivis du stade de développement des projets jusqu'à leur mise en service. Parmi eux : projets en auto-consommation, implantation sur un foncier public, délibération en conseil municipal, ouverture du capital (collectivités ou citoyens), concertation volontaire avec un budget dédié, prévision d'emplois en réinsertion ou encore organisation d'actions pédagogiques. Ces engagements renforcent l'ancrage local de CVE. Le projet de Rillieux-la-Pape en est un exemple : installé sur un ancien site d'enfouissement, il produira 5,6 GWh/an dès 2028. La Métropole de Lyon, actionnaire à 30 %, garantit une gouvernance locale et un partage équitable de la valeur via un financement participatif et une option à l'étude d'offre d'électricité locale.



En 2024, nous avons collaboré avec quatre associations autochtones du nord du Chili proches de nos parcs solaires de Macarena et Tamarugo. Nous avons déployé des chauffe-eaux solaires pour l'Association des Femmes, soutenu financièrement le projet de siège social d'Inti Pakhijce, amélioré des installations solaires existantes pour Marka Masis et installés des pompes solaires immergées pour Machaj Horaje.

Paulina Ramirez,
Responsable nouvelles solutions,
tech & impact, CVE Chile

Le mécénat chez CVE : un engagement structuré et solidaire

Chez CVE, notre engagement sociétal passe aussi par une démarche de mécénat. Depuis 2 ans, cette dynamique est incarnée en France par la Fondation CVE « Donner l'énergie d'agir », abritée à la Fondation de France.

Créée fin 2023, elle soutient deux grands axes :

- L'inclusion sociale et l'égalité des chances, avec 11 associations accompagnées en 2024.
- La transition écologique juste, qui allie respect de l'environnement et justice sociale avec 3 associations soutenues en 2024. Nous agissons par exemple en matière d'éducation au développement durable avec *L'École comestible*.

La gouvernance collaborative de la Fondation CVE permet d'articuler finement mécénat financier et mécénat de compétences. En France, CVE propose cinq jours de mécénat de compétences à ses équipes. En 2024, 16 % de ses collaborateurs ont réalisé une mission de compétences, contre 7 % en 2023. À l'international, CVE North America encourage l'engagement solidaire avec le programme Volunteering Paid Time Off (VPTO), offrant deux jours rémunérés par an pour des missions de mécénat de compétences.



Chaque année, je m'engage auprès du programme Backpack de Feeding America pour aider les jeunes défavorisés et leurs familles pendant leurs vacances et les périodes de rupture scolaire. Pour moi, le mécénat de compétences est bien plus qu'un simple engagement : c'est une façon d'inspirer mes enfants et de montrer à la nouvelle génération l'importance de redonner à la « communauté ». Le conseil que je donne à mes collègues : choisissez une cause qui vous tient à cœur et agissez. Chaque geste compte et peut faire la différence.

David Ramos,
Responsable des achats
CVE North America

| Objectifs opérationnels | Indicateurs de performance | Score 2023 | Score 2024 | Objectif |
|---|--|--|---|---|
|  Encourager une dynamique de création de valeur partagée avec les écosystèmes régionaux et nos parties prenantes locales | Part des nouveaux projets* qui cochent un critère parmi : - Autoconsommation - Foncier public - A eu une délibération en mairie - Convention de partenariat - Ouverture du capital (collectivité, collectif citoyen ou client) - Concertation volontaire - Emploi en réinsertion - Visite pédagogique ou journée porte ouverte | 5 projets sur 6 mis en service = 83 % | 5 projets sur 6 mis en service = 83 % | 2025 : Mettre en place la mesure systématique de ces critères dans les projets mis en service 2026 & plus : objectif à venir |
|  Donner l'énergie à chacun pour construire ensemble une société plus durable et équilibrée | Actions mises en place pour développer la philanthropie chez CVE* : - Montant des dons - Actions de communication/animation | 118 k€ versés en dons 20 collaborateurs engagés en mécénat de compétences soit 7 % des équipes France et 90 heures d'engagement | 145 000 € versés en dons 57 collaborateurs engagés en mécénat de compétences soit 16 % des équipes France et 514 heures d'engagement | 100 000€ chaque année 35 heures offertes pour le mécénat 12 % de collaborateurs FR ayant fait du mécénat |



Forum des associations de la Fondation CVE, 29 mai 2024

* Périmètre France

Structurer, organiser, déléguer pour gagner en efficacité

Le Conseil de surveillance (board)

Le Conseil de Surveillance a pour mission de définir les orientations stratégiques et la planification budgétaire du groupe, de veiller à leur mise en œuvre par les dirigeants, d'approuver certaines décisions clés et, plus globalement, de veiller sur l'organisation et l'administration générale de CVE.

Le Comité exécutif (Comex) et le Comité de direction (Codir)

Le Comité de direction du groupe CVE (Codir Groupe), réunit autour des 3 associés : les directeurs des business unit françaises Solar et Biogaz, de la BU nord-américaine, la directrice de la BU chilienne, la directrice de la BU H₂/Impact/Innovation, le directeur des investissements et celui du développement. Fort de ces 10 personnes, le Codir propose et met en œuvre les orientations stratégiques validées avec le Conseil de surveillance, joue un rôle de contrôle, arbitre les décisions clés, favorise la concertation et la prise de hauteur face aux enjeux fondamentaux. Un Comité de direction pour chaque BU (Codir BU) permet de piloter l'activité opérationnelle et d'assurer l'exécution du budget. Le Comité exécutif Groupe (Comex Groupe) est un comité de management global qui réunit chaque trimestre les directeurs des BU de CVE et de toutes les fonctions corporate et support avec un triple objectif de reporting, d'information sur le business et de synchronisation des priorités.

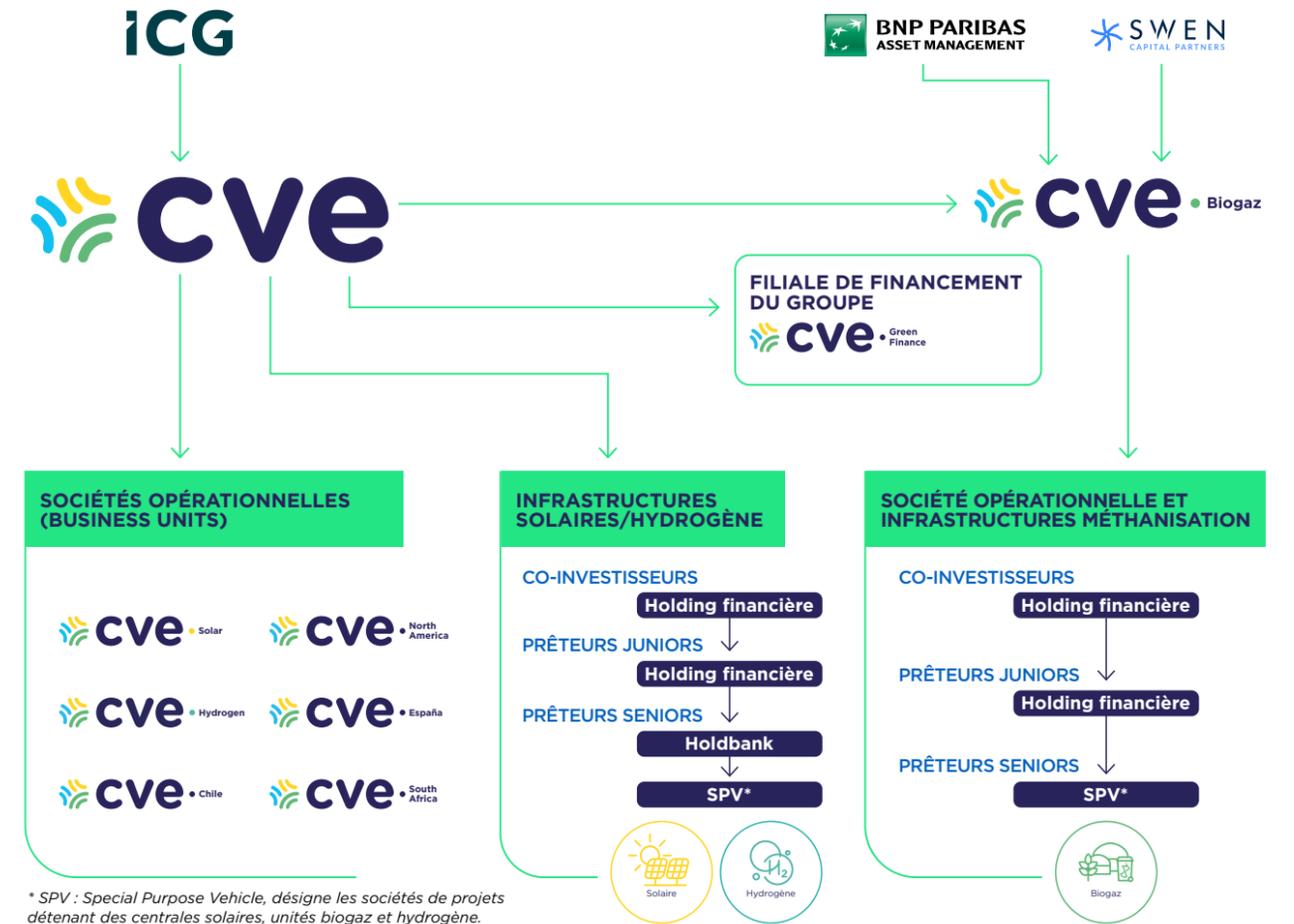
Le Comité de mission

Au-delà du rôle fixé par la loi Pacte sur le suivi de la mise en œuvre de la mission, le Comité de mission est un organe essentiel de dialogue, de prospective et de questionnement.

Ethique

Le groupe CVE est très attaché à préserver une culture d'intégrité dans la conduite de ses activités. En 2019, en cohérence avec ses valeurs éthiques, CVE s'était doté d'une Charte éthique. En 2020, le groupe s'est engagé à mettre en place un dispositif de lutte anticorruption, bien que non soumis encore à la Loi Sapin 2. C'est dans ce contexte que CVE a adopté en 2023 un Code de conduite anticorruption, permettant à chacun d'identifier les situations à risque, de connaître les infractions liées aux atteintes à la probité et de disposer de recommandations aidant à la décision. C'est également en 2023 que CVE a déployé une Procédure d'alerte interne dans le groupe. Ce dispositif Ethique et anticorruption est animé au quotidien par l'équipe Compliance, soutenue par une volonté forte des dirigeants et du board. Par nature évolutif, il sera renforcé en 2025, avec, notamment, la mise en place d'une politique groupe de vérification de l'intégrité des tiers.

Organigramme



* SPV : Special Purpose Vehicle, désigne les sociétés de projets détenant des centrales solaires, unités biogaz et hydrogène.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE MISSION

3 membres externes



Jean-François Robin,
Global Head of Research, Natixis



Laurent Choukroun,
Cofondateur de Synergie Family et L'Épopée



Justine Duval,
Membre du collectif Pour un réveil écologique

3 membres internes



Olivia Murillo,
Key account manager, Présidente du Comité de mission



Audrey Lugagne,
Responsable ingénierie biodéconditionnement et nouveaux concepts



Yohan Rossetto,
Responsable missions impact et carbone

2 associés invités permanents



Hervé Lucas,
Associé cofondateur



Pierre de Froidefond,
Associé cofondateur

Les investisseurs ICG, ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE



ICG, gestionnaire de placements alternatifs au niveau mondial, a investi en tout 200 M€ en fonds propres et quasi-fonds propres dans CVE afin d'accompagner la croissance du groupe sur le long terme. À l'issue de l'investissement complémentaire de 100 M€ d'ICG en 2023, les associés de CVE et ICG ont mis en place une gouvernance partagée. Elle est fondée sur un alignement autour de la vision stratégique et de la raison d'être de CVE.



SWEN Capital Partners est un acteur de référence de l'investissement responsable en non coté avec plus de 9,6 Md€ d'actifs gérés et/ou conseillés en Europe. Début 2022, SWEN a investi 30 M€ dans la filiale CVE Biogaz.



BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), activité de gestion d'actifs du groupe BNP Paribas, gère 604 Md€ d'encours dans 68 pays. Via son fonds Low Carbon Transition Infra Equity, BNPP AM a investi 70 M€ dans CVE Biogaz fin 2024.

→ Sommaire

| | |
|--|----|
| → Bilan et compte de résultat consolidé | 33 |
| → Notes annexes aux états financiers consolidés | 36 |
| Note 1 : Faits majeurs de l'exercice | 36 |
| Note 2 : Commentaires sur les états financiers | 38 |
| Note 3 : Evénements postérieurs à la clôture | 48 |
| Note 4 : Informations générales et principes comptables | 48 |
| Note 5 : Périmètre de consolidation | 50 |
| Note 6 : Conversion des devises étrangères | 64 |
| Note 7 : Actif immobilisé | 65 |
| Note 8 : Sale and leaseback aux USA | 68 |
| Note 9 : Autres créances et comptes de régularisation | 69 |
| Note 10 : Comptabilisation du « Tax Equity Partnership » aux USA | 69 |
| Note 11 : Trésorerie et tableau des flux de trésorerie | 71 |
| Note 12 : Capitaux propres | 72 |
| Note 13 : Provisions | 73 |
| Note 14 : Emprunts et dettes financières | 74 |
| Note 15 : Emprunts obligataires convertibles en actions | 74 |
| Note 16 : Autres dettes et comptes de régularisation | 75 |
| Note 17 : Avoirs liés au contrat de complément de rémunération | 75 |
| Note 18 : Cessation de la fiducie constituée fin 2023 | 76 |
| Note 19 : Impôts sur les résultats | 76 |
| Note 20 : Explication des autres produits d'exploitation | 78 |
| Note 21 : Cession de la dernière centrale hydroélectrique | 78 |
| Note 22 : Effectif moyen | 78 |
| Note 23 : Parties liées | 79 |
| Note 24 : Dirigeants et membres des organes de surveillance | 79 |
| Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes | 79 |
| Note 26 : Engagements hors bilan | 79 |

COMPTES CONSOLIDÉS 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Aux associés
CVE SAS
5, place de la Joliette 13002 Marseille

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Règles et principes comptables

La note 7.3 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des écarts d'acquisition.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Marseille, le 10 juin 2025
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Vincent Thyssen

EXPERTEA Audit



Patrick Estienne

Bilan consolidé

Bilan actif

En millions d'Euros

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|---|----------------|----------------|--------------|
| ACTIF IMMOBILISÉ | 1 051,0 | 918,7 | 132,4 |
| Immobilisations incorporelles | 98,3 | 100,4 | -2,1 |
| <i>Dont écart d'acquisition</i> | <i>80,0</i> | <i>89,5</i> | <i>-9,5</i> |
| Immobilisations corporelles | 947,8 | 811,5 | 136,3 |
| Immobilisations financières | 4,7 | 6,4 | -1,7 |
| Titres mis en équivalence | 0,3 | 0,4 | -0,1 |
| ACTIF CIRCULANT | 419,2 | 334,6 | 84,6 |
| Stocks et en-cours | 0,9 | 0,7 | 0,2 |
| Clients et comptes rattachés | 26,5 | 25,9 | 0,6 |
| Autres créances et comptes de régularisation ⁽¹⁾ | 169,0 | 137,4 | 31,6 |
| Valeurs mobilières de placement | 0,1 | 12,5 | -12,3 |
| Disponibilités | 222,6 | 158,2 | 64,5 |
| TOTAL ACTIF | 1 470,2 | 1 253,3 | 216,9 |

(1) Dont impôts différés actifs : 40,8 M€

Bilan passif

En millions d'Euros

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|---|----------------|----------------|--------------|
| CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE) | 83,1 | 85,9 | -2,8 |
| Capital ⁽²⁾ | 70,2 | 70,1 | 0,2 |
| Primes ⁽²⁾ | 116,2 | 115,5 | 0,8 |
| Réserves et résultat consolidé ⁽³⁾ | -132,4 | -113,4 | -19,1 |
| Autres ⁽⁴⁾ | 29,0 | 13,7 | 15,3 |
| intérêts minoritaires | 19,7 | 14,7 | 5,0 |
| Provisions | 30,3 | 15,4 | 14,9 |
| DETTES | 1 337,1 | 1 137,3 | 199,9 |
| Emprunts et dettes financières | 1 238,6 | 1 038,1 | 200,5 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 47,5 | 39,3 | 8,3 |
| Autres dettes et comptes de régularisation ⁽⁵⁾ | 51,0 | 59,9 | -8,9 |
| TOTAL PASSIF | 1 470,2 | 1 253,3 | 216,9 |

(2) De l'entité mère consolidante

(3) Dont un résultat net de l'exercice : -37,6 M€

(4) Subventions d'investissements nets d'impôts différés

(5) Dont impôts différés passifs : 7,4 M€

Compte de résultat consolidé

En millions d'Euros

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|--|--------------|--------------|--------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 109,6 | 91,0 | 18,6 |
| Autres produits d'exploitation | 185,6 | 196,6 | -11,1 |
| Achats consommés | -177,3 | -180,3 | 3,0 |
| Charges de personnel | -47,3 | -39,4 | -7,9 |
| Autres charges d'exploitation | -0,5 | 0,0 | -0,4 |
| Impôts et taxes | -3,3 | -2,7 | -0,6 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾ | -43,5 | -40,1 | -3,3 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION | 23,4 | 25,1 | -1,7 |
| Dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition | -3,2 | -2,6 | -0,6 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION | 20,2 | 22,5 | -2,4 |
| Charges et produits financiers | -66,7 | -39,6 | -27,1 |
| Charges et produits exceptionnels | -0,3 | 9,1 | -9,4 |
| Impôts sur les résultats | 3,4 | -1,2 | 4,5 |
| RÉSULTAT NET DES ENTITÉS INTÉGRÉES | -43,4 | -9,1 | -34,3 |
| Quote-part dans le résultat net mises en équivalence | -0,1 | 0,0 | -0,1 |
| Quote-part dans le résultat net des entités cédées | -0,5 | -0,9 | 0,4 |
| RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ | -44,0 | -10,1 | -33,9 |
| Intérêts minoritaires | -6,4 | -1,3 | 0,0 |
| RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) | -37,6 | -8,7 | -33,9 |

(1) Hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 : Faits majeurs de l'exercice

Gouvernance

Depuis septembre 2020, le mandat de président est assuré à tour de rôle par Pierre de Froidefond et Hervé Lucas. En dernier lieu, l'Assemblée Générale du 26 juin 2024 a nommé Pierre de Froidefond en qualité de Président et Hervé Lucas en qualité de Directeur général.

Le mandat d'Arnaud Real del Sarte en qualité de Directeur général a été renouvelé pour une durée de deux ans.

Frédéric Fortin a été nommé en qualité de Directeur général délégué en charge du développement du groupe CVE.

Activité Solaire France

5 nouvelles centrales ont été mises en service, représentant 9,5 MW, contre 5,5 MW en 2023 et 20 projets sont entrés en construction représentant 137 MW.

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par :

- la signature d'un contrat PPA (Power Purchase Agreement) avec un grand industriel portant sur la vente de l'énergie produite par la centrale Marigny (30 MW) ;
- l'acquisition de notre plus grand projet, une centrale solaire de 48,2 MW située sur un terrain de 70 hectares. La construction débutera en septembre 2025 et la mise en service est prévue au premier trimestre 2027. Les revenus provenant de la vente d'énergie de ce projet seront sécurisés par un PPA avec un partenaire de renom ;
- l'accélération du développement dans l'agrivoltaïsme avec 403 MW de portefeuille sécurisé.

Enfin, CVE Solar a franchi une nouvelle étape dans son développement avec un financement structuré de 202 M€ qui soutiendra la construction de 27 nouvelles centrales solaires (177 MW) et l'exploitation d'actifs existants, renforçant ainsi la contribution de CVE à la transition énergétique. Il repose sur 177 M€ de dette senior sur 23 ans, co-arrangée par plusieurs banques, et 25 M€ de dette junior obligataire.

Activité Solaire Espagne

En Espagne, où CVE s'est implantée fin 2022, l'année 2024 a permis la structuration d'une équipe multidisciplinaire (exécution, ingénierie, développement) qui sera complétée en 2025 pour assurer l'exploitation du premier portefeuille Amapola (6 projets, 23 MW). La construction de ce premier portefeuille a pu être réalisée comme prévu tandis que la connexion et la première injection est attendue durant le premier semestre 2025 compte tenu du processus administratif à respecter. CVE España a également sécurisé plus de 85 MW de nouvelles capacités dans de nouvelles régions (Catalogne et Madrid) et a déjà déposé le dossier de permis pour 65 MW (12 projets développés en partenariat avec un développeur local catalan).

Activité Solaire Etats-Unis

5 nouveaux projets sont entrés en exploitation en 2024, pour une puissance totale de 25 MW. CVE North America a notamment franchi une étape majeure dans son modèle économique en procédant à des cessions d'actifs. Les projets Vancil et Ridge Farm dans l'Illinois ont ainsi été vendus avec succès.

Activité Solaire Chili

L'allongement des délais d'obtention des permis de construire et des travaux de renforcement par le gestionnaire de réseau a repoussé la majorité des raccordements au premier trimestre 2025. Par ailleurs, des incertitudes liées à d'éventuelles évolutions réglementaires ont entraîné le retard du début des travaux pour 54 MW de projets en phase prêts à construire (RTB).

L'année 2024 a par ailleurs été marquée au Chili par le déploiement d'une stratégie d'intégration du stockage à tous les nouveaux projets solaires de la filiale chilienne du groupe.

Activité Solaire Afrique du Sud

En Afrique du Sud, CVE a ajusté sa stratégie en recentrant son modèle économique sur une activité dite de « farm-down » qui consiste à céder des actifs de son portefeuille une fois l'installation mise en service. Au cours de l'année 2024, CVE South Africa a ainsi vendu successivement plusieurs centrales solaires de son parc au fonds d'investissement Westbrooke, dans le cadre d'un partenariat fiscal incitatif, tout en conservant son rôle de gestionnaire d'actifs chargé de superviser les opérations et la maintenance des centrales cédées.

Activité Biogaz

En décembre 2024, CVE Biogaz a levé 70 M€ auprès du fonds « BNP PARIBAS LOW CARBON TRANSITION INFRA EQUITY FUND I », représentée par BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), qui seront versés en trois tranches, combinant augmentation de capital (35 M€), compte courant d'associé (17 M€) et obligations convertibles (14 M€), et dont la première tranche (50 %, 35 M€) a été versé le 30 décembre.

Au cours de l'année écoulée, l'unité CVE Ouest Bourbonnais a débuté l'injection sur le réseau en fin d'année, avec une production prévisionnelle de 22 GWh par an. L'unité Equibio Pays de Buch (22 GWh/an) prévoit de commencer l'injection en février 2025, suivie par celle de Labessière (30 GWh/an) en mars 2025. Par ailleurs, une nouvelle unité est entrée en phase de construction à Seiches-sur-le-Loir, avec une capacité de production de 27 GWh/an et une puissance de 1,1 MW. Les travaux se poursuivent également sur le site de Port de Bordeaux. Au total, le nombre d'unités de méthanisation en exploitation ou en cours de construction s'élève désormais à 12.

Notes annexes aux états financiers consolidés

La stratégie d'expansion géographique a conduit à la création de CVE Biogas España et au recrutement de 2 développeurs. L'Espagne est un marché attractif avec un fort potentiel de développement sur le segment de la vente directe de biométhane.

Dans le cadre de sa stratégie d'intégration de la chaîne de valeur et de consolidation de son modèle industriel, CVE Biogaz a créé la société CVE Biogaz Services. Cette entité a pour objet la réalisation de prestations de conduite et de maintenance des installations. Cette nouvelle activité vise à garantir la disponibilité opérationnelle des unités et à optimiser la performance des sites.

Dans le cadre de la rationalisation de son organigramme et de la simplification des flux liés à son activité de négoce de biodéchets, la holding CVBE E42, détenue à 100 % par CVE Biogaz, a procédé à une opération de fusion entre trois de ses filiales, également détenues à 100 %. À ce titre, la société Biolid SAS a absorbé les sociétés Ecovalim by CVE et D-Carbone en date du 31 octobre 2024, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Activité Hydroélectricité

Suite à la cession de son activité d'hydroélectricité au groupe Heling le 30 novembre 2023, CVE était toujours détentrice des titres de la société EGERVA exploitant de la centrale hydroélectrique d'Alet-les-Bains jusqu'à la fin des travaux dus au cessionnaire. Ces derniers ayant été réceptionnés fin 2024, les titres de la société EGERVA ont été cédés le 19 décembre 2024 au Groupe Heling.

Activité hydrogène

En 2024, 10 études de pré faisabilité ont été réalisées et 2 nouveaux projets destinés à l'industrie sont entrés en développement. Par ailleurs, l'abaissement du seuil d'éligibilité à 5 MW (initialement prévu à 30 MW), et l'intégration de l'usage combustion, rendent les projets de CVE éligibles au Mécanisme de soutien à la production d'hydrogène décarboné par électrolyse (MSP) publié par le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche en décembre 2024.

Activité Levée de fonds privés

L'équipe en charge de la levée de fonds privés a collecté un total de 81 M€, destinés à financer le développement du groupe CVE en France, au Chili et aux États-Unis, ainsi qu'à l'acquisition de Biolid. Par ailleurs, le groupe a intégralement remboursé les investisseurs dont les échéances arrivaient en 2024.

Impact extra-financier

En 2024, CVE a franchi une nouvelle étape dans la structuration et la montée en puissance de ses offres de décarbonation, en apportant des réponses concrètes aux besoins industriels. Le groupe a réalisé ses premières études de pré faisabilité de décarbonation de la combustion industrielle par l'hydrogène vert, tout en poursuivant le

déploiement de contrats de vente de gré à gré type BPA (Biométhane Purchase Agreement) et PPA, consolidant ainsi son positionnement sur les solutions énergétiques décarbonées et contractualisées à long terme.

L'année 2024 a également été marquée par la construction d'une nouvelle offre de CO₂ biogénique issue de la méthanisation, ouvrant des perspectives sur le marché en forte croissance du BioCO₂. En parallèle, CVE a engagé un tournant stratégique en développant une activité de négoce de matière organique, afin de sécuriser et maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur de ses intrants méthanisation, dans une logique d'intégration verticale et de résilience.

Sur le segment agri-PV, le groupe a confirmé son ancrage territorial et sa capacité d'innovation avec le déploiement de démonstrateurs dans les filières élevage (bovins, porcins) et le développement d'un pilote dans la filière arboricole, posant les bases de nouveaux modèles de coactivité agricole et énergétique. CVE a par ailleurs renforcé son offre solaire B2B à destination des entreprises en déployant des offres sur-mesure pour le segment des grands projets, en toitures et ombrières.

Après s'être dotée, en juillet 2021, d'une raison d'être «Mettre l'humain et la planète au cœur de l'énergie de demain», CVE a choisi, lors de son Assemblée Générale du 31 mai 2022, d'adopter le statut d'entreprise à mission en formalisant de manière statutaire son engagement de générer un impact environnemental, humain et social, positif et significatif, à travers l'ensemble de ses activités.

La politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de CVE demeurant au cœur de ses objectifs, le groupe suit de nombreux indicateurs extra-financiers avec parmi eux en 2024, 13 indicateurs relatifs à son statut d'entreprise à mission portant sur le projet humain, l'impact environnemental et l'impact sociétal :

Impact humain :

- ancienneté moyenne au moment du départ (années)
- taux de satisfaction des collaborateurs (%);
- nombre moyen d'heures passées en formation par les collaborateurs (heures/an/collaborateur) – périmètre France;
- pourcentage de collaborateur ayant suivi au moins une formation dans l'année (%) – périmètre France;
- index d'égalité professionnelle femmes-hommes (score sur 100) – périmètre France.

Impact environnemental :

- puissance installée Solaire, Biogaz (MW);
- intensité carbone de l'énergie produite par les installations PV & Biogaz du groupe (en gCO₂eq/kWh);
- tonnes de déchets valorisées (tonnes);
- intégration dans les processus de l'évaluation des enjeux biodiversité dès la sécurisation des fonciers (taux d'urbanisation, zonage habitat du site...) (oui/non/énergie).

Impact sociétal :

- part du parc avec un engagement territorial fort qui coche un critère parmi :
 - projet en autoconsommation;
 - foncier public;
 - a fait l'objet d'une délibération en mairie;
 - signature d'une convention de partenariat;
 - ouverture du capital (avec collectivité, collectif citoyen ou client);
 - mise en place d'une démarche de concertation volontaire;
 - prévision d'emploi en réinsertion lors de la construction/exploitation;
 - prévision d'organisation d'une visite pédagogique ou journée porte ouverte.
- actions mises en place pour développer la philanthropie chez CVE :
 - montant des dons (€) – Périmètre France;
 - actions de communication/animation – Périmètre France.

Le Comité de mission de CVE a établi en avril 2024 son 2^e rapport portant sur 2022 & 2023, qui a été audité avec succès par le Cabinet Saint Front.

En 2023, CVE a également créé sa fondation avec pour mission : «Donner l'énergie à chacun de construire ensemble une société plus durable et équilibrée», laquelle intervient sur des causes relatives à l'environnement & la biodiversité et le lien social & l'égalité des chances. En 2024, la Fondation a redistribué 106 150 € sous forme de subvention.

Note 2 : Commentaires sur les états financiers

Commentaires sur le bilan

Le total bilan du groupe à fin décembre 2024 s'élève à 1 470 M€ en augmentation de 217 M€ soit +17 %.

La hausse des actifs du groupe est principalement liée à l'augmentation du portefeuille de centrales solaires et d'unités de méthanisation, en développement et en construction, et aux opérations de croissance externe.

Le total de l'actif immobilisé augmente de 132,4 M€ en valeur nette, résultant des augmentations de 162 M€ des valeurs brutes et de 30 M€ des amortissements (note 7).

| En millions d'Euros | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|-------------------------------|----------------|--------------|--------------|
| Immobilisations incorporelles | 98,3 | 100,4 | -2,1 |
| Immobilisations corporelles | 947,8 | 811,5 | 136,3 |
| Immobilisations financières | 4,7 | 6,4 | -1,7 |
| Titres mis en équivalence | 0,3 | 0,4 | -0,1 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ | 1 051,0 | 918,7 | 132,4 |

Les immobilisations incorporelles diminuent de 2,1 M€ provenant essentiellement des écarts d'acquisition et dont la variation se décompose de la manière suivante :

| En millions d'Euros | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|--|-------------|--------------|-------------|
| Écart d'acquisition | 80,0 | 89,5 | -9,5 |
| Brevets, marques, licences, logiciels et solutions informatiques | 4,5 | 4,4 | 0,1 |
| Droit au bail | 1,5 | 1,6 | -0,2 |
| Relations clients | 10,4 | 3,3 | 7,1 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 2,0 | 1,6 | 0,4 |
| Autres | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 98,3 | 100,4 | -2,1 |

Notes annexes aux états financiers consolidés

En millions d'Euros

Montant

| | |
|--|-------------|
| Écart d'acquisition à l'ouverture | 89,5 |
| Acquisitions de l'exercice (actifs solaires) | 1,3 |
| Allocation du prix d'acquisition de Biolid (marque) | -0,9 |
| Allocation du prix d'acquisition de Biolid (clientèle) | -5,4 |
| Cession de la dernière centrale Hydroélectrique (EGERVA) | -1,4 |
| Amortissement annuel | -2,0 |
| Dépréciation constatée sur l'exercice | -1,1 |
| ÉCART D'ACQUISITION À LA CLÔTURE | 80,0 |
| Variation | -9,5 |

Les acquisitions de l'exercice ont généré un écart d'acquisition de 1,3 M€ principalement lié à l'acquisition de centrales solaires et qui sera alloué aux actifs incorporels correspondants (contrat avec EDF OA et bail emphytéotique), amortissables sur 25 ans.

L'écart d'acquisition constaté sur l'acquisition des sociétés Biolid SAS (France), Biolid SA (Suisse) et D-Carbone (fusionnée avec Biolid SAS en octobre 2024) pour un montant de 17,4 M€ a été alloué aux actifs incorporels pour un montant de 6,4 M€ comme expliqué en note 7.3, dont 0,9 M€ à la marque et 5,4 M€ à la clientèle.

L'augmentation de 7,1 M€ du poste relations clients s'explique principalement par l'allocation de 5,4 M€ au portefeuille client, dans le cadre de l'acquisition de Biolid, comme précédemment mentionné. Le solde provient de l'acquisition de clientèle aux États-Unis.

Les immobilisations corporelles enregistrent une hausse de 136,3 M€ en 2024, après une augmentation de 148,9 M€ en 2023. Leur évolution nette se détaille comme suit :

2023

| TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31/12/2023 | | 811,5 |
|--|--------------|--------------|
| Solaire France | 63,0 | 41,8 |
| Solaire USA | 34,8 | 87,8 |
| Solaire Chili | 20,2 | 24,8 |
| Solaire Espagne | 13,1 | 9,6 |
| Solaire Afrique du Sud | -4,2 | 2,8 |
| TOTAL ACTIVITÉ SOLAIRE | 126,9 | 166,8 |
| Biogaz France | 36,6 | 26,0 |
| Biogaz Suisse | 0,0 | 0,0 |
| Biogaz Espagne | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL ACTIVITÉ BIOGAZ | 36,6 | 26,0 |
| hydrogène France | 0,1 | 0,0 |
| Hydroélectricité France | -2,5 | -3,0 |
| Amortissement et dépréciations | -26,5 | -26,4 |
| Effet de change | 1,7 | -14,6 |
| TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31/12/2024 | 947,8 | |
| Variation | 136,3 | 148,9 |

En France, 63,0 M€ ont été investis sur les actifs solaires dont 48,1 M€ proviennent du périmètre GR24 (27 centrales, 177 MWc), 3,3 M€ sur une centrale solaire acquise en décembre 2024 (48 MWc), 10,7 M€ sur des centrales en développement et 1,1 M€ sur des dépenses de rétrofit concernant des centrales en opération pour améliorer leurs performances.

Aux Etats-Unis, à taux de change constant, 28,9 M€ ont été investis en 2024 sur le portefeuille de New-York composé de 11 centrales solaires dont 10 sont opérationnelles et 1 en cours de construction. 5,9 M€ ont été consacrés au développement de nouveaux projets.

Au Chili, à taux de change constant, 15,2 M€ ont été investis sur des centrales solaires ayant franchi le stade RTB (« ready to build ») et 5,0 M€ sur des centrales en développement.

En Espagne, le groupe a effectué un investissement supplémentaire de 10,1 M€ portant sur 6 centrales solaires en Aragon dont la construction est presque finalisée et a réalisé 3,0 M€ d'investissements sur des projets solaires en développement.

En Afrique du Sud, à taux de change constant, les immobilisations corporelles ont diminué de 4,2 M€ compte tenu des cessions de projets réalisées en 2024 dans le cadre de la stratégie de « farm-down » mise en œuvre par le groupe sur cette business unit, consistant à céder les centrales solaires suite à leur mise en service, tout en conservant les prestations de maintenance pendant la durée d'exploitation des installations.

Concernant l'activité Biogaz, 36,6 M€ ont été investis dans les actifs Biogaz dont 35,6 M€ sur 9 unités de méthanisation en cours de construction parmi lesquelles 3 devraient commencer à injecter sur le réseau en 2025.

La diminution des immobilisations corporelles de 2,5 M€ sur l'activité hydroélectricité s'explique par la cession de la dernière centrale hydroélectrique du groupe intervenue en 2024.

Les variations liées aux effets de change s'expliquent par l'évolution des cours de clôture des devises des filiales étrangères — en particulier le peso chilien et le dollar américain — par rapport à l'euro, comme le montre le tableau ci-dessous :

| Cours de clôture et valeur pour 1 Euro | | 31/12/2024 | 31/12/2023 | 31/12/2022 | VAR 24-23 % | VAR 23-22 % |
|--|------------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|
| USD | Dollar américain | 1,0389 | 1,1050 | 1,0666 | -6,0 % | 3,6 % |
| CLP | Peso chilien | 1 035,2800 | 970,0500 | 915,9500 | 6,7 % | 5,9 % |

Le total de l'actif circulant passe de 334,6 M€ fin 2023 à 419,2 M€ fin 2024, soit une hausse de 84,6 M€.

En millions d'Euros

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|--|--------------|--------------|-------------|
| Stocks et en-cours | 0,9 | 0,7 | 0,2 |
| Clients et comptes rattachés | 26,5 | 25,9 | 0,6 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 169,0 | 137,4 | 31,6 |
| Valeurs mobilières de placement | 0,1 | 12,5 | -12,3 |
| Disponibilités | 222,6 | 158,2 | 64,5 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | 419,2 | 334,6 | 84,6 |

Le poste clients s'inscrit à 26,5 M€ à la clôture et reste stable par rapport à la clôture précédente. Les délais moyens de paiements des clients varient entre 30 et 90 jours selon les

pays, les activités et la typologie de clientèle (opérateur public, industriels, agriculteurs).

Notes annexes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2024, le poste «Autres créances et comptes de régularisation» s'élève à 169,0 M€ et se décompose comme suit :

| En millions d'Euros | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|---|------------|------------|-----------|
| Fournisseurs débiteurs et autres débiteurs | 0,9 | 0,7 | 0,3 |
| Autres | 2,2 | 18,1 | -15,9 |
| Créances sociales | 0,1 | 0,0 | 0,0 |
| Subventions d'investissements à recevoir | 20,8 | 9,7 | 11,1 |
| Créances fiscales - hors impôts différés actifs | 29,2 | 25,2 | 3,9 |
| Créances fiscales - impôts différés actifs | 40,8 | 34,6 | 6,2 |
| Écart de conversion - Actif | 31,0 | 10,3 | 20,7 |
| Frais d'émission d'emprunts | 38,2 | 32,3 | 5,9 |
| Charges constatées d'avance | 5,8 | 6,3 | -0,5 |

| AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION | 169,0 | 137,4 | 31,7 |
|--|-------|-------|------|
|--|-------|-------|------|

Au 31 décembre 2024, la ligne «Autres» correspond aux indemnités d'assurance à recevoir au titre de sinistres survenus sur des centrales chiliennes, ayant perturbé leur exploitation. Par ailleurs, au 31 décembre 2023, un montant de 14,8 M€ restait à percevoir dans le cadre du financement en «Tax Equity Partnership» des centrales mises en service dans l'État de New York en 2023, comme précisé en note 10. L'intégralité de ce montant a été encaissée en 2024.

20,8 M€ de subventions d'investissement restent à recevoir au 31 décembre 2024, dont 10,1 M€ pour des projets de centrales solaires situées dans l'État de New York, et 10,7 M€ pour des projets d'unités de méthanisation en France.

Le montant des créances fiscales (hors impôts différés actifs) correspond aux crédits de TVA en attente de récupération qui ont augmenté en raison du financement du périmètre GR24 de l'activité solaire conclu en fin d'année 2024 et des coûts de construction des unités de méthanisation.

Les impôts différés actifs sont de 40,8 M€ à la clôture de l'exercice et correspondent aux déficits des SPV, en construction ou en exploitation, et de leurs holdings, et aux déficits des sociétés opérationnelles. La valorisation des impôts différés actifs au sein du groupe CVE est expliquée en note 19.1.

Au 31 décembre 2024, le montant des écarts de conversion actifs s'élève à 31,0 M€. Il résulte principalement des dettes contractées par les entités chiliennes auprès de contreparties étrangères, internes ou externes, libellées en euros ou, majoritairement, en dollars américains — notamment auprès des banques prêteuses, junior et surtout senior. Cet écart de conversion, de nature comptable et latent, correspond à la différence entre la valeur résiduelle des dettes et leur contre-valeur en monnaie locale à la date de clôture. Le traitement comptable afférent est détaillé dans les notes 6.2 et 14.3.

Les frais de levée de fonds payés par le groupe CVE lors de l'émission des nouveaux emprunts sont inscrits en comptes de régularisation au bilan actif et étalés linéairement sur la durée de remboursement des emprunts. Le montant restant à amortir à la clôture s'élève à 38,2 M€ pour 32,3 M€ à la clôture précédente.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie du groupe s'élève à 222,8 M€, contre 170,6 M€ au 31 décembre 2023, soit une hausse significative de 52,1 M€, en particulier expliquée par les opérations de fin d'année telles que la levée de fonds auprès de BNPP AM et le premier tirage sur le financement du périmètre solaire GR24.

Cette trésorerie se décompose en deux parties : une trésorerie disponible de 85,2 M€ (contre 61,3 M€ fin 2023) et une trésorerie encadrée de 137,6 M€ (contre 109,4 M€ fin 2023).

La trésorerie disponible correspond à la part des liquidités immédiatement mobilisables par le groupe.

La trésorerie encadrée représente les liquidités soumises à des restrictions contractuelles pouvant provenir soit d'engagements liés au financement bancaire (tels que des comptes de réserve exigés par les prêteurs pour le service de la dette) ou de clauses limitant la distribution des flux (comme les covenants financiers).

Le tableau des flux de trésorerie est commenté en note 11.

Les fonds propres consolidés ont augmenté de 2,2 M€, passant de 100,6 M€ au 31 décembre 2023 à 102,8 M€ au 31 décembre 2024. Cette progression résulte principalement de l'entrée de BNPP AM au capital de CVE Biogaz, pour un montant net de frais d'émission de 17,8 M€, ainsi que des subventions d'investissement obtenues pour les centrales solaires mises en service dans l'État de New York (États-Unis), s'élevant à 15,7 M€. Ces éléments positifs ont permis de compenser la perte de l'exercice, qui s'élève à 44,0 M€, après prise en compte des effets de change.

Les capitaux propres part du groupe ont diminué de 2,8 M€ en passant de 85,9 M€ au 31 décembre 2023 à 83,1 M€ au 31 décembre 2024. Cette diminution s'explique par la perte nette de l'exercice attribuable au groupe, de 37,6 M€, compensée presque entièrement : d'une part, par l'augmentation des capitaux propres de CVE Biogaz, consolidés intégralement, suite à l'augmentation de capital souscrite par BNPP AM; d'autre part, par les subventions d'investissements sur le portefeuille de projets solaires dans l'État de New York, aux États-Unis; et, par l'incidence de la variation des cours des devises étrangères dans les réserves de conversion (note 12).

Les intérêts des minoritaires ont augmenté de 5,0 M€ en passant de 14,7 M€ au 31 décembre 2023 à 19,7 M€ au

31 décembre 2024. Cette augmentation correspond aux fonds propres apportées par BNPP AM sur le périmètre Biogaz diminuée de la perte nette de l'exercice attribuable aux minoritaires.

Les provisions pour risques et charges passent de 15,4 M€ à 30,3 M€, soit une augmentation de 14,9 M€ et se composent des provisions pour démantèlement aux US, au Chili et en France (note 13.2) pour 7,2 M€ et aux provisions pour risque de change à hauteur de 22,2 M€ portant sur le risque de conversion CLP/USD des dettes bancaires au Chili (note 13.3).

Le total des emprunts et dettes financières passe de 1 038 M€ à 1 239 M€, soit une augmentation nette (levée de fonds et émissions moins remboursements) de 201 M€ dont la synthèse par catégorie est présentée ci-dessous :

| RÉPARTITION DE LA DETTE | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|---|----------------------|----------------------|--------------|
| Prêt d'actionnaire | 79,9 6 % | 67,6 7 % | 12,2 |
| Dettes corporate | 257,1 21 % | 205,3 20 % | 51,9 |
| Holdings financières | 23,5 2 % | 13,2 1 % | 10,3 |
| Dettes junior | 82,4 7 % | 60,9 6 % | 21,5 |
| Dettes senior | 614,8 50 % | 504,2 49 % | 110,6 |
| Cession-bail (sale and leaseback, note 24) | 24,0 2 % | 13,9 1 % | 10,1 |
| Bridge de construction et dette court terme | 46,4 4 % | 103,9 10 % | -57,5 |
| Co-investisseur | 71,9 6 % | 45,7 4 % | 26,3 |
| Autres parties non liées | 37,2 3 % | 22,7 2 % | 14,5 |
| Dettes de crédit-bail | 1,4 0 % | 0,8 0 % | 0,6 |
| TOTAL | 1 238,6 100 % | 1 038,1 100 % | 200,5 |

La première ligne «prêt d'actionnaire» correspond à l'emprunt obligataire, remboursable in fine, d'une maturité de 9 ans, d'un principal de 50,0 M€ entièrement dédié à ICG et souscrit en octobre 2020 lors de l'entrée d'ICG au capital de la Société consolidante CVE SAS. L'augmentation annuelle correspond aux intérêts capitalisés.

La ligne «Autres parties non liées» correspond aux financements en compte courant de partenaires investisseurs notamment dans les filiales Biogaz. Cette ligne inclut les 8,5 M€ apportés par BNPP AM en compte courant d'associé en décembre 2024, en complément des fonds souscrits en augmentation de capital et dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles.

La ligne «Dettes de crédit-bail» provient des sociétés CVE et Ecovalim Vourles et est détaillée en note 7.5.

Les échéances de remboursement des emprunts et dettes financières au bilan sont décomposées en note 14.1.

L'augmentation de la dette financière, directement affectée aux projets et destinée à financer les actifs du groupe, est à rapprocher de la hausse des immobilisations corporelles. Cette évolution doit également être mise en perspective avec le mode de comptabilisation de ces actifs, inscrits au coût historique, comme précisé en note 7.4.

Conformément aux normes comptables en vigueur, aucune réévaluation à la juste valeur n'est effectuée, même si les projets reposent sur un chiffre d'affaires contractuellement sécurisé et modélisé sur le long terme, caractéristique du secteur, tel que présenté en note 26.1.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Les principales levées de fonds et émissions, en corrélation avec les investissements précités, sont détaillées ci-après :

| ÉVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES <i>En millions d'Euros</i> | Groupe | Solaire France | Solaire USA | Solaire Chili | Solaire Espagne | Solaire Afrique du Sud | Biogaz France | Total |
|--|--------------|----------------|--------------|---------------|-----------------|------------------------|---------------|----------------|
| | | | | | | | | |
| TOTAUX AU 31/12/2023 | 241,3 | 422,1 | 141,4 | 158,4 | 3,2 | 0,3 | 71,3 | 1 038,1 |
| Variation (hors effet de change) | 44,8 | 88,0 | -24,6 | 26,9 | 13,4 | -0,3 | 51,3 | 199,5 |
| Effets de change | 0,0 | 0,0 | 7,8 | -6,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,0 |
| TOTAUX AU 31/12/2024 | 286,1 | 510,1 | 124,6 | 178,7 | 16,6 | 0,0 | 122,6 | 1 238,6 |

Dette groupe :

→ +32,6 M€ de fonds levés nets par les équipes de financement du groupe notamment au moyen de financement en obligations à moyen terme et auprès de leurs réseaux de collecte de fonds ;
→ +12,2 M€ correspondant aux intérêts capitalisés sur l'emprunt obligataire souscrit par ICG lors de l'entrée au sein du groupe en octobre 2020.

Solaire France :

→ +116,6 M€ de dettes senior (97,2 M€ inclus le crédit relais TVA) et junior (19,4 M€) ont été versés fin 2024 sur le périmètre GR 24 (le montant total contracté avec les banques prêteuses sur le périmètre s'élève à un total de 202 M€), dont 42,5 M€ ont été immédiatement consacrés au remboursement direct de bridges de construction ;
→ +20,0 M€ correspondant à une seconde extension à 50,0 M€ de l'émission obligataire innovante signée avec EDRAM (Edmond De Rothschild Asset Management) fin 2022, consacrée à des projets solaires en développement et bénéficiant à minima d'un foncier sécurisé.

Biogaz France :

→ +33,4 M€ d'augmentation des dettes senior et junior concernant le financement des actifs en construction ;
→ -2,8 M€ de remboursements de dette senior par les installations en exploitation ;
→ +5,2 M€ de levée de fonds privés pour financer l'acquisition fin 2023 des sociétés Biolid SAS (France), Biolid SA (Suisse) et D-Carbone (fusionnée avec Biolid SAS en octobre 2024) ;
→ +15,5 M€ apportés par BNP Paribas Asset Management dont 8,5 M€ en compte courant et 7,0 M€ en emprunt obligataire convertible en actions (note 15), l'entrée de BNPP AM au capital de CVE Biogaz se traduit en 2024 par une injection de fonds propres de 35,0 M€ dont 19,5 M€ en capital (hors frais d'émission).

Solaire Espagne :

→ +13,4 M€ apportés par RGREN INVEST en dette bridge senior sur les 17,0 M€ prévus dans le cadre d'un financement global de 20,2 M€ pour construire 6 projets photovoltaïques (4 MWc chacun) au sol en Aragon, dans le Nord-Est de l'Espagne (auquel contribue aussi ETIC Partners, Energy Transition Europe, pour 3,2 M€, versés en 2023).

Chili Solaire :

→ Le premier portefeuille de projet sous la Holding junior FIN CHILE et la Holding senior FIN1 a remboursé en 2024 0,6 M€ de dette junior et 5,1 M€ de dette senior, à taux de change constant. L'endettement bancaire sur ce périmètre atteint 59,0 M€ au 31 décembre 2024 ;
→ 13,3 M€ ont été tirés sur la seconde enveloppe de financement senior négociée aussi avec Natixis (branche US) en septembre 2021 et consacrés à la construction de 6 centrales (26 MW), 3,4 M€ ont été remboursés correspondant à la part du portefeuille déjà en exploitation. L'endettement bancaire sur ce périmètre atteint désormais en cumul à date 56,0 M€ ;
→ 9,8 M€ ont été levés en France en co-investissement pour participer au financement des actifs chiliens, le co-investissement Chili affiche désormais un montant de 53,9 M€ à la clôture.

USA Solaire :

→ -21,8 M€ de réduction de la dette bancaire sur le portefeuille de New York, composé de 11 centrales représentant une puissance totale de 61 MWc (dont 10 sont mises en service, et deux financées en « sale and leaseback ») ;
→ cette diminution s'explique par la conversion des prêts relais de construction (« bridges ») en financement senior de long terme, pour un montant inférieur, notamment en raison de la contribution définitive de l'investisseur fiscal FOSS ADMIRAL FUND LLC, à hauteur de 34,6 M€, versée en 2024. Le montant total de la contribution de l'investisseur fiscal s'élève à 39,0 M€, dont 4,4 M€ ont déjà été versés en 2023. Le traitement comptable correspondant est détaillé en note 10 ;
→ +12,2 M€ correspondent à la mise en place d'un financement dit de « sale and leaseback », net de premier loyer majoré, similaire à une opération de cession-bail en France, sur une centrale dans l'Etat de New York, de 5 MWc et mise en service en mars 2024 ;
→ -2,2 M€ ont été remboursés sur les périmètres entrés en opérations successivement en 2020 et 2021 ;
→ -19,2 M€ ont été remboursés sur des financements court terme levés en France pour financer les actifs américains et couverts partiellement à hauteur de 9,3 M€ par des obligations privées nouvellement émises.

La dette financière nette correspondant aux emprunts et dettes financières au passif diminués de la trésorerie à l'actif, se présente comme suit :

| <i>En millions d'Euros</i> | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|---------------------------------|----------------|--------------|--------------|
| Emprunts et dettes financières | 1 238,6 | 1 038,1 | 200,5 |
| Valeurs mobilières de placement | 0,1 | 12,5 | -12,3 |
| Disponibilités | 222,6 | 158,2 | 64,5 |
| TRÉSORERIE TOTALE | 222,8 | 170,6 | 52,1 |
| DETTE NETTE* | 1 015,9 | 867,5 | 148,4 |

* incluant le prêt d'actionnaire d'ICG de 79,7 M€ au 31/12/2024

Les dettes fournisseurs augmentent de 8,3 M€ entre 2023 et 2024 en passant de 39,3 M€ à 47,5 M€, en raison des chantiers de constructions en cours et des opérations de croissance externe.

Les autres dettes et comptes de régularisation s'élèvent à 51,0 M€, en baisse de 8,8 M€. Cette diminution nette s'explique par :

| <i>En millions d'Euros</i> | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Clients créditeurs et autres créditeurs | 0,6 | 3,0 | -2,5 |
| Autres | 6,8 | 8,0 | -1,2 |
| Dettes sur acquisitions de participations | 0,0 | 20,5 | -20,5 |
| Dettes sociales | 9,7 | 8,8 | 0,9 |
| Dettes fiscales - hors impôts différés passifs | 17,8 | 11,1 | 6,6 |
| Dettes fiscales - impôts différés passifs | 7,4 | 7,0 | 0,4 |
| Produits constatés d'avance | 8,8 | 1,4 | 7,4 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 51,0 | 59,8 | -8,8 |

Les dettes sur acquisitions de participations s'élevaient à la somme de 20,5 M€ au 31 décembre 2023 et comprenaient : un montant de 4,1 M€ au titre d'un ajustement de prix lié à une acquisition dans le secteur du Biogaz réalisée en décembre 2023 et un solde de 16,4 M€ correspondant à un crédit-vendeur dont les modalités sont détaillées en note 18.

L'augmentation des dettes fiscales et sociales, hors impôts différés passifs, de 7,5 M€ vient de la croissance des effectifs, des acquisitions externes et des volumes d'honoraires de développement facturés en fin d'année.

Les produits constatés d'avance de 8,8 M€ s'expliquent essentiellement par la perception anticipée d'une indemnité

d'assurance de 8,5 M€ sur un sinistre intervenu sur une centrale en France.

Commentaires sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires du groupe (vente d'énergie) a progressé de 18,6 M€ pour s'établir à 109,6 M€ en 2024, soit +20,5 %. Cette progression provient principalement d'une opération de croissance externe au sein du périmètre Biogaz en France, de la vente d'énergie photovoltaïque aux Etats-Unis et des cessions de projets en Afrique du Sud.

| <i>En millions d'Euros</i> | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|---|--------------|-------------|--------------------|
| CHIFFRES D'AFFAIRES, À TAUX DE CHANGE CONSTANT | | | |
| Vente d'énergie | 104,9 | 88,4 | 16,4 18,6 % |
| Vente de projets | 4,8 | 0,0 | |
| | 109,6 | 88,4 | 21,2 24,0 % |
| Impact des effets de change | 0 | 2,6 | |
| TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES | 109,6 | 91,0 | 18,6 20,5 % |

Notes annexes aux états financiers consolidés

Répartition par pays et par activité de la vente d'énergie

| En millions d'Euros et à taux de change constant | | 31/12/2024 | | 31/12/2023 | | Variation | |
|--|--------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|--|
| Solaire France | 46,5 | 44 % | 48,4 | 55 % | -1,9 | -4 % | |
| Solaire Chili | 20,9 | 20 % | 20,4 | 23 % | 0,4 | 2 % | |
| Solaire USA | 10,3 | 10 % | 7,6 | 9 % | 2,7 | 36 % | |
| Solaire Espagne | 0,0 | 0 % | 0,2 | 0 % | -0,2 | -100 % | |
| Solaire Afrique du Sud | 0,6 | 1 % | 0,4 | 0 % | 0,2 | 57 % | |
| TOTAL SOLAIRE | 78,2 | 75 % | 77,0 | 87 % | 1,2 | 2 % | |
| Biogaz France | 25,4 | 24 % | 11,4 | 13 % | 14,0 | 122 % | |
| Biogaz Suisse | 1,3 | 1 % | 0,0 | 0 % | 1,3 | | |
| TOTAL BIOGAZ | 26,7 | 25 % | 11,4 | 13 % | 15,3 | 134 % | |
| TOTAL VENTE D'ÉNERGIE | 104,9 | 100 % | 88,4 | 100 % | 16,4 | 19 % | |

Au cours de l'année 2024, l'activité Solaire aux Etats-Unis a bénéficié de la mise en service de nouvelles centrales en cours de construction à la clôture précédente et de centrales mises en service fin 2023 avec un effet en année pleine en 2024.

Le périmètre Biogaz France a intégré globalement les sociétés Biolid SAS (France), D-Carbone (fusionnée avec Biolid SAS en octobre 2024) et Biolid SA (Suisse) fin décembre 2023. Compte tenu de la proximité entre la date de prise de contrôle exclusif, le 19 décembre 2023, et la date de clôture au 31 décembre 2023, et du peu d'activité dans les derniers jours de décembre en matière de négoce d'intrants (activité principale de Biolid), aucune opération au compte de résultat relative à l'activité de l'ensemble acquis n'est incluse dans les chiffres relatifs à l'exercice 2023. En incluant les opérations de l'ensemble acquis sur l'exercice 2023, pour permettre un comparatif proforma du chiffre d'affaires des activités Biogaz, le chiffre d'affaires de 2023 s'établirait à 25,0 M€ (au lieu de 11,4 M€).

L'augmentation de 15,3 M€ se décompose alors en croissance organique à hauteur de 1,7 M€, soit +6,5 %, et en croissance externe pour 13,6 M€.

L'activité de « farm-down », nouvelle dans la stratégie du groupe, représente moins de 5 % du chiffre d'affaires total

pour 4,8 M€ au titre de l'exercice 2024. 8 projets ont été cédés en Afrique du Sud et 3 projets aux Etats-Unis. Cette activité est amenée à se développer au sein du groupe selon les opportunités de marché et les conditions économiques et financières présentées par les projets développés.

Les ventes de projets correspondent à une plus-value nette comptable, calculée comme la différence entre le prix de cession acquis du projet et la valeur nette comptable des actifs cédés, lesquels sont alors sortis du bilan. Cette plus-value est comptabilisée en chiffre d'affaires, dans la mesure où les cessions de projets font partie intégrante du modèle économique du groupe CVE et relèvent de son activité normale et courante.

Répartition par pays et par activité de la vente de projets

| En millions d'Euros et à taux de change constant | | 31/12/2024 |
|--|--|------------|
| Solaire Afrique du Sud | | 2,7 |
| Solaire USA | | 2,1 |
| TOTAL VENTE DE PROJETS | | 4,8 |

Les effets de change s'élèvent à 2,6 M€ et s'expliquent par la variation du cours moyen sur l'année 2024 de la devise chilienne par rapport à l'euro qui s'est déprécié de 12,5 %.

| Cours de clôture et valeur pour 1 Euro | | 31/12/2024 | 31/12/2023 | 31/12/2022 | VAR 24-23 % | VAR 23-22 % |
|--|-------------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|
| USD | Dollar américain | 1,0821 | 1,0816 | 1,0539 | 0,0 % | 2,6 % |
| CLP | Peso chilien | 1 020,8850 | 907,4315 | 917,5950 | 12,5 % | -1,1 % |
| ZAR | Rand sud-africain | 19,8317 | 19,9544 | 17,2097 | -0,6 % | 15,9 % |

L'EBITDA du groupe ressort à 66,8 M€, en progression de près de 3 %, soit +1,6 M€ par rapport à 2024. Sans tenir compte des impacts liés à la comptabilisation du TEP pour

+16,2 M€ en 2024 et +18,9 M€ en 2023, l'EBITDA du groupe est de 50,6 M€ en progression de près de 10 % par rapport à 2023, soit +4,2 M€.

Répartition par métier de l'EBITDA du groupe et réconciliation avec le résultat d'exploitation

| En millions d'Euros | Société consolidante (CVE SAS) | Sociétés opérationnelles (hors Biogaz) | SPV Solaire | Société opérationnelle (CVE Biogaz) | SPV Biogaz | Elimination internes | 31/12/2024 |
|--|--------------------------------|--|-------------|-------------------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| Chiffre d'affaires | 24,1 | 71,7 | 83,2 | 7,2 | 30,3 | 106,8 | 323,2 |
| Autres produits d'exploitation | 4,9 | 4,8 | 124,9 | 1,8 | 36,8 | 3,8 | 177,0 |
| Achats consommés | -13,2 | -52,7 | -149,6 | -7,8 | -64,2 | -110,1 | -397,6 |
| Charges de personnel | -14,2 | -24,2 | 0,0 | -7,8 | -1,1 | 0,0 | -47,3 |
| Autres charges d'exploitation | -0,1 | 0,0 | -0,3 | 0,0 | -0,6 | -0,5 | -1,4 |
| Impôts et taxes | -0,1 | -0,2 | -2,8 | 0,0 | -0,3 | 0,0 | -3,3 |
| EBITDA AVANT TEP | 1,3 | -0,5 | 55,4 | -6,7 | 1,0 | 0,0 | 50,6 |
| 31/12/2023 | 0,6 | -9,0 | 61,3 | -7,8 | 1,2 | 0,0 | 46,4 |
| Quote-part IMCC virée au compte de résultat | 0,0 | 0,0 | 16,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 16,2 |
| EBITDA AVANT TEP | 1,3 | -0,5 | 71,7 | -6,7 | 1,0 | 0,0 | 66,8 |
| 31/12/2023 | 0,6 | -9,0 | 80,2 | -7,8 | 1,2 | 0,0 | 65,2 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | -3,8 | -0,8 | -34,5 | 0,0 | -4,3 | 0,0 | -43,5 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION | -2,4 | -1,4 | 37,2 | -6,7 | -3,4 | 0,0 | 23,4 |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition | -0,1 | 0,0 | -1,9 | 0,0 | -0,1 | 0,0 | -2,1 |
| Dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition | -1,1 | 0,0 | -0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -1,1 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION | -3,6 | -1,4 | 35,3 | -6,7 | 3,5 | 0,0 | 20,2 |

Concernant les activités hors Biogaz, soit l'activité solaire principalement :

L'EBITDA des sociétés portant des actifs en exploitation (« SPV ») ressort à 55,4 M€, avant prise en compte du TEP, et représente 67 % du chiffre d'affaires 2024 contre 69 % en 2023, en recul de 2 points compte tenu d'un marché de l'énergie globalement baissier en 2024, de difficultés d'accès au réseau ainsi que d'une météo défavorable.

L'EBITDA des sociétés opérationnelles, correspondant à la performance des bureaux d'études et d'ingénierie du groupe (hors activité Biogaz), ressort à -0,5 M€ (-9,0 M€ en 2023), notamment grâce à la performance historique de CVE Solar qui a réalisé une très bonne activité de développement en France en 2024 (20 projets sont entrés en construction en 2024 pour une puissance totale de 137 MW).

Notes annexes aux états financiers consolidés

Concernant la business unit Biogaz :

L'EBITDA des sociétés portant des actifs en exploitation (« SPV »), regroupant les activités de vente d'énergie par les centrales de méthanisation en opération, de négoce de matières par Biolid, de traitement et de collecte de déchets par les unités Ecovalim, ressort à 1,0 M€ (2023 : 1,2 M€). L'EBITDA de la société CVE Biogaz, tête de pont du périmètre Biogaz, s'établit à -6,7 M€ en 2024, contre -7,8 M€ en 2023. Ces pertes s'expliquent par des cycles de développement très longs dans le secteur de la méthanisation, induisant d'importantes ressources capitalistiques, et reflètent la poursuite des investissements engagés par CVE Biogaz en vue de constituer un portefeuille d'unités de méthanisation à construire dans les années à venir.

Cette stratégie permet une création de valeur réelle sur le marché, tant en matière d'actifs que de savoir-faire, renforçant l'attractivité de CVE Biogaz auprès des investisseurs et des partenaires financiers — en témoigne notamment l'entrée de BNPP AM à son capital pour un montant significatif.

Le coût des projets perdus s'élève à -1,9 M€ (-2,2 M€ en 2023) dont -1,5 M€ pour les USA et -0,5 M€ sur la France, incluant les abandons définitifs de projets et les dépréciations lorsque le projet n'assurerait plus une rentabilité ou une probabilité de faisabilité suffisante. Ce coût, compte tenu du fait qu'un des métiers du groupe est de développer des projets, est considéré comme lié à l'exploitation courante et à ce titre comptabilisé dans les charges d'exploitation y compris dans les chiffres d'EBITDA précités.

Par ailleurs, une provision de 1,1 M€ a été reprise sur le projet BANNALEC car le contentieux juridique s'est dénoué favorablement suite à l'arrêt rendu par la cour administrative d'appel de Nantes le 16 juillet 2024, pour lequel aucun pourvoi en cassation n'a été formé, et le projet est désormais prêt à construire.

Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition s'élèvent à 2,1 M€ et les dotations aux provisions pour dépréciation des écarts d'acquisition s'élèvent à 1,1 M€.

Le résultat financier fait ressortir une perte de -66,7 M€ en 2024, contre -39,6 M€ en 2023 :

| En millions d'Euros | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--|--------------|--------------|
| Intérêts sur la dette projet | -44,1 | -35,8 |
| Intérêts sur la dette projet capitalisés | 13,1 | 10,8 |
| Intérêts sur l'emprunt ICG (nets de SWAP) | -10,1 | -7,8 |
| Intérêts sur la dette corporate (dont EDRAM) | -14,7 | -9,9 |
| ÉLÉMENTS COURANTS DU RÉSULTAT FINANCIER | -55,8 | -42,7 |
| Réévaluation des dettes bancaires senior et junior en devise au Chili (USD/CLP - PMGD) | -13,9 | -2,3 |
| Autres éléments | 3,0 | 5,4 |
| ÉLÉMENTS NON COURANTS DU RÉSULTAT FINANCIER | -10,9 | 3,1 |
| TOTAL RÉSULTAT FINANCIER (ÉLÉMENTS COURANTS ET NON COURANTS) | -66,7 | -39,6 |

Les intérêts versés aux banques dans le cadre du financement des actifs, ainsi que la rémunération des investisseurs obligataires, s'élèvent à -55,8 M€ (contre -42,7 M€ en 2023).

Cette augmentation s'explique par l'ampleur des levées de fonds et le volume croissant de projets à financer, dans un contexte politique, national comme international, plus instable marqué par des conditions d'accès au financement plus longues et plus complexes.

Les intérêts sur la dette projet capitalisés correspondent aux intérêts activés pendant les périodes de construction et intégrés au coût des immobilisations.

Par ailleurs, la réévaluation des dettes bancaires contractées par les filiales chiliennes a entraîné la comptabilisation d'une provision pour risque de change de 13,9 M€ (2023 : 2,3 M€), en raison de la dépréciation persistante du peso chilien, devise de facturation du chiffre d'affaires, par rapport au dollar américain, devise de remboursement de ces dettes.

Au Chili, l'électricité est vendue en pesos chiliens (CLP), tandis que le remboursement de la dette s'effectue en dollars américains (USD). Les projets de CVE, qualifiés de « PMGD » (*Pequeños Medios de Generación Distribuida*), bénéficient, conformément à la réglementation locale en vigueur, d'un « stabilized price » (prix régulé).

Ce mécanisme inclut une réindexation périodique, tous les 6 mois, des prix de l'électricité, en fonction notamment du taux de change USD/CLP, permettant ainsi aux développeurs de se financer en USD tout en profitant de la liquidité à long terme du marché de la dette en USD.

En concertation avec le financeur des dettes senior, Natixis, la stratégie de couverture du risque de change CLP/USD repose sur cette réindexation semestrielle du prix de vente de l'électricité et, pour couvrir le risque de change résiduel entre deux périodes de réindexation, il a été mis en place une stratégie de couverture intra-période fondée sur l'utilisation de contrats NDF (*non-deliverable forwards*). Cette approche permet de couvrir les remboursements trimestriels de dette.

Toutefois, bien qu'efficaces, ces couvertures ne permettent pas — en raison des normes comptables applicables et du fait qu'elles ne couvrent que le service de la dette sur six mois (et non le notionnel ou le capital restant dû sur l'ensemble de la durée du prêt) — d'éviter la comptabilisation d'une provision liée au risque latent de change sur la réévaluation des dettes bancaires chiliennes figurant au bilan à la clôture.

Le résultat exceptionnel est de -0,3 M€ à fin 2024 pour 9,1 M€ à fin 2023 (impacté en 2023 par des cessions de titres liées entre autres à la cession de l'activité hydroélectricité).

En millions d'Euros

31/12/2024 31/12/2023

| ÉLÉMENTS COMPOSANT LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | | |
|---|-------------|------------|
| Cession de l'activité hydroélectricité | 0,4 | 12,0 |
| Cession de titres FIN18-CVEB (financement Co-Invest) | 0,0 | 4,0 |
| Réévaluation des dettes bancaires senior et junior en devise au Chili : correction 2022 | 0,0 | -6,8 |
| Autres éléments | -0,7 | -0,1 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | -0,3 | 9,1 |

Compte tenu des perspectives de cession en cours à la clôture, la société CVBE Nouzilly, exploitant une unité de méthanisation, a été reclassée dans des lignes dédiées du bilan et du compte de résultat pour isoler sa valeur nette comptable et sa quote-part de résultat net du reste des activités du groupe CVE pour -0,3 M€.

Au final, le résultat net de l'ensemble consolidé est négatif pour -44,0 M€ et, après partage avec les minoritaires, est négatif de -37,6 M€ pour la part groupe.

Note 3 : Évènements postérieurs à la clôture

Au cours du premier trimestre 2025 :

Concernant l'activité photovoltaïque du groupe, CVE a clôturé en février 2025 une nouvelle ligne de financement obligataire de 25 M€ avec ZENCAP pour une durée de 5 ans, renforçant ainsi notre capacité de développement et d'acquisition en France et en Espagne.

Ce financement couvrira les premiers CAPEX des projets en construction en France avant la mise en place de financements long terme et permettra de financer 75 % du coût d'acquisition d'un projet solaire de 48 MW acquis en 2024.

Cette opération marque un partenariat durable avec ZENCAP, partenaire financier avec lequel nous avons déjà mis en place un véhicule comparable en 2020.

En ce qui concerne notre activité de valorisation des flux organiques industriels pour nos propres unités et pour des unités de traitement tierces en qualité de négociant, CVE Biogaz a signé en janvier 2025 un contrat de 2 ans auprès d'un des leaders mondiaux de l'agroalimentaire, pour la valorisation d'environ 8 500 tonnes de biodéchets par an.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Note 4 : Informations générales et principes comptables

4.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe CVE sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France tel que prévu par le règlement n° 2020.01 du 9 octobre 2020, relatif aux comptes consolidés et adopté par l'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté du 29 décembre 2020 et publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

Le groupe CVE n'a pas opté pour l'application anticipée du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023.

4.2 Continuité d'exploitation

La situation déficitaire du groupe au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle au stade de développement de son activité et dans le secteur des Energies Renouvelables.

Dans le cadre de sa stratégie long terme, le groupe CVE finance avec succès l'ensemble des portefeuilles d'actifs qu'il développe, et ce grâce à une relation forte et durable avec les banques et établissements de crédits de premier rang ainsi qu'avec les organismes de financements court-terme spécialisés dans les Energies Renouvelables.

Un certain nombre d'engagements ont été pris par le groupe dans le cadre de l'exécution des contrats de financements, et ce jusqu'à leurs termes. En cas de défaut, d'inexécution ou de la non atteinte d'objectifs (covenants), il peut être notamment exigé des remboursements anticipés et/ou des conversions en capital.

Notes annexes aux états financiers consolidés

L'ensemble des engagements courants ou nés durant l'exercice 2024 ont été honorés, et il n'existe pas à date d'informations nous permettant de douter de la capacité du groupe CVE à honorer les engagements résiduels, soit au niveau de l'entité juridique contractante, soit par l'appui de sa maison mère.

De même, le portefeuille d'actifs développés est régulièrement valorisé par le marché, et donne lieu à des cessions ponctuelles qui contribuent au financement en fonds propres des nouveaux projets.

Cette stratégie de cession d'abord mise en place en Afrique du Sud pour répondre à la logique de fonctionnement du marché local, a également été mise en œuvre aux Etats-Unis depuis 2023 avec un pourcentage croissant des projets complètement développés puis cédés, et le sera dans une moindre mesure au Chili à partir de 2025.

Cette pratique — à laquelle le groupe CVE n'avait historiquement pas eu recours — est usuelle dans le secteur des Energies Renouvelables, et permet une optimisation constante de la trésorerie en s'appuyant sur les opportunités issues des multiples géographiques dans lesquelles le groupe CVE est actif.

Le groupe CVE dispose ainsi en permanence d'actifs liquides sur le marché — que ce soient des projets développés comme des actifs en exploitation — qui peuvent faire partie d'une éventuelle opération de cession afin de financer la croissance du groupe, permettant ainsi de garantir encore plus la continuité d'exploitation.

Le groupe CVE envisage en 2025 de céder entre 15 et 20 M€ d'actifs nets de leur dette associée, toutes régions confondues.

Sur la base des projections financières réalisées par le groupe, le groupe estime pouvoir financer ses activités dans le temps. Ces projections sont préparées par un Comité Ad'hoc et présentées au Conseil d'Administration.

Sur la base des hypothèses ci-dessus, la direction du groupe est donc confiante sur le respect de ses engagements auprès des financeurs, et par conséquent estime appropriée l'application du principe de continuité d'exploitation.

4.3 Méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles le groupe CVE assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les comptes consolidés du groupe CVE intègrent dans les comptes de l'entreprise consolidante les comptes de toutes les entités que le groupe contrôle directement ou indirectement, quel que soit son niveau de participation dans le capital de ces entités.

Une entité est considérée comme contrôlée dès lors que le groupe détient le pouvoir sur cette entité et peut en diriger les politiques opérationnelle et financière.

Lorsque le pourcentage d'intérêt du groupe est inférieur à 50 % (note 5), l'application de la méthode de l'intégration globale se justifie :

→ soit par la détention d'actions de préférence qui confère au groupe 51 % des droits de vote dans les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires;

→ soit par la présence d'un lien indirect, suivant une chaîne unique de détention, dont le pourcentage d'intérêts dans l'entité consolidée est obtenu en multipliant les pourcentages de participation au capital de chaque entité constituant la chaîne et contrôlée de manière exclusive.

Les actionnaires minoritaires n'interviennent pas dans la gestion opérationnelle des sociétés porteuses de projets (SPV).

Le groupe CVE consolide selon la méthode de l'intégration globale les périmètres d'actifs aux USA financés via des véhicules fiscaux car le groupe conserve le contrôle et la direction des actifs correspondants.

Le groupe CVE consolide les Sociétés Gazteam Energie et Biolidelle selon la méthode de la mise en équivalence car le groupe estime exercer une influence notable sur les deux sociétés en raison de sa participation aux décisions stratégiques et des financements qu'il apporte en prêts d'actionnaire.

4.4 Élimination des opérations réciproques

Les créances et dettes réciproques, ainsi que les produits et charges réciproques relatives à des sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminées dans leur totalité mais leur élimination n'entraîne pas l'élimination des écarts de conversion constatés sur ces opérations réciproques.

4.5 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2024, d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés créées ou acquises entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création ou de leur date d'acquisition et de leur prise de contrôle ou de début d'influence notable.

4.6 Dispositions statutaires

Certaines sociétés du groupe ont un capital variable. Les dispositions statutaires de ces sociétés limitent les frais et formalités relatifs aux augmentations et réductions du capital social et permettent aux associés d'exercer un droit de retrait dans des conditions qui varient et qui sont périodiquement limitées selon les sociétés.

Le montant en capital apporté par des tiers à ces sociétés s'élève globalement à 8,0 M€ et se répartit principalement de la manière suivante :

→ périmètre FIN12 UP GR20 : 7,3 M€ (7,3 M€ au 31/12/2023)

Les statuts stipulent que le droit de retrait ne peut être exercé par les titulaires d'actions ordinaires qu'à l'issue de la huitième année suivant la date de souscription ;

→ holding financière CVE E34 : 0,0 M€ (0,7 M€ au 31/12/2023).

La société CVE E34 est une société en commandite par actions à capital variable. Chaque associé commanditaire

dispose d'un droit de retrait annuel limité à 7 % par an dans les 8 années qui suivent la date de sa souscription au capital et à l'issue des 8 années peut se retirer entièrement à la clôture d'un exercice social.

Les premières souscriptions avaient eu lieu en décembre 2014, les premiers rachats complets sont donc intervenus en décembre 2022, se sont largement poursuivis en 2023 et se sont conclus en 2024.

Note 5 : Périmètre de consolidation

Les pourcentages d'intérêts présentés ci-dessous correspondent aux droits de vote de la société mère consolidante au capital des filiales à la date de clôture des comptes consolidés.

5.1 Liste des sociétés consolidées en intégration globale

| Pays | Entités | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--------|---|------------|------------|
| FRANCE | AIREFSOL ENERGIES 3 | 60 % | 60 % |
| FRANCE | ALPHA SOL | 100 % | 100 % |
| FRANCE | AUBERT & SUNN | 100 % | 100 % |
| FRANCE | Biogaz de Bannalec | 53 % | 66 % |
| FRANCE | CPES des Lauzieres (Centrale de Production d'Énergie Solaire) | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CPES PLATEFORME LAUDUN | 59 % | 59 % |
| FRANCE | CPES LES BROULES (Centrale de Production d'Énergie Solaire) | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP OCCITANIE | 70 % | 70 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE De Breuilh | 28 % | 34 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 1 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 10 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 11 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 12 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 15 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 16 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 17 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 18 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 19 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 2 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 20 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 21 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 22 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 23 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 3 | 44 % | 53 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 4 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 5 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 6 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 7 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 8 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation 9 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Exploitation Montbrison | 44 % | 53 % |
| FRANCE | CAP VERT BIOENERGIE Nouzilly | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Alpha | 99 % | 99 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Canterrane 1 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Canterrane 2 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Delta | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE et Associés | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation 1 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation 2 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation 20 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation 23 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation 30 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation 31 | 100 % | 100 % |

Notes annexes aux états financiers consolidés

| Pays | Entités | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--------|--|------------|------------|
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation 32 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation 33 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation 34 | 100 % | 86 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation 6 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i1 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i11 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i12 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i13 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i14 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i15 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i17 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i18 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i19 | 75 % | 75 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i2 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i20 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i21 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i22 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i23 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i25 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i28 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i29 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i3 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i30 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i31 | 59 % | 59 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i32 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i33 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i34 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i35 | 59 % | 59 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i36 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i37 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i38 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i4 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i5 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i6 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i7 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i8 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Exploitation i9 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Gestion | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Invest | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Invest 2 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Invest 4 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT ENERGIE Invest 5 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Adour | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE AOS 2016 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Auberoche | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Bissey | 51 % | 51 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Ciotat | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Entressen | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Etoile-sur-Rhone | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Grand Guest | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE 164 | 100 % | 100 % |

| Pays | Entités | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--------|---|------------|------------|
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE 166 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE 167 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE La Couronne | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Labécède | 60 % | 60 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Marguerittes | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Méditourbe | 80 % | 69 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Méditourbe 2 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Mégasol | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Niozelle | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Projet 1 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Saint Adour | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CAP VERT SOLARENERGIE Saint Paulet | 60 % | 60 % |
| FRANCE | CENTRALE DE PRODUCTION D'ENERGIE SOLAIRE BROUVILLE | 60 % | 60 % |
| FRANCE | CENTRALES SOLAIRES D'IRIS | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CENTRALES SOLAIRES D'HELIOS | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CPES BAC DE COS | 59 % | 59 % |
| FRANCE | CPES DU SAUVAGE (Centrale de Production d'Énergie solaire du Sauvage) | 60 % | 60 % |
| FRANCE | CPES LA PLAINE DES MEES (Centrale de Production d'Énergie Solaire) | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CPES LES GRANDES PIECES | 60 % | 60 % |
| FRANCE | CPES Terre Neuve 1 | 80 % | 80 % |
| FRANCE | CUGES LES PINS ENERGIE | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVBE E24 Port de Bordeaux | 50 % | 59 % |
| FRANCE | CVBE E25 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E26 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E27 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E28 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E29 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E30 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E31 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E32 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E33 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E34 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E35 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E36 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E37 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E38 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E39 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E40 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E41 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E42 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E43 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E44 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E45 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E46 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVE BIOGAZ | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVE Ei40 P1 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE Ei41 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE Ei42 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE Ei43 | 60 % | 60 % |
| FRANCE | CVE Ei44 | 60 % | 60 % |
| FRANCE | CVE Ei45 | 60 % | 60 % |
| FRANCE | CVE Ei46 | 100 % | 100 % |

Notes annexes aux états financiers consolidés

| Pays | Entités | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--------|--------------------------|------------|------------|
| FRANCE | CVE Ei47 | 60 % | 60 % |
| FRANCE | CVE Ei48 | 60 % | 60 % |
| FRANCE | CVE FIN 1 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN 2 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN 3 RESPEER | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN 4 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN HY19 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN10 GR17 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN11 GR17 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN12 GR20 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN13 GR20 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN14 CHILE1 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN15 UP GR17 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN16 UP GR17 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN17 BIO GR19 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVE FIN18 BIO-UPGR19 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVE FIN19 Green16 | 100 % | 86 % |
| FRANCE | CVE FIN20 CHILE2 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN22 SA-UPGR20 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN23 UP BR20 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN24 BR20 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN25 BK GR23 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN26 UP GR21 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN27 GR21 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN28 BK GR21 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN29 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN31 UP BR21 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN32 BR21 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN33 BK BR21 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN30 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | HOLDBANKHY BR19 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN35 ZA-UP | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN36-UP GR22 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN37 GR22 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN38-BK GR22 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN39 ES-UP | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN41 S.A.S | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN42 S.A.S | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN43 S.A.S | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN7 CTC | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN5 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FINDEV | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FINUP | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FINUP 2 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FINUP 3 RESPEER | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FINUP CHILE GREEN 22 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FINUP CHILE GREEN 21 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FINUP HY19 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE GREEN FINANCE | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE INVEST 7 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE EI82 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVEH2 05 | 100 % | 100 % |

| Pays | Entités | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--------|---|------------|------------|
| FRANCE | CVEH2 04 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVEH2 03 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVEH2 02 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVEH2 01 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei50 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei51 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei52 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei53 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei54 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei55 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei56 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei57 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei58 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei59 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei60 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei61 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei73 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | DELTA SOL | 100 % | 100 % |
| FRANCE | ECOTOITURES SOLAIRES 2011 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | ECOVALIM | 55 % | 66 % |
| FRANCE | ECOVALIM BY CVE | Fusion | 66 % |
| FRANCE | ECOVALIM DEVELOPPEMENT | 55 % | 66 % |
| FRANCE | ELECSOL BEAUMONT | 100 % | 100 % |
| FRANCE | ELECSOL FRANCE 53 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | ELECSOL FRANCE 8 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | ELECSOL France 9 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | ELECSOL MEDITERRANEE | 100 % | 100 % |
| FRANCE | EPSILON SOL | 100 % | 100 % |
| FRANCE | Equi Bio Pays de Buch | 50 % | 66 % |
| FRANCE | EQUIMETH | 47 % | 56 % |
| FRANCE | EXPLOITATION GESTION DES ENERGIES RENOUVELABLES DES VALLEES D'AUDE | Cession | 100 % |
| FRANCE | FIN8 NCJV1 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | G ENERGIE | 59 % | 59 % |
| FRANCE | GREENINVEST ONE | 100 % | 100 % |
| FRANCE | HAINAUT SOLAR COMPAGNIE | 60 % | 60 % |
| FRANCE | HELIOCERES II | 100 % | 100 % |
| FRANCE | HOLDBANK GR19 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | HOLDBANK GR20 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | HOMER SOL | 100 % | 100 % |
| FRANCE | IRISOLAR 4 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | IRISOLAR 5 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | KAPPA SOL | 100 % | 100 % |
| FRANCE | LAGOS AND SUNN | 100 % | 100 % |
| FRANCE | LAMBDA SOL | 100 % | 100 % |
| FRANCE | LARROUY AND SUNN | 100 % | 100 % |
| FRANCE | LOCOGEN EXPLOITATION | 59 % | 59 % |
| FRANCE | MARIPOSA | 60 % | 60 % |
| FRANCE | MECO 7 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | MONT-BLANC | 100 % | 100 % |
| FRANCE | ODYSUN 3 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | OX AND SUNN | 100 % | 100 % |

Notes annexes aux états financiers consolidés

| Pays | Entités | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--------|-----------------------------------|------------|------------|
| FRANCE | Pare Solaire Al Bose | 100 % | 100 % |
| FRANCE | Pare solaire de la Jasse | 100 % | 100 % |
| FRANCE | Pare Solaire des Cosses de Guilly | 100 % | 100 % |
| FRANCE | Pare solaire du Pech de Labadie | 100 % | 100 % |
| FRANCE | Pare Solaire La Casette | 100 % | 100 % |
| FRANCE | Pare Solaire SIAEP en Pelissou | 100 % | 100 % |
| FRANCE | PHI SOL | 100 % | 100 % |
| FRANCE | Prodsolar 1 | 60 % | 60 % |
| FRANCE | ROUAN SAINT PRIM | 60 % | 60 % |
| FRANCE | S.A.R.L. "LIGOGNE AND SUN" | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOCIETE D EXPLOITATION CLR TN3001 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEIL DESPETITES LANDES 37 | 60 % | 60 % |
| FRANCE | Solemidi | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES AQUITAINE | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES BEL AIR | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES DE LA CIGALIERE | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES DE LA MEDITERRANEE | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES DE PROVENCE | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES DU GRAND OUEST | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES DU GRAND SUD | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES DU VAUCLUSE | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES ENERGIE | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES LANGUEDOC | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES LOCINDUS | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES MIDI-PYRENEES | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES PACA | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES SAINT JEAN | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLES VILLEFEVRE | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SPES 5 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SPV QUINCIEUX | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SUNNPROD 5 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SUNNPROD 6 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | TAPIS VERT ENERGIE | 60 % | 60 % |
| FRANCE | TOLOSOL | 100 % | 100 % |
| FRANCE | VALBONNE ENERGIES NOUVELLES | 85 % | 85 % |
| FRANCE | VOLX LE PLAN | 100 % | 100 % |
| FRANCE | Watt Invest | 100 % | 100 % |
| FRANCE | WATT MONTELEGER | 100 % | 100 % |
| SUISSE | Biolid SA | 55 % | 66 % |
| FRANCE | Biolid France | 55 % | 66 % |
| FRANCE | D-CARBONE | Fusion | 66 % |
| FRANCE | ECOVALIM BORDEAUX | 28 % | 34 % |
| FRANCE | HOLDING PEGASUS | Fusion | 100 % |
| FRANCE | CVE BIOGAZ SERVICES | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVE ENERGY MANAGEMENT | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 1 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 3 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 4 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 7 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 12 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 13 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 14 | 100 % | 100 % |

| Pays | Entités | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--------|---------------------------|------------|------------|
| FRANCE | SOLEFRA 15 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 16 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 19 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 21 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 22 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 23 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 30 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 36 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 37 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 40 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 45 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 49 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 50 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 54 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 73 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 78 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 24 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 34 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | SOLEFRA 74 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | KRONOSOL 52 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | KRONOSOL 58 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | HOLDBANK GR20 PPA | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei69 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei70 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei71 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei72 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei74 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei75 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei76 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei79 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei77 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei78 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei80 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVSE Ei81 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVBE E47 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E48 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E49 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E50 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E51 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | ENERGIE TOURAINE POITOU | 100 % | 100 % |
| FRANCE | ENERGIE TOURAINE POITOU 2 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN44 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN45 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN46 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN47 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN48 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE FIN49 | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVBE E52 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E53 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E54 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E55 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E56 | 55 % | 66 % |

Notes annexes aux états financiers consolidés

| Pays | Entités | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--------|-------------------------------------|------------|------------|
| FRANCE | CVBE E60 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E61 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | CVBE E62 | 55 % | 66 % |
| FRANCE | GREEN PV 1 SAS | 100 % | 100 % |
| FRANCE | CVE HYDROGENE | 100 % | |
| FRANCE | CVE FIN50 ES | 100 % | |
| FRANCE | CVE FIN51 | 100 % | |
| FRANCE | CVE FIN52 | 100 % | |
| FRANCE | CVE FIN53 | 100 % | |
| FRANCE | CVE FIN54 | 100 % | |
| FRANCE | CVE FIN55 | 100 % | |
| FRANCE | CVE INVEST 8 | 100 % | |
| FRANCE | CVE INVEST 9 | 100 % | |
| FRANCE | CVBE E57 | 55 % | |
| FRANCE | CVBE E58 | 55 % | |
| FRANCE | CVBE E59 | 55 % | |
| FRANCE | HELIOCERES IV | 100 % | |
| FRANCE | CENTRALE SAULT ZL 2.3 | 100 % | |
| FRANCE | SUD-WASTE PROXI | 44 % | |
| FRANCE | CVODLV | 44 % | |
| FRANCE | CENTRALE SOLAIRE LES GENETS | 100 % | |
| CHILI | Apolo Solar SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Baobab Energias Renovables SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Ciudad Luz Chicureo Solar SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Cuenca Solar SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Chile Fin 1 SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Chile Fin 2 SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Chile Fin 3 SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Chile Fin 4 SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Chile FIN3b SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE CHILE MEZZ2 SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE CHILE NE FIN4 SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Energia Renovable Chile SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Fin Chile SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Catorce SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cincuenta SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cincuenta y Cinco SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cincuenta y Cuatro SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cincuenta y Dos SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cincuenta y Ocho SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cincuenta y Seis SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cincuenta y Siete SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cincuenta y Tres SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cincuenta y Uno SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cuarenta SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cuarenta y Cinco SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cuarenta y Cuatro SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cuarenta y Dos SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cuarenta y Nueve SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cuarenta y Ocho SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cuarenta y Seis SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cuarenta y Siete SpA | 100 % | 100 % |

| Pays | Entités | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|-------|-----------------------------------|------------|------------|
| CHILI | CVE Proyecto Cuarenta y Tres SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cuarenta y Uno SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Diecinueve SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Dieciocho SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Dieciseis SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Diecisiete SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Diez SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Doce SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Nueve SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Ocho SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Once SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Quince SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Seis SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Siete SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Trece SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Treinta SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Treinta y Cinco SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Treinta y Cuatro SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Treinta y Dos SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Treinta y Nueve SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Treinta y Ocho SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Treinta y Seis SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Treinta y Siete SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Treinta y Tres SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Treinta y Uno SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Veinte SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Veinticinco SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Veinticuatro SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Veintidos SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Veintiocho SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Veintiseis SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Veintisiete SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Veintitres SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Veintiueve SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Veintiuno SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Diego De Almagro Solar 3 S.A. | 100 % | 100 % |
| CHILI | Esmeralda Solar SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Fotovoltaica Alfa SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Los Libertadores Solar SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Parque Fotovoltaico Ocoa II SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Parque Fotovoltaico Ocoa SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Parque Solar Cancha SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Pilpilen SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Quinta Solar SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | San Francisco Solar SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Solar Ti Cinco SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Solar Ti Cuatro SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Solar Ti Diez SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Solar Ti Dos SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Solar ti Once SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Solar TI Veinticuatro SPA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Suvan Solar SpA | 100 % | 100 % |

Notes annexes aux états financiers consolidés

| Pays | Entités | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|-------|------------------------------------|------------|------------|
| CHILI | Taltal Solar S.A. | 100 % | 100 % |
| CHILI | Tamarugal Solar 1 S.A | 100 % | 100 % |
| CHILI | Tricahue Solar SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Tricahue SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Valle de la Luna II SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | YUMBREL SOLAR SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Andino Los Maitenes SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Utility Scale SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | La Rosa de Sharon SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | Solar TI Veintitres SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Solferino SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Cincuenta y Nueve SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Sesenta SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Sesenta y Uno SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Sesenta y Dos SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE Proyecto Sesenta y Tres SpA | 100 % | 100 % |
| CHILI | CVE P64 | 100 % | |
| CHILI | CVE P65 | 100 % | |
| CHILI | CVE P66 | 100 % | |
| CHILI | CVE P67 | 100 % | |
| CHILI | CVE P68 | 100 % | |
| USA | O WING LANE, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE CS MA MEZZ., LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE CS NY MEZZ, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE NA DEVCO, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE NA PART. 1, INC. | 100 % | 100 % |
| USA | CVE NA REAL ESTATE HOLDING, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE NA SOLAR HOLDING, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US E11 TORPEDO, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US E12 C. MILL, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US E13 WHEATFIELD, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US E14 MANLIUS NORTH, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US E15 MANLIUS EAST, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US E16 MANLIUS WEST, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US E17 BELAIR, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US E18 QUAKER, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE USFIN1 SMART, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE USFIN2 SMART, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE USFIN3 SMART, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE USFIN4 VDER, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE NORTH AMERICA | 100 % | 100 % |
| USA | KILMER SOLAR LLC | 100 % | 100 % |
| USA | MANTISI SOLAR LLC | 100 % | 100 % |
| USA | PESCARA 1 SOLAR LLC | 100 % | 100 % |
| USA | PESCARA 2 SOLAR LLC | 100 % | 100 % |
| USA | RAK 1 SOLAR LLC | 100 % | 100 % |
| USA | RAK 2 SOLAR LLC | 100 % | 100 % |
| USA | ROCKETT SOLAR, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | SUNRISE ON BLANDFORD ROAD, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | SUNRISE ON CLUBHOUSE ROAD, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | SUNRISE ON DRIFT ROAD, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | SUNRISE ON KNIGHT ROAD, LLC | 100 % | 100 % |

| Pays | Entités | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|------|-------------------------------------|------------|------------|
| USA | SUNRISE ON MONTAGUE ROAD, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | SUNRISE ON SOULE'S WAY, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | SUNRISE ON WEST MAIN ROAD, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | SUNRISE ON WING LANE, LLC | 100 % | 100 % |
| USA | WOLF SOLAR LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US IL Garden Prairie 239 LLC | Cessation | 100 % |
| USA | CVE US IL Waterman 240 LLC | Cessation | 100 % |
| USA | CVE US IL Rock Falls Solar 241 LLC | Cessation | 100 % |
| USA | CVE US IL Tamaroa 316 LLC | Cession | 100 % |
| USA | CVE US IL Henry 317 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US VA Suffolk 140 LLC | Cessation | 100 % |
| USA | CVE US VA Suffolk 141 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US VA Petersburg 224 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US VA Chester 258 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US IL Rossville 320 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US IL Westville 305 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US IL Ridge Farm 324 LLC | Cession | 100 % |
| USA | CVE US MI Rosebush 234 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US MI Au Gres 264 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US NY Brutus 244 LLC | Cessation | 100 % |
| USA | CVE US NY Riverhead 215 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US MI Rosebush 281 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US MI McBain 288 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US MI Sherwood 271 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US NY Brewerton 108 LLC | Cessation | 100 % |
| USA | CVE US PA Pine Grove 186 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US PA Apollo 188 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US NY Westhampton 243 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US NY Westhampton Beach 274 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US NY Lowville 334 LLC | Cessation | 100 % |
| USA | CVE US NY Norfolk 339 LLC | Cessation | 100 % |
| USA | CVE US NY Russia 341 LLC | Cessation | 100 % |
| USA | CVE US PA Buckingham 151 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US PA Garards Fort 161 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US PA New Alexandria 185 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE USFIN5, VDER LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US IL Grundy 302 LLC | Cessation | 100 % |
| USA | CVE US IL Varna 371 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US IL Washington 323 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US MA Assonet 078 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US MA Tolland 063 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US NY Russia 347 LLC | Cessation | 100 % |
| USA | CVE US NY Whitehall 346 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US NY Whitehall 360 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US OH Ada 259 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US OH Genoa 246 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US OH Kenton 261 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US OH Middle Point 262 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US OH Middle Point 283 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US OH New Paris 276 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US OH North Jackson 267 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US OH Ohio City 263 LLC | 100 % | 100 % |

Notes annexes aux états financiers consolidés

| Pays | Entités | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|------|------------------------------------|------------|------------|
| USA | CVE US OH Ravenna 268 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US OH Swanton 269 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US OH Van Wert 245 LLC | Cessation | 100 % |
| USA | CVE US OH Wauseon 232 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US OH Xenia 293 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US PA Apollo 366 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US PA Apollo 370 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US PA New Alexandria 363 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US PA Orchard Hills 231 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US PA Pine Grove 364 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US PA Smethport 203 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US PA Smethport 378 LLC | 100 % | 100 % |
| USA | Busti Solar Project LLC | 100 % | 100 % |
| USA | Apple Solar LLC | Cessation | 100 % |
| USA | Featherstone Solar LLC | 100 % | 100 % |
| USA | Gallagher Solar LLC | 100 % | 100 % |
| USA | Gasline Solar LLC | Cessation | 100 % |
| USA | George Road North Solar LLC | 100 % | 100 % |
| USA | George Road South Solar LLC | 100 % | 100 % |
| USA | Gleason Solar LLC | 100 % | 100 % |
| USA | Jennifer Road Solar LLC | Cessation | 100 % |
| USA | Lower Rio Grande Solar LLC | 100 % | 100 % |
| USA | Sanford Solar LLC | Cessation | 100 % |
| USA | Warren Solar LLC | 100 % | 100 % |
| USA | CVE US NY Wellsville 362 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US OH Franklin Furnace 338 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US PA Dayton 379 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US PA Kane 187 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US PA Kittanning 383 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US PA Latrobe 385 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US PA Dayton 404 LLCw | 100 % | |
| USA | CVE US PA Kittanning 406 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US PA Kittanning 407 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US PA Latrobe 408 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US NY Brunswick 192 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US NY Brunswick 193 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US IL Auburn 387 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US IL Camargo 395 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US IL Fairview 394 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US IL Ridgway 377 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US PA Burrell 396 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US PA Jones 399 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US PA Jones 429 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US IL Amboy 430 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US IL Hutsonville 428 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US NY Bangor 443 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US NY Hammond 435 LLC | 100 % | |
| USA | CVE US NY Hammond 447 LLC | 100 % | |

5.2 Liste des sociétés consolidées en mise en équivalence

| Pays | Entités | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--------|------------|------------|------------|
| FRANCE | GAZTEAM | 8 % | 9 % |
| FRANCE | BIOLIDELLE | 27 % | 32 % |

Les sociétés Gazteam et Biolidelle exploitent des unités de méthanisation. Leur mise en équivalence génère un impact positif de 0,3 M€ sur les fonds propres du groupe CVE.

5.3 Évolution de la liste des sociétés du groupe CVE

| Pays | Entités | Méthode intégration 31/12/2024 | Méthode intégration 31/12/2023 | Événement |
|--------|--|--------------------------------|--------------------------------|-------------|
| FRANCE | CVBE E58 | IG | | Création |
| FRANCE | CVBE E59 | IG | | Création |
| FRANCE | CVE FIN50 ES | IG | | Création |
| FRANCE | CVE FIN51 | IG | | Création |
| FRANCE | CVE FIN52 | IG | | Création |
| FRANCE | CVE FIN53 | IG | | Création |
| FRANCE | CVE FIN54 | IG | | Création |
| FRANCE | CVE FIN55 | IG | | Création |
| FRANCE | CVBE E57 | IG | | Création |
| FRANCE | HELIOCERES IV | IG | | Acquisition |
| FRANCE | CVE INVEST 8 | IG | | Création |
| FRANCE | CVE HYDROGENE | IG | | Création |
| FRANCE | CENTRALE SAULT ZL 2.3 | IG | | Acquisition |
| FRANCE | CVODLV | IG | | Acquisition |
| FRANCE | SUD-WASTE PROXI | IG | | Acquisition |
| FRANCE | CENTRALE SOLAIRE LES GENETS | IG | | Acquisition |
| FRANCE | CVE INVEST 9 | IG | | Création |
| FRANCE | EXPLOITATION GESTION DES ENERGIES RENOUVELABLES DES VALLEES D'AUDE | | IG | Cession |
| CHILI | CVE P64 | IG | | Création |
| CHILI | CVE P65 | IG | | Création |
| CHILI | CVE P66 | IG | | Création |
| CHILI | CVE P67 | IG | | Création |
| CHILI | CVE P68 | IG | | Création |
| USA | CVE US NY Wellsville 362 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US OH Franklin Furnace 338 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US PA Dayton 379 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US PA Greenfield 365 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US PA Kane 187 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US PA Kittanning 383 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US PA Latrobe 385 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US PA Dayton 404 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US PA Greenfield 402 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US PA Greenfield 403 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US PA Kittanning 406 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US PA Kittanning 407 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US PA Latrobe 408 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US IL Auburn 387 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US IL Camargo 395 LLC | IG | | Création |

Notes annexes aux états financiers consolidés

| Pays | Entités | Méthode d'intégration 31/12/2024 | Méthode d'intégration 31/12/2023 | Événement |
|----------------|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------|
| USA | CVE US IL Fairview 394 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US IL Ridgway 377 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US NY Brunswick 192 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US NY Brunswick 193 LLC | IG | | Création |
| USA | HCCC Solar LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US PA Burrell 396 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US PA Jones 399 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US PA Jones 429 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US IL Amboy 430 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US IL Hutsonville 428 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US NY Bangor 443 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US NY Hammond 435 LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US NY Hammond 447 LLC | IG | | Création |
| USA | Herkimer Solar LLC | IG | | Création |
| USA | CVE US IL Tamaroa 316 LLC | | IG | Cession |
| USA | CVE US VA Suffolk 140 LLC | | IG | Cession |
| USA | CVE US IL Ridge Farm 324 LLC | | IG | Cession |
| AFRIQUE DU SUD | CVE ZA Ei9 | IG | | Création |
| AFRIQUE DU SUD | CVE ZA Ei10 | IG | | Création |
| ESPAGNE | RS IBERIA 4 SL | IG | | Acquisition |
| ESPAGNE | CVE BIOGAS ESPANA | IG | | Création |
| ESPAGNE | CVE EFIN3 TESEO S.A | IG | | Création |

Au cours de l'exercice 2024, les principales acquisitions de sociétés, consolidées par intégration globale, sont présentées ci-dessous :

→ En France :

- La société SUD-WASTE PROXI détenant une unité de bio-déconditionnement qui devrait rentrer en service en juin 2025 et la Société CVODLV qui est porteuse d'un projet de centrale de méthanisation en développement, à hauteur de 80 % chacune en octobre 2024.

- 3 centrales solaires pour une puissance totale de 65,5 MW. L'une d'entre elle, acquise en décembre, sera la plus importante centrale en construction du groupe avec une puissance de 48,20 MW.

→ En Espagne, 1 centrale solaire d'une puissance de 4,6 MW.

L'impact de ces acquisitions sur la structure bilantielle du groupe à la date d'entrée dans le périmètre consolidé est présenté ci-dessous en millions d'euros et en valeurs brutes :

En millions d'Euros

| Pays | Entités | Activité | Statut | Date d'acquisition | Ecart d'acquisition | Immobilisation | Dettes financières | Besoin en fonds de roulement | Trésorerie |
|--------------|-----------------------------|----------|------------------------|--------------------|---------------------|----------------|--------------------|------------------------------|------------|
| Es-pagne | RS IBERIA SL | Solaire | GO DEV Final Stage | 28/06/2024 | 0,4 | 0,5 | -0,1 | -0,1 | 0,0 |
| France | HELIOCERES IV | Solaire | GO EXE | 20/03/2024 | 0,2 | 1,2 | -1,5 | 0,1 | 0,1 |
| France | CENTRALE SAULT ZL 2.3 | Solaire | GO DEV Final Stage | 13/03/2024 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| France | SUD-WASTE PROXI | Biogaz | Unité de méthanisation | 25/10/2024 | 0,1 | 0,1 | -0,1 | -0,1 | 0,0 |
| France | CVoDLV | Biogaz | Unité de méthanisation | 04/10/2024 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | -0,1 | 0,0 |
| France | CENTRALE SOLAIRE LES GÉneTS | Solaire | GO DEV Final Stage | 30/12/2024 | 0,6 | 3,3 | -0,4 | -2,3 | 0,0 |
| TOTAL | | | | | 1,3 | 5,2 | -2,1 | -2,5 | 0,1 |

Au cours de l'exercice 2024, le groupe a cédé la dernière société de sa branche d'activité hydroélectricité. Les impacts de cette cession sur la structure bilantielle du groupe à la

date de sortie sont les suivants en millions d'euros et en valeurs brutes :

En millions d'Euros

| Pays | Entités | Activité | Statut | Date de cession | Ecart d'acquisition | Immobilisation | Dettes financières | Besoin en fonds de roulement | Trésorerie |
|--------------|---------|----------|--------|-----------------|---------------------|----------------|--------------------|------------------------------|------------|
| France | EGERVA | Hydro | EXP | 19/12/2024 | -1,4 | -2,5 | 0,0 | 0,4 | 0,0 |
| TOTAL | | | | | -1,4 | -2,5 | 0,0 | 0,4 | 0,0 |

Note 6 : Conversion des devises étrangères

6.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros qui est la monnaie de fonctionnement et de présentation de l'entité consolidante CVE.

Le groupe applique la méthode du cours de clôture pour convertir en euros les comptes des entités étrangères établis en monnaie locale, les entités étrangères étant considérées comme des entités autonomes.

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice et les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période, sauf en cas de variations significatives des cours ou de couverture de change.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entité consolidante, dans ses capitaux propres

au poste « Ecart de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la partie de son montant afférente à la participation cédée.

Les écarts d'acquisition peuvent présenter des écarts de conversion car ils sont libellés dans la monnaie de fonctionnement de la société étrangère acquise, ces éléments étant assimilés à des actifs et passifs de cette dernière.

6.2 Opérations en devises

Dans les cas où le groupe choisit de financer ses investissements dans des filiales étrangères non pas par des apports en capital, mais par des créances à long terme dont le rapatriement, en cas de besoin, est plus simple que dans le cas d'un remboursement de capital et qui ne font pas l'objet d'un échéancier de remboursement, les différences de change liées à ces créances à long terme sont inscrites en capitaux propres.

6.3 Taux des devises utilisées

| Code | Devise | Au 31/12/2024 | | Au 31/12/2023 | | Variation | |
|------|-------------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|
| | | Taux de clôture | Taux moyen | Taux de clôture | Taux moyen | Taux de clôture | Taux moyen |
| US | Dollar américain | 1,0389 | 1,0821 | 1,1050 | 1,0816 | -6,0 % | 0,0 % |
| CLP | Peso chilien | 1 035,2800 | 1 020,8850 | 970,0500 | 907,4315 | 6,7 % | 12,5 % |
| ZAR | Rand sud-africain | 19,6188 | 19,8317 | 20,3477 | 19,9544 | -3,6 % | -0,6 % |

Taux pour 1 Euro

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 7 : Actif immobilisé

7.1 Tableau de variations des valeurs brutes immobilisées

| En million d'Euros | A nouveau | Mouvement Périètre | Augmen- tation | Diminution | Écart de change | Reclasse- ment | Solde |
|--|----------------|--------------------|-------------------|--------------|--------------------|-------------------|----------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | | | | |
| Concessions, droits similaires, brevets, licences | 5,3 | 0,0 | 1,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 6,3 |
| Droit au bail | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 2,9 | 2,9 |
| Autres immobilisations incorporelles | 10,3 | 0,0 | 6,8 | 0,0 | 0,3 | -3,9 | 13,7 |
| Écarts d'acquisition | 115,1 | -1,8 | 1,9 | -6,4 | -0,4 | 0,0 | 108,4 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 31/12/2024 | 130,8 | -1,8 | 9,7 | -6,4 | -0,1 | -1,0 | 131,2 |
| 31/12/2023 | 74,8 | 48,3 | 5,0 | -0,3 | -0,1 | 3,1 | 130,8 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | | | | |
| Terrains | 6,1 | -0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,2 | 0,0 | 6,4 |
| Constructions | 154,9 | -0,3 | 7,8 | -1,8 | -0,0 | 0,0 | 160,6 |
| Installations techniques, matériels et outillage industriels | 584,0 | -1,3 | 22,1 | -7,6 | -1,7 | 50,8 | 646,2 |
| Autres immobilisations corporelles | 5,2 | -0,0 | 1,6 | -0,1 | 0,0 | 0,0 | 6,7 |
| Immobilisations corporelles en-cours | 243,4 | 12,0 | 152,6 | -23,3 | 2,5 | -49,9 | 337,2 |
| Avances et acomptes sur immobilisations corporelles | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES 31/12/2024 | 993,7 | 10,4 | 184,1 | -32,8 | 1,0 | 1,0 | 1 157,2 |
| 31/12/2023 | 822,1 | 41,2 | 151,0 | -2,9 | -14,6 | -3,1 | 993,7 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | | | | | | | |
| Titres de participations non consolidés | 0,2 | 0,0 | 0,3 | -0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,4 |
| Autres immobilisations financières | 6,2 | 0,1 | 2,2 | -4,4 | 0,2 | 0,0 | 4,3 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 31/12/2024 | 6,4 | 0,1 | 2,5 | -4,5 | 0,2 | 0,0 | 4,7 |
| 31/12/2023 | 5,1 | 0,0 | 3,7 | -2,2 | -0,2 | 0,0 | 6,4 |
| TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE | | | | | | | |
| | 0,4 | 0,0 | 0,2 | -0,3 | 0,0 | 0,0 | 0,3 |
| 31/12/2023 | 0,3 | 0,1 | 0,0 | -0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,4 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ 31/12/2024 | | | | | | | |
| | 1 131,3 | 8,7 | 196,4 | -44,1 | 1,1 | 0,0 | 1 293,4 |
| 31/12/2023 | 902,3 | 89,6 | 159,8 | -5,4 | -14,9 | 0,0 | 1 131,3 |

7.2 Tableau de variations des amortissements et des dépréciations

| En million d'Euros | A nouveau | Mouvement Périètre | Augmen- tation | Diminution | Écart de change | Reclasse- ment | Solde |
|--|--------------|--------------------|-------------------|-------------|--------------------|-------------------|--------------|
| AMORTISSEMENT DÉPRÉCIATION IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | | | | |
| Concessions, droits similaires, brevets, licences | 2,2 | 0,0 | 1,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,2 |
| Droit au bail | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres immobilisations incorporelles | 1,1 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 1,3 |
| Écarts d'acquisition | 25,7 | 0,0 | 3,3 | -0,4 | -0,1 | 0,0 | 28,4 |
| AMORTISSEMENT DÉPRÉCIATION IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 31/12/2024 | 28,9 | 0,0 | 4,4 | -0,4 | -0,1 | 0,0 | 32,9 |
| 31/12/2023 | 25,6 | 0,0 | 4,1 | -0,7 | -0,1 | 0,0 | 28,9 |
| AMORTISSEMENT DÉPRÉCIATION IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | | | | |
| Terrains | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Constructions | 30,8 | 0,2 | 7,6 | -0,2 | 0,0 | 0,0 | 38,3 |
| Installations techniques, matériels et outillage industriels | 149,0 | 0,5 | 24,0 | -5,3 | -0,7 | 0,0 | 167,5 |
| Autres immobilisations corporelles | 2,7 | 0,0 | 0,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,6 |
| Immobilisations corporelles en-cours | 1,2 | 0,0 | 0,1 | -1,2 | 0,0 | 0,0 | 0,1 |
| Avances et acomptes sur immobilisations corporelles | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| AMORTISSEMENT DÉPRÉCIATION IMMOBILISATIONS CORPORELLES 31/12/2024 | 183,6 | 0,7 | 32,6 | -6,8 | -0,7 | 0,0 | 209,4 |
| 31/12/2023 | 157,3 | -0,5 | 28,9 | -0,9 | -1,2 | 0,0 | 183,6 |
| DÉPRÉCIATION IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | | | | | | | |
| Titres de participations non consolidés | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres immobilisations financières | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| DÉPRÉCIATION IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 31/12/2024 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 31/12/2023 | 0,0 | -0,5 | 0,0 | 0,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ 31/12/2024 | | | | | | | |
| | 212,6 | 0,7 | 37,0 | -7,2 | -0,8 | 0,0 | 242,3 |
| 31/12/2023 | 182,8 | -1,0 | 33,0 | -1,1 | -1,3 | 0,0 | 212,6 |

Notes annexes aux états financiers consolidés

7.3 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

→ le coût d'acquisition des titres de participation ;
et

→ la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur la durée d'utilisation des actifs reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Le groupe CVE amortit ses écarts d'acquisitions sur une durée de 25 ans à compter de la mise en service de l'actif. Cette durée a été estimée en fonction de la durée d'exploitation des actifs selon les baux fonciers signés sur de très longues durées qui permettent de valoriser les actifs au-delà du contrat de vente d'électricité à EDF attaché à la centrale.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, en cohérence avec les modalités d'affectation des écarts d'acquisition à un actif ou aux groupes ou regroupements de groupes d'actifs correspondant, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Au 31 décembre 2024, il n'a pas été identifié d'indice montrant qu'un écart d'acquisition ait pu perdre de sa valeur.

Le 18 décembre 2023, la société CVE Biogaz, par l'intermédiaire de la holding CVBE E42, a acquis l'intégralité des actions des sociétés Biolid SAS (France), Biolid SA (Suisse) et D-Carbone (fusionnée en 2024 avec Biolid France) pour un prix total de 21,5 M€, générant un écart d'acquisition de 17,4 M€. Dans le cadre de la première consolidation de l'ensemble acquis, contrôlée exclusivement, le groupe a procédé aux analyses et expertises nécessaires afin de comptabiliser et d'évaluer les actifs et passifs identifiables.

L'écart d'acquisition a ainsi été alloué à la valeur des marques pour une somme de 0,9 M€, amortissable sur 5 ans, et à la valeur du portefeuille client pour 5,4 M€, incluant un taux d'attrition de 8,4 % et amortissable sur 7 ans.

L'écart d'acquisition non alloué, 11,0 M€, fera l'objet d'un test de dépréciation s'il existe un indice attestant d'une perte de valeur.

7.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient.

Les coûts externes ou internes de développement sont activés en immobilisations corporelles en cours à partir du moment où le succès des projets correspondants est probable.

Les principaux critères d'activation sont la visibilité sur l'accès au foncier, la faisabilité technique et juridique du projet et la probabilité de générer des avantages économiques futurs suffisants pour dégager une rentabilité conforme aux objectifs et à la stratégie du groupe.

Le groupe considère que ces critères sont remplis lorsque le projet rentre dans le portefeuille de développement et qu'une SPV dédiée au projet est créée.

Tous les projets en développement font l'objet d'une revue à chaque arrêté comptable. Lorsque la probabilité de succès du projet se réduit ou que les critères d'activation ne sont plus remplis, une dépréciation est comptabilisée. Lorsque le projet est abandonné, les dépenses sont désactivées et reclassées en charges d'exploitation car, compte tenu du nombre de projets développés chaque année par le groupe, ces coûts sont considérés comme faisant partie intégrante de l'activité courante.

Le groupe comptabilise en immobilisations en cours les coûts de développement relatifs aux projets en cours, notamment les frais de personnel et les autres charges directes et indirectes pouvant être raisonnablement rattachées à certains projets. Si la valeur actuelle, correspondant à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité, appréciée en fonction de l'état d'avancement à la date de clôture, est inférieure à la valeur comptable alors une provision pour dépréciation est comptabilisée. En cas de non-aboutissement de ces projets, les montants précédemment immobilisés sont constatés en charges d'exploitation.

Au 31 décembre 2024, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié concernant les immobilisations incorporelles.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, sont rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation.

Les coûts des emprunts servant à financer les actifs, directement attribuables à la construction ou la production de ces actifs, jusqu'à leur mise en service, sont capitalisés, c'est-à-dire incorporés dans le coût d'entrée des immobilisations.

L'amortissement des centrales solaires débute à la date de leur mise en service, généralement correspondante à la date de raccordement au réseau.

En ce qui concerne les unités de biométhanisation, l'amortissement commence à la date de réception de l'installation. Cette réception intervient à l'issue des tests de performance qui démarrent lorsque le site fonctionne au niveau d'utilisation attendu. Le coût de revient de l'immobilisation inclut les dépenses liées aux essais de bon fonctionnement, déduction faite des produits nets générés par la vente d'énergie durant la phase de mise en service.

Les règles d'amortissements appliquées dans la société sont conformes aux usages en vigueur dans la profession.

Lorsque les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, notamment pour l'amortissement des unités de

biométhanisation, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Le groupe CVE estime à 25 ans la durée réelle d'utilisation de ses panneaux solaires considérant l'expérience et le recul acquis chez CVE et au sein du secteur sur leur durée de vie, les contrats de garanties existant et les durées pratiquées par la concurrence.

Immobilisations corporelles

| | Méthode | Durée |
|---|--------------------|-------------|
| Constructions | Linéaire | 10 à 30 ans |
| Agencements, aménagements des constructions | Linéaire | 5 à 20 ans |
| Installations techniques, matériels et outillages | Linéaire/dégressif | 10 à 25 ans |
| Matériel de transport | Linéaire | 3 à 5 ans |
| Matériel informatique | Linéaire | 3 ans |

Les obligations de démantèlement ont été enregistrées en tant que composant actif, en contrepartie d'une provision de même montant. Les obligations de démantèlement sont amorties selon la durée de vie des biens sous-jacents concernés.

7.5 Contrats de crédit-bail et assimilés

En millions d'Euros

| Pays | Entités | Immobilisation brutes | Amortissement Dépréciation | Dettes financières | Locations | Dotations |
|---------------|----------|-----------------------|----------------------------|--------------------|------------|------------|
| France | CVE | 0,8 | 0,2 | 0,6 | 0,2 | 0,2 |
| France | Ecovalim | 1,7 | 0,9 | 0,8 | 0,2 | 0,2 |
| TOTAUX | | 2,4 | 1,1 | 1,4 | 0,3 | 0,4 |

Les impacts comptables des opérations de « sale and leaseback », équivalent à des opérations de cession-bail, sont détaillés en note 8.

7.6 Immobilisations financières

Ce poste est constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés. Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition inclus.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour le groupe.

Note 8 : « Sale and leaseback » aux USA

Le groupe CVE finance ses projets de centrales solaires aux USA principalement par des structures fiscales dites de « Tax Equity Partnership », comme décrit en note 10, mais,

Le groupe retient le mode d'amortissement linéaire qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation retenue de l'actif. Le groupe pratique aussi l'amortissement dégressif pour des raisons fiscales dans les comptes sociaux des SPV et en annule l'incidence dans ses comptes consolidés tel que défini dans la note 12.2.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

| | Méthode | Durée |
|---|--------------------|-------------|
| Constructions | Linéaire | 10 à 30 ans |
| Agencements, aménagements des constructions | Linéaire | 5 à 20 ans |
| Installations techniques, matériels et outillages | Linéaire/dégressif | 10 à 25 ans |
| Matériel de transport | Linéaire | 3 à 5 ans |
| Matériel informatique | Linéaire | 3 ans |

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et assimilé sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte. Au 31 décembre 2024, les principaux impacts de ces opérations s'élevaient pour le groupe CVE à :

lorsque que les conditions économiques et financières s'y prêtent, le groupe peut opter pour un financement en « sale and leaseback ».

Ainsi, deux centrales solaires dans l'Etat de New York ont été financées par ce mécanisme : la première le 29 décembre 2023 pour 15,3 MUSD et la seconde le 28 mars 2024 pour 14,4 MUSD. Pour chacune des deux centrales, avec la Banque ATLANTIC UNION BANK, dont le siège social est à Richmond dans l'Etat de Virginie aux Etats-Unis, le groupe a signé un contrat de vente de l'actif et, simultanément, un contrat de location pour louer l'actif en retour sur une période de 10 ans, avec la possibilité d'exercer des options d'achats à certaines dates ou à l'expiration du contrat.

Le groupe conserve le contrôle de l'actif et demeure responsable des dépenses et des revenus générés par la vente d'énergie dans des conditions similaires aux financements des autres centrales du groupe aux Etats-Unis.

Les crédits d'impôts et autres avantages fiscaux associés au projet sont transférés à l'acheteur, cependant, les paiements de loyers sont structurés de telle sorte que le groupe soit compensé du transfert des incitations fiscales correspondantes.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Ce mécanisme dit de « sale and leaseback » équivaut à une opération de cession bail selon les normes comptables applicables aux présents comptes annuels rappelées en note 4.1. Le groupe a donc suivi le traitement comptable prévu par le règlement 2020.01 relatif aux comptes consolidés.

Le résultat de cession a été éliminé. L'actif est maintenu au bilan en coûts historiques. Une dette financière est constatée au passif à hauteur du prix de cession. Les loyers versés mensuellement sont retraités au compte de résultat sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière, ce qui permet d'enregistrer les flux relatifs au service de la dette.

En millions d'Euros

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|--------------|--------------|
| PART À MOINS D'UN AN | | |
| Fournisseurs débiteurs et autres débiteurs | 0,9 | 0,7 |
| Autres | 2,2 | 18,1 |
| Créances sociales | 0,1 | 0,0 |
| Créances fiscales - hors impôts différés actifs | 29,2 | 25,2 |
| Charges constatées d'avance | 5,8 | 6,3 |
| | 38,2 | 50,4 |
| PART À PLUS D'UN AN | | |
| Subventions d'investissements à recevoir | 20,8 | 9,7 |
| Créances fiscales - impôts différés actifs | 40,8 | 34,6 |
| Ecart de conversion - actif | 31,0 | 10,3 |
| Frais d'émission d'emprunts | 38,2 | 32,3 |
| | 130,9 | 87,0 |
| AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION | 169,0 | 137,4 |

Les comptes de régularisation correspondent aux charges constatées d'avance, aux écarts de conversion actif et aux frais d'émission d'emprunts.

Dans les autres créances à moins d'un an, le poste « Autres » inclus des indemnités d'assurance à recevoir sur des sinistres intervenus sur des centrales au Chili et les créances fiscales correspondent principalement aux crédits de TVA sur les dépenses d'investissements du groupe notamment en France et au Chili.

La part à plus d'un an correspond aux éléments suivants :

→ Aux subventions d'investissements dont l'encaissement dépend de l'atteinte de certaines conditions telles que le stade d'avancement du projet ou le montant d'investissements réalisés et dont la période de construction peut aller au-delà d'un an (le poste est en forte augmentation compte tenu des « incentive » de l'Etat de New York à recevoir sur les centrales récemment mises en service dans cet Etat).

→ Aux impôts différés actifs correspondant principalement aux déficits reportables et dont la récupération dépend des bénéfices réalisés au-delà d'un an tel que décrit en note 19.1.

Au 31 décembre 2024, l'endettement restant dû sous leaseback au bilan s'élève à la somme de 24,0 M€, incluant des premiers loyers majorés pour 4,2 M€. Le montant des loyers annuels s'élève à la somme de 1,1 M€.

Note 9 : Autres créances comptes de régularisation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

→ Aux écarts de conversion actif sur le financement des investissements dans les filiales étrangères par des créances à long terme tel que décrit en note 6.2.

→ Aux frais d'émission d'emprunts étalés linéairement sur la durée de remboursement des emprunts tel que décrit en note 14.2.

Note 10 : Comptabilisation du « Tax Equity Partnership » aux USA

Le groupe CVE finance ses projets de centrales solaires aux USA par des structures fiscales dites de « Tax Equity Partnership » depuis 2020. Ce mode de financement est fréquemment utilisé aux USA pour financer les projets d'énergies renouvelables.

Un investisseur, « Tax Partner », apporte des fonds et en échange le groupe accepte de lui céder une quote-part de ses crédits d'impôt et de ses déficits fiscaux.

Un accord contractuel prévoit les modalités particulières

d'allocation des flux de trésorerie et des résultats fiscaux pendant 5 ans jusqu'à l'obtention d'un rendement cible pour le Tax Partner (« flip date »).

Aux termes des 5 années, une plus faible part de la trésorerie et du bénéfice imposable (ou de la perte fiscale) est allouée à l'investisseur fiscal et le groupe aura la possibilité de mettre fin à l'accord contractuel en rachetant la part de l'investisseur selon la juste valeur des actifs sous-jacents.

Le groupe CVE conserve le contrôle et la direction des actifs et à ce titre peut procéder à une consolidation en intégration globale des projets financés par Tax Equity.

Les fonds apportés par l'investisseur fiscal sont reconnus en résultat d'exploitation selon le rythme de consommation des avantages fiscaux par l'investisseur fiscal.

Le fait générateur des avantages fiscaux est l'atteinte du jalon de la mise en service dite « PIS » (*Placed In Service*), définie par la Section 48(a) du code général des impôts américain, l'IRC (*Internal Revenue Code*), et déclaré auprès de l'administration fiscale américaine, l'IRS (*Internal Revenue Service*).

Le groupe CVE, par l'intermédiaire de sa Holding CVE US FIN4 VDER LLC, a signé, le 21 décembre 2022, un contrat de financement d'un portefeuille de centrales solaires sous le mécanisme du « Tax Equity Partnership » dans l'Etat de New York.

Au cours de l'exercice 2024, au sein de ce portefeuille, 4 centrales ont franchi le jalon « PIS » (*Placed In Service*) et ont donc déclenché le bénéfice des avantages fiscaux conformément au contrat précité et à la réglementation fiscale. Par conséquent, un montant de 16 M€ a été comptabilisé en produits d'exploitation correspondant à la part d'avantages fiscaux consommés par l'investisseur au titre de 2024 dont la totalité a été perçu en 2024.

Au cours de l'exercice 2023, au sein de ce même portefeuille de projet, 4 autres centrales avaient franchi ledit jalon et permis la comptabilisation de 19 M€ de produits d'exploitation, dont 80 % figuraient créances à recevoir pour un montant de 15 M€. L'intégralité de ces 15 M€ a été encaissée courant 2024.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 11 : Trésorerie et tableau des flux de trésorerie

11.1 Tableaux des flux de trésorerie

En millions d'Euros

| | 31/12/2024 12 mois | 31/12/2023 12 mois |
|---|-----------------------|-----------------------|
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ | | |
| Résultat net des sociétés intégrées | -44,0 | -10,1 |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité : | | |
| - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises | 60,1 | 45,1 |
| - Variation des impôts différés | -6,0 | -1,0 |
| - Plus-values de cession, nettes d'impôt | -5,3 | -16,2 |
| - Autres | 16,4 | 17,2 |
| Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées | 21,2 | 34,9 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | 29,5 | -63,0 |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ | 50,6 | -28,1 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations | -189,6 | -162,6 |
| Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt | 17,5 | 11,0 |
| Incidence des variations de périmètre | 0,0 | -81,0 |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | -172,1 | -233,5 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante | 0,0 | 0,0 |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | -0,2 | 0,0 |
| Augmentations de capital en numéraire | 0,9 | 98,7 |
| Emissions d'emprunts | 282,1 | 234,3 |
| Frais d'émission d'emprunts | -14,5 | -9,5 |
| Remboursements d'emprunts | -100,6 | -68,6 |
| Subventions d'investissement | 4,7 | 6,4 |
| Incidence des variations de cours des devises | 1,2 | -0,4 |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | 173,6 | 260,8 |
| Trésorerie d'ouverture | 170,6 | 171,4 |
| Trésorerie de clôture | 222,8 | 170,6 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE | 52,1 | -0,8 |

Le groupe CVE a dégagé un flux net de trésorerie positif de +50,6 M€ sur l'exercice 2024, malgré un résultat net déficitaire de -44,0 M€. L'écart s'explique principalement par plusieurs éléments non décaissés ou sans impact immédiat sur la trésorerie tels que les dotations aux amortissements et provisions pour un montant de 60,1 M€ et la ligne « Autres » (16,4 M€) représentant essentiellement des intérêts capitalisés et non décaissés.

Ensuite, le besoin en fonds de roulement s'améliore nettement (+29,5 M€) porté par l'encaissement de la contribution de l'investisseur fiscal aux Etats-Unis en créance à la clôture précédente pour 14,8 M€, ainsi que par la perception anticipée

d'une indemnité d'assurance de 8,5 M€ sur un sinistre en France.

Pour mémoire, la variation du besoin en fonds de roulement était fortement négative en 2023 car les centrales françaises avaient reversé 43 M€ à EDF OA correspondant à la différence entre le prix de marché encaissé et le tarif du contrat d'achat qui était en attente de reversement à fin 2022 (note 17).

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement et de financement s'équilibrent globalement, -172,1 M€ pour +173,6 M€, les cessions de projets et les subventions d'investissements contribuant positivement aux financements des investissements du groupe, ainsi que l'entrée de BNPP AM

au capital de CVE Biogaz ou le financement bancaire du périmètre GR24 conclus en décembre 2024.

11.2 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

Note 12 : Capitaux propres

12.1 Tableaux de variations des fonds propres

Les fonds propres groupe évoluent de la manière suivante :

En Millions d'Euros

| | Capital | Primes | Réserves | Résultat | Ecarts de conversion et autres effets de change | Total part du groupe |
|---|-------------|--------------|--------------|--------------|---|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES GROUPE À L'OUVERTURE 31/12/2023 | 70,1 | 115,5 | -66,4 | -8,7 | -24,5 | 85,9 |
| Affectation du résultat de l'exercice 2023 | | | -8,7 | 8,7 | | 0,0 |
| Résultat de l'exercice 2024 | | | | -37,6 | | -37,6 |
| Augmentation de capital net de frais | 0,1 | 0,8 | | | | 0,9 |
| Variation de périmètre | | | 9,2 | | | 9,2 |
| Variation de l'écart de conversion | | | | | 10,7 | 10,7 |
| Subventions d'investissements | | | 15,2 | | | 15,2 |
| Distributions | | | -1,4 | | | -1,4 |
| Autres | | | 0,2 | | | 0,2 |
| CAPITAUX PROPRES GROUPE À LA CLÔTURE 31/12/2024 | 70,2 | 116,2 | -51,9 | -37,6 | -13,8 | 83,1 |

La société consolidante, CVE SAS, a procédé en mars 2024 à une augmentation de capital réservée à ses salariés, souscrite pour un montant total de près d'1 M€. Ainsi, 136 salariés ont participé à l'opération, dont 96 salariés sont devenus nouvellement actionnaires.

La variation de périmètre s'explique, en premier lieu, par l'entrée de BNP Paribas Low Carbon Transition Infra Equity Fund I au capital de CVE Biogaz, société mère et entité porteuse de l'activité Biogaz au sein du groupe CVE.

Cette opération s'est traduite par une augmentation de capital de CVE Biogaz à hauteur de 17,8 M€, nets de frais d'émission. Concomitamment à cette augmentation de capital, BNP Paribas a apporté 8,5 M€ en compte courant et 7,0 M€ en emprunt obligataire convertible en actions (note 15). Le montant total des fonds injectés par le nouvel actionnaire est donc de 35 M€ dont 19,5 M€ en fonds propres hors frais d'émission.

À l'issue de cette opération, le groupe CVE conserve le contrôle de CVE Biogaz.

La variation de 10,7 M€ de l'écart de conversion résulte de l'impact des taux de change appliqués lors de la conversion des devises étrangères, notamment du peso chilien, en euro, la monnaie fonctionnelle du groupe CVE.

Les subventions d'investissements augmentent de 15,2 M€ et proviennent de financements publics reçus de l'Etat de

New York suite à la mise en service de plusieurs centrales photovoltaïques dans cet Etat.

Les autres distributions proviennent de dividendes versés ou de réductions de capital dans des sociétés où CVE partage la valeur avec d'autres associés minoritaires.

L'augmentation de 5,0 M€ de la part des intérêts minoritaires s'explique de la manière suivante :

En millions d'Euros

| | Total |
|--|-------------|
| INTÉRÊTS MINORITAIRES À LA CLÔTURE 31/12/2023 | 14,7 |
| Résultat de l'exercice 2024 | -6,4 |
| Variation de périmètre | 12,3 |
| Subventions d'investissements 2024 | 0,5 |
| Ecart de change | 0,0 |
| Autres | -0,2 |
| Distributions | -1,1 |
| INTÉRÊTS MINORITAIRES À LA CLÔTURE 31/12/2024 | 19,7 |
| <i>Variation</i> | <i>5,0</i> |

La variation de périmètre des intérêts minoritaires correspond à l'entrée de BNP Paribas Asset Management au capital de CVE Biogaz.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Le partage des capitaux propres consolidés prévoit que, lorsqu'à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires (hors groupe) d'une entité consolidée devient négative alors cette part négative est déduite des intérêts majoritaires du groupe CVE, sauf si les associés ou actionnaires minoritaires ont l'obligation formelle ou contractuelle de combler les pertes. Ensuite, quand l'entité consolidée réalise de nouveau des bénéfices, la part groupe des capitaux propres est créditée jusqu'à apurement complet des pertes antérieurement débitées.

12.2 Provisions règlementées

Les provisions règlementées, dont les amortissements dérogatoires correspondant à la différence entre l'amortissement linéaire économique et l'amortissement dégressif fiscal, comptabilisées dans les comptes sociaux des entités comprises dans le périmètre de consolidation, sont éliminées dans les comptes consolidés conformément au règlement n° 2020-01 qui prévoit l'élimination de

En millions d'Euros

| | Démantèlement | Risque de change | Autres | Total |
|---|---------------|------------------|------------|-------------|
| MONTANT À L'OUVERTURE 31/12/2023 | 6,1 | 9,3 | 0,1 | 15,4 |
| Dotation | 1,1 | 13,9 | 0,8 | 15,8 |
| Reprise | | -0,9 | | -0,9 |
| MONTANT À LA CLÔTURE 31/12/2024 | 7,2 | 22,2 | 0,9 | 30,3 |

13.2 Provisions pour démantèlement

Les provisions correspondent aux provisions pour démantèlement comptabilisées sur certaines centrales en France, au Chili et aux USA.

Ces provisions traduisent l'obligation de démanteler les centrales en évaluant le coût de remise en état des terrains à l'issue de la période de production. Cette obligation est prévue dans les baux signés avec les propriétaires hébergeurs.

Le traitement comptable se traduit par un composant enregistré à l'actif en contrepartie d'une provision pour risques de même montant. Le coût de l'obligation de démantèlement est amorti sur la durée du bail.

Aux USA, des garanties financières de démantèlement peuvent être versées. Au 31 décembre 2024, elles s'élevaient à 0,4 M€ et figurent en immobilisations financières.

13.3 Provisions pour risque de change

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de clôture de l'exercice a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion correspondant à des pertes latentes de change entraînent la constitution d'une provision pour risques.

l'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales.

12.3 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont maintenues dans les capitaux propres, après prise en compte d'un impôt différé passif, et font l'objet d'un partage entre la part revenant au groupe et celle revenant aux intérêts minoritaires. La part revenant au groupe est incluse dans la ligne « Autres » des capitaux propres consolidés.

12.4 Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation de capital.

Note 13 : Provisions

13.1 Tableau de variation des provisions

Au 31 décembre 2024, le montant des provisions pour risque de change s'élevait à 22,2 M€. Cette variation s'explique par la dégradation du cours du peso chilien au cours de l'exercice 2024.

Ce montant concerne la perte de change latente existant sur la position bilantielle de la dette bancaire au Chili, émise en dollar américain et convertie dans la monnaie locale qui est le peso chilien. Les échéances de services de la dette restent par ailleurs efficacement couvertes par des instruments financiers renouvelés tous les six mois.

13.4 Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ne font pas l'objet de provision. Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite, ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté, de l'évolution prévisible des rémunérations et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Au 31 décembre 2024, le montant des indemnités de départ en retraite calculé s'élève à 1 395 K€, réparti entre 1 361 K€ pour les cadres et 34 K€ pour les non-cadre contre 1 038 K€ au 31 décembre 2023 (dont 1 014 K€ pour les cadres et 23 K€ pour les non-cadre).

Les hypothèses d'évaluation des indemnités de départ en retraite sont :

- âge de départ à la retraite : 60-67 ans ;
- revalorisation des salaires : 3,00 % pour les cadres et 2,50 % pour les non-cadre ;
- salaire fin de carrière ;
- faible turn-over ;
- charges sociales patronales : 43,00 % ;
- table de mortalité : INSEE 2024 ;
- taux d'actualisation : 3,35 % ;
- convention collective : SYNTEC (départ à l'initiative du

salarié), 99 % des salariés du groupe relèvent de la convention collective SYNTEC applicable aux salariés des Bureaux d'Etudes Techniques et des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils. Les autres salariés, employés dans des sociétés de l'activité Biogaz, relèvent des conventions collectives des activités du déchet ou des industries et du commerce de la récupération ;
→ méthode retenue : Méthode rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O).

Note 14 : Emprunts et dettes financières

14.1 Répartition des échéances par catégorie d'emprunts et dettes financières

| En millions d'Euros | | Capital restant dû | A moins d'1 an | Entre 1 an et 5 ans | A plus de 5 ans |
|---------------------------|-------------------|--------------------|----------------|---------------------|-----------------|
| Emprunt participatif | 31/12/2024 | 5,0 | 0,0 | 5,0 | 0,0 |
| | 31/12/2023 | 1,2 | 0,0 | 1,2 | 0,0 |
| Emprunts bancaires | 31/12/2024 | 653,4 | 68,5 | 261,9 | 323,1 |
| | 31/12/2023 | 568,4 | 126,1 | 147,3 | 295,1 |
| Emprunts obligataires | 31/12/2024 | 538,0 | 56,3 | 401,7 | 80,1 |
| | 31/12/2023 | 432,7 | 50,0 | 274,3 | 108,4 |
| Autres emprunts | 31/12/2024 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,0 |
| | 31/12/2023 | 7,3 | 0,0 | 0,0 | 7,3 |
| Comptes courants tiers | 31/12/2024 | 24,4 | 0,0 | 0,0 | 24,4 |
| | 31/12/2023 | 15,4 | 0,0 | 0,0 | 15,4 |
| Intérêts courus non échus | 31/12/2024 | 17,7 | 15,3 | 2,4 | 0,0 |
| | 31/12/2023 | 13,0 | 9,9 | 0,0 | 3,1 |
| Concours bancaires | 31/12/2024 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | 31/12/2023 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL | 31/12/2024 | 1 238,6 | 140,0 | 671,1 | 427,5 |
| | 31/12/2023 | 1 038,0 | 185,9 | 422,7 | 429,3 |

14.2 Frais d'émission d'emprunt

La totalité des frais d'émission d'emprunt supportés par le groupe pour lever ses emprunts est constatée en charges à répartir, étalée linéairement sur la durée de vie des emprunts et en cohérence avec leurs modalités de remboursements.

Note 15 : Emprunts obligataires convertibles en actions

La société CVE Biogaz, société holding animatrice à la tête du périmètre de l'activité Biogaz contrôlée par le groupe CVE et consolidée intégralement, a émis deux emprunts obligataires convertibles en actions de CVE Biogaz pour un montant total de 14,2 M€ au 31 décembre 2024.

Pour financer l'acquisition en 2023 par CVE Biogaz des sociétés Biolid France, Biolid SA et D-Carbone (fusionnée avec Biolid France en 2024), un emprunt obligataire

convertible en actions de CVE Biogaz a été émis pour un montant total de 7,2 M€ en deux tranches, la tranche A le 6 septembre 2023 et la tranche B le 18 décembre 2023. Les obligataires sont les trois anciens associés des sociétés acquises, dont deux de ces associés ont rejoint la société CVE Biogaz et y exercent des activités de direction opérationnelle.

Cet emprunt obligataire est consenti pour une durée de 7 ans à compter de la date d'émission de la tranche A, date à laquelle les OCA existantes seront converties ou remboursées en totalité en principal et en intérêts, sauf remboursement anticipé. Chaque OCA produira chaque année un taux d'intérêt annuel fixe de 5 % qui sera réglé annuellement.

En l'absence de conversion des OCA à la date d'échéance ou à la date de remboursement anticipé, CVE Biogaz devra régler aux obligataires une prime de non-conversion correspondant à un taux d'intérêt annuel fixe de 2 %. Dans l'hypothèse d'une non-conversion à la date d'échéance, le

Notes annexes aux états financiers consolidés

montant de la prime de non-conversion à verser serait de 1,1 M€, non actualisé et en capitalisant l'intérêt annuel de 2 %.

Dans le cadre de la levée de fonds de 70,0 M€ auprès du fonds Low Carbon Transition Infrastructure Equity Fund de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), CVE Biogaz a émis des obligations convertibles en actions de CVE Biogaz pour un montant total de 14,0 M€ dont l'émission se réalisera en trois tranches d'un montant respectif d'environ 7,0 M€ (50 %), 4,2 M€ (30 %) et 2,8 M€ (20 %). La tranche 1 de 7,0 M€ a été versée le 30 décembre 2024.

Les obligations convertibles sont souscrites pour une durée expirant à la plus proche des dates d'échéances suivantes : la date à laquelle BNPPAM ne détiendra plus aucune participation dans la Société ou le 31 décembre 2034.

Sans préjudice de la prime de non-conversion prévue ci-après, les obligations convertibles ne porteront pas intérêt.

En l'absence de conversion, chaque obligation convertible bénéficiera d'une prime de non-conversion égale à 10 % l'an du montant nominal de l'obligation convertible considérée, capitalisée annuellement et calculée à compter de la date de mise à disposition des fonds correspondants et jusqu'à

la date de son remboursement en numéraire.

Dans l'hypothèse d'une non-conversion, et en retenant pour le calcul les dates les plus précoces de mise à disposition des fonds des tranches 2 et 3 prévues au protocole d'investissement, ainsi que la date d'échéance la plus éloignée prévue au contrat d'émission, fixée au 31 décembre 2034, le montant de la prime de non-conversion à verser s'élèverait à 20,6 M€, hors actualisation.

Le groupe CVE a fait le choix de ne pas comptabiliser de provision au titre du risque de non-conversion, estimant que la conversion reste raisonnablement probable à l'échéance. Cette position repose sur des incitations identifiées à la conversion, notamment les perspectives de croissance de l'activité Biogaz, ainsi que sur des intentions des parties prenantes lors des négociations précédant les opérations d'acquisition ou de levée de fonds mentionnées, et maintenues jusqu'à ce jour.

Note 16 : Autres dettes et comptes de régularisation

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|-------------|-------------|
| PART À MOINS D'UN AN | | |
| Clients créditeurs et autres créditeurs | 0,6 | 3,0 |
| Autres | 6,8 | 8,0 |
| Dettes sur acquisitions de participations | 0,0 | 20,5 |
| Dettes sociales | 9,7 | 8,8 |
| Dettes fiscales - hors impôts différés passifs | 17,8 | 11,1 |
| Produits constatés d'avance | 8,8 | 1,4 |
| | 43,6 | 52,8 |
| PART À PLUS D'UN AN | | |
| Dettes fiscales - impôts différés passifs | 7,4 | 7,0 |
| | 7,4 | 7,0 |
| AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION | 51,0 | 59,8 |

Les comptes de régularisation correspondent aux produits constatés d'avance.

Les dettes à plus d'un an se résument aux impôts différés passifs tel que décrit en note 19.1.

Les dettes sur acquisitions de participations s'élevaient à la somme de 20,5 M€ au 31 décembre 2023 et comprenaient : un montant de 4,1 M€ au titre d'un ajustement de prix lié à une acquisition dans le secteur du Biogaz réalisée en décembre 2023 et un solde de 16,4 M€ correspondant à un crédit-vendeur dont les modalités sont détaillées en note 18.

Note 17 : Avoirs liés aux contrats de compléments de rémunération

Les montants d'avoir liés aux contrats de compléments de

rémunération à la clôture des trois derniers exercices ont évolué de la manière suivante :

→ 31 décembre 2024 : 1 M€ (-2 M€) ;

→ 31 décembre 2023 : 3 M€ (-4,3 M€) ;

→ 31 décembre 2022 : 46 M€.

Ces avoirs correspondent à l'application du contrat de complément de rémunération qui prévoit que, lorsque les producteurs vendent leur production électrique sur le marché, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur appelé « agrégateur », le différentiel entre le tarif de référence (TO) prévu au Contrat de Complément de Rémunération (CCR) et le prix de marché de référence (de la filaire photovoltaïque appelé MO) est reversé par EDF Obligation d'Achat (EDF OA) au producteur en complément de la vente sur le marché quand MO < TO.

Dans le cas contraire (MO > TO), il est prévu que la prime soit reversée à EDF OA via un mécanisme d'avoir selon les règles prévues au CCR (exigibles immédiatement ou provisionnés si non exigibles).

La flambée des prix de marché de l'électricité et leurs fluctuations au cours de l'année 2022 ont eu pour effet de générer d'importants différentiels à reverser à EDF OA à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Dans la mesure où l'agrégateur rémunère le producteur au prix de marché de référence MO, cette situation a eu pour effet de générer un excédent temporaire de trésorerie dans les comptes du groupe CVE, puisque les avoirs n'étaient pas tous exigibles en 2022. En 2023, la quasi-totalité de ces avoirs est devenu exigible et a été payée, ce qui a généré une sortie de trésorerie significative d'un montant de 43 M€ comme rappelé en note 11.

Note 18 : Cessation de la fiducie constituée fin 2023

En décembre 2023, le groupe CVE a financé l'acquisition d'un portefeuille de deux projets photovoltaïques au stade « ready to build », représentant une puissance totale de 42 MW, pour un montant global de 18,1 M€ (incluant l'acquisition des titres, des comptes courants d'associés et des conventions de développement).

Un premier versement de 1,7 M€ a été effectué le jour de la signature de l'acte d'acquisition, le 18 décembre 2023. Le solde, soit 16,4 M€, a été consenti sous la forme d'un crédit vendeur, remboursable au plus tard le 31 janvier 2024, délai durant lequel CVE devait finaliser le financement de l'opération.

Afin de garantir le paiement du crédit vendeur, le groupe CVE a mis en place une entité juridique dédiée, constituée sous la forme d'une fiducie-sûreté, spécifiquement pour les besoins de cette transaction.

Assumant la majorité des risques liés à cette entité et détenant les droits sur les actifs, le groupe CVE a considéré en avoir le contrôle dès l'exercice d'acquisition. En conséquence, la fiducie ainsi que les actifs sous-jacents relatifs aux deux projets ont été intégrés dans le périmètre de consolidation du groupe à la clôture de l'exercice 2023.

Le 18 janvier 2024, le règlement intégral des sommes dues par le groupe CVE a permis de lever les garanties associées et de mettre fin à la fiducie.

Note 19 : Impôts sur les résultats

19.1 Règles et méthodes de comptabilisation

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

L'impôt différé est comptabilisé en cas de reports déficitaires et de différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs au bilan consolidé et leurs bases fiscales.

Les impôts différés sont calculés selon le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les impôts différés sont revus à chaque clôture pour tenir compte des changements de législation fiscale et des perspectives d'imputations des reports déficitaires sur des bénéfices futurs. Le groupe s'appuie, pour justifier l'utilisation des reports déficitaires, sur les données de son plan d'affaires long terme (BP 2025-2029) et sur ses modèles financiers utilisés dans le cadre des financements bancaires qui prévoient l'existence de bénéfices imposables attendus dans le cycle d'exploitation des SPV en construction ou en exploitation, et par corrélation aussi dans le cycle d'exploitation des sociétés opérationnelles (bureaux d'étude internes du groupe) et de la société mère consolidante.

La conclusion de contrats long terme fermes, accompagnés d'une forte visibilité sur la rentabilité pendant les périodes d'exploitation, dans le secteur dans lequel opère la société, permet le traitement décrit ci-avant. En effet, dans la mesure où l'on s'attend à ce que les résultats imposables futurs soient suffisants, les différences temporaires déductibles et les déficits reportables non utilisés ont été comptabilisés en tant qu'actifs d'impôts différés dans le bilan. Les pertes n'ayant pas de date d'expiration, les déficits fiscaux seront donc consommés sur la durée d'exploitation des installations.

Le pilotage des périmètres d'intégration fiscale et les opérations de croissance externe permettent aussi d'apporter des perspectives futures d'utilisation de ces déficits fiscaux reportables, tout en tenant compte de l'impact des sorties de filiales sur le maintien des capacités probables de récupération à l'intérieur des périmètres d'intégration.

Au 31 décembre 2024, le montant des impôts différés actifs du groupe pour 50,8 M€, correspondant aux déficits reportables, a été compensé des impôts différés passifs relatifs aux amortissements dérogatoires pour 10,0 M€, soit un montant net à l'actif du bilan de 40,8 M€. Les impôts différés passifs du bilan s'élèvent à la somme de 7,4 M€ et correspondent à la fiscalité différée sur les subventions d'investissements ainsi qu'au risque de non-imputation de la retenue à la source de 10 % sur les intérêts dus par les filiales chiliennes sur les prêts d'actionnaires des sociétés mères françaises.

Notes annexes aux états financiers consolidés

19.2 Rationalisation et preuve de l'impôt

En millions d'Euros

| | 2024 | 2023 |
|---|-------------|-------------|
| DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN : | | |
| IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS | | |
| Déficits reportables | 37,2 | 34,6 |
| Différences temporaires | 3,6 | 0,0 |
| Autres retraitements | 0,0 | 0,0 |
| Crédits d'impôts | 0,0 | 0,0 |
| | 40,8 | 34,6 |
| IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS | | |
| Subventions d'investissements | -4,9 | -4,6 |
| Autres retraitements | 0,4 | 0,0 |
| Retenue à la source | -3,0 | -2,4 |
| | -7,4 | -7,0 |
| TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS AU BILAN | 33,4 | 27,6 |

En millions d'Euros

| | 2024 | 2023 |
|--|--------------|-------------|
| Résultat net des sociétés intégrés | -44,0 | -10,1 |
| Impôt sur les sociétés | 2,7 | -1,1 |
| Impôts différés | -6,1 | 2,2 |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT | -47,4 | -8,9 |
| Impôt théorique | -12,2 | -2,2 |
| Impôt comptabilisé | -3,4 | 1,2 |
| ECART | -8,8 | -3,3 |
| Incidence des différences temporaires et permanentes | -0,3 | -0,7 |
| Non reconnaissance des déficits fiscaux non valorisables | -6,4 | -10,4 |
| Produits non imposables | 0,7 | 8,1 |
| Subventions d'investissements | 0,0 | -1,3 |
| Crédits d'impôts | -0,7 | -0,4 |
| Retenue à la source | -0,6 | -0,6 |
| Autres | -1,6 | 2,0 |
| TOTAL | -8,8 | -3,3 |

La charge d'impôt théorique est calculée en appliquant un taux d'impôt de 25 % qui est le taux d'impôt applicable à l'entité consolidante, la société CVE SAS, selon les textes fiscaux en vigueur.

Au 31 décembre 2024, le montant de 6,4 M€ correspond à la non reconnaissance de déficits fiscaux sur des entités qui ne justifient pas d'une probabilité suffisante de récupération des impôts différés actifs et à la reprise de créances d'impôts

différés actifs existant sur des sociétés sorties des périmètres d'intégration du groupe (le déficit de la société fille reste la propriété de la société mère mais les capacités futures d'imputation restent au niveau de la société fille porteuse de l'actif). Les produits non imposables s'expliquent par la comptabilisation du TEP (« Tax Equity Partner », mécanisme de financement aux Etats-Unis) et les allocations fiscales spécifiques à l'opération tel que décrit en note 10.

Note 20 : Explication des autres produits d'exploitation

En millions d'Euros

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|--------------|--------------|
| Production immobilisée | 156,4 | 167,3 |
| Transferts de charges | 12,4 | 10,5 |
| Quote-part IMCC (TEP, note 15) | 16,2 | 18,9 |
| Autres | 0,6 | 0,0 |
| TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION | 185,6 | 196,6 |
| Total achats consommés | -177,3 | -180,3 |
| Production immobilisée | 156,4 | 167,3 |
| ACHATS CONSOMMÉS NETS | -20,9 | -13,0 |

Les autres produits d'exploitation, d'un montant de 185,6 M€, se décomposent comme suit : 156,4 M€ correspondent à la production immobilisée du groupe, 12,4 M€ aux transferts de charges liés aux frais d'émission d'emprunts reclassés en charges à répartir (voir note 14.2), 16,2 M€ proviennent de la contribution de l'investisseur fiscal aux États-Unis (voir note 10), et 0,6 M€ concernent des indemnités d'assurance.

La production immobilisée inclut les coûts de développement et de construction des unités de production d'énergie, réalisés en sous-traitance tant interne qu'externe. Les produits d'exploitation enregistrés couvrent les charges de sous-traitance associées, ces dernières étant incluses dans les achats consommés, comme l'illustre le tableau ci-avant.

Ce mode de comptabilisation, conforme au Plan comptable général (PCG), assimile la production sous-traitée de l'unité à un bien produit plutôt qu'acquis, tout en reflétant dans les comptes l'expertise du groupe en matière de conception d'unités de production d'énergies renouvelables.

Le montant des achats consommés nets augmente de près de 8 M€ entre 2024 et 2023 en raison de l'intégration des entités Biolid et D-Carbone acquises fin décembre 2023, en année pleine sur 2024, dont l'activité principale est le négoce et la logistique d'intrants pour approvisionner les centrales de méthanisation.

| Pays | Effectif moyen 2024 | Effectif moyen 2024 |
|----------------|---------------------|---------------------|
| France | 335 | 307 |
| Chili | 68 | 61 |
| USA | 41 | 35 |
| Espagne | 6 | 2 |
| Afrique du Sud | 7 | 8 |
| Suisse | 4 | 5 |
| | 461 | 418 |

Note 21 : Cession de la dernière centrale hydroélectrique

Le groupe CVE a procédé au cours des deux derniers exercices à la cession intégrale de sa branche d'activité hydroélectricité, impliquant 13 sociétés en 2023 et 1 société en 2024.

Afin de garantir la comparabilité des états financiers dans le temps et conformément aux règles applicables en matière de déconsolidation, la quote-part du groupe dans le résultat net des entités cédées en 2023 et en 2024 est présentée sur une seule ligne du compte de résultat.

Cette quote-part, concernant la cession de la branche d'activité hydroélectricité, qui s'élève à -0,1 M€ en 2024 et -0,9 M€ en 2023, figure sur une ligne séparée, située en dessous de la ligne « Résultat net des entités intégrées », et avant la ligne « Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence ».

Note 22 : Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 23 : Parties liées

Le groupe n'a conclu aucune transaction avec une entité hors du groupe consolidé à des conditions qui ne seraient pas conformes à des conditions normales de marché telles que visées par l'article 833-16 du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

Note 24 : Dirigeants et membres des organes de surveillance

Le montant global des rémunérations allouées par la Société consolidante CVE à ses dirigeants et aux membres de ses organes de surveillance, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 1,1 M€ bruts et hors taxe.

Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires totaux de l'exercice et par collège de commissaire aux comptes est détaillé dans le tableau ci-dessous :

| En millions d'Euros | PwC | Experteia | Autres | Total 31/12/2024 |
|------------------------------|------------|------------|-----------|---------------------|
| Audit légal groupe et France | 335 | 184 | 40 | 558 |
| Audit légal US | 270 | 0 | 0 | 270 |
| Audit légal Chili | 100 | 0 | 0 | 100 |
| SACC* | 22 | 0 | 0 | 22 |
| | 726 | 184 | 40 | 950 |
| 31/12/2023 | 409 | 155 | 46 | 610 |

*Services Autres que la Certification des Comptes

PwC US a été nommé en 2024 par le groupe CVE en tant qu'auditeur sur ses sociétés américaines afin de renforcer le taux de couverture de l'activité du groupe par le collège de commissaires aux comptes.

Note 26 : Engagements hors bilan

26.1 Engagements reçus

L'achat d'électricité

La plupart des sociétés porteuses de projet ont conclu un contrat à long terme de fourniture d'électricité avec des sociétés consommatrices (« Corporate PPA ») ou des opérateurs de réseaux (EDF en France). Ces sociétés du groupe bénéficient, dans le cadre de ces contrats, d'engagement d'achat pour de longues périodes de 10 à 20 ans à partir de l'origine des contrats, sur la base de prix prédéterminés.

Le montant cumulé du chiffre d'affaires garanti sur l'ensemble du parc en exploitation et en construction s'élève au 31 décembre 2024 à 1,1 milliards d'euros (estimation établie sur la base d'un fonctionnement des centrales au nominal), pour 0,8 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

26.2 Engagements donnés

Actifs donnés en garantie des dettes

Les dettes bancaires contractées par le groupe CVE pour le financement de ses projets sont assorties, en garantie de leur remboursement, de sûretés réelles couramment utilisées dans son secteur d'activité (hypothèques, gage sur les équipements, nantissements de titres, ainsi que nantissements d'avances en comptes courants d'associés). Ces financements sont également soumis au respect de conventions financières,

tels que le ratio de couverture du service de la dette (DSCR), dont le calcul annuel fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes, ainsi que de covenants non financiers, incluant la transmission régulière d'informations financières et opérationnelles aux prêteurs.

Au 31 décembre 2024, ces dettes s'élèvent à 768 M€, incluant les intérêts courus non échus, contre 683 M€ à la clôture de l'exercice précédent. Il s'agit du capital restant dû sur les financements structurés du groupe liés aux périmètres d'actifs, correspondant aux dettes senior, junior et bridges de construction tels que détaillés en Note 2. Cette progression de 85 M€ reflète directement la croissance du groupe, l'augmentation du nombre de centrales en construction ou en exploitation, ainsi que les opérations de croissance externe.

Par ailleurs, durant la phase de construction des projets, la société mère peut être amenée à fournir des garanties temporaires sur les financements. À ce titre, pour le financement en dette senior du périmètre GR24, portant sur 27 centrales d'une puissance totale de 177 MW et pour un montant global de 177 M€, conclu le 18 décembre 2024, CVE SAS s'est portée caution, pendant la période de construction, à hauteur de 25 % de l'encours du crédit long terme, soit une caution d'environ 44 M€.

Aux États-Unis, dans le cadre de financements structurés reposant sur un mécanisme de « Tax Equity Partnership », la société consolidante, CVE SAS, ainsi que la société opérationnelle locale, CVE NA, ont accordé une garantie à première demande à l'investisseur fiscal jusqu'à la « flip date » (voir note 10), soit pendant les cinq premières années suivant la signature du contrat.

Dans le cadre du financement des coûts de développement des projets de centrales photovoltaïques en France, négocié avec EDRAM en plusieurs tranches et pour un montant total de 50 M€ à la clôture, CVE SAS a consenti une garantie autonome à première demande d'un montant maximum de 12,5 M€.

Garanties données au titre des appels d'offre de la CRE

Dans le cadre des appels d'offres organisés par la CRE, cette dernière impose que des « garanties financières d'exécution » soient apportées par les partenaires bancaires pour le compte des sociétés lauréates. Le montant des engagements s'élève à 5,4 M€ au 31 décembre 2024 et dépend des centrales en construction à chaque clôture.

26.3 Autres engagements donnés et reçus

Garanties données relatives aux rachats de titres

Les engagements de rachats et de cessions de titres s'établissent pour un montant total de prix de rachat de 20,7 M€ au 31/12/2024 (19,2 M€ au 31/12/2023), selon les échéances suivantes :

- Année 2025 : 4,0 M€ (0,1 M€ au 31/12/2023)
- Année 2026 : 6,1 M€ (10,0 M€ au 31/12/2023)
- Année 2027 : 1,4 M€ (1,4 M€ au 31/12/2023)
- Année 2028 : 6,2 M€ (6,4 M€ au 31/12/2023)
- Année 2029 : 3,0 M€

Garanties données aux porteurs d'obligations

Dans le cadre de contrats d'émission d'obligations, les garanties de remboursements données aux obligataires s'élèvent au total à 108,7 M€ au 31/12/2024 (79,4 M€ au 31/12/2023).

Le montant des garanties est en augmentation de 29,3 M€ compte tenu des levées de fonds réalisées auprès des investisseurs au cours de l'exercice 2024 en particulier sur deux holdings dédiées au financement des actifs chiliens.

Les échéances des garanties se répartissent de la manière suivante :

- Année 2025 : 10,9 M€ (6,0 M€ au 31/12/2023)
- Année 2026 : 16,2 M€ (11,4 M€ au 31/12/2023)
- Année 2027 : 37,4 M€ (30,8 M€ au 31/12/2023)
- Année 2028 : 26,6 M€ (6,3 M€ au 31/12/2023)
- Année 2029 : 17,6 M€

Crédits photographiques :
CVE; GettyImage/Flash Dantz; FXDriant; GettyImages/Frank and Helena;
GettyImages/merc67; iStock/StockPlanets; iStock/EvgeniyShkolenko; François Moura;
iStock/Markus Thoenen; iStock/Yurii Sliusar; iStock/WangAnQi; GettyImage/mmpile;
Welcome To The Jungle/David Costa; Sous l'oeil de Flo; iStock/svetikd; Monkman Mabke.

Conception et réalisation :
WAT - wearetogether.fr

CVE SIÈGE FRANCE

5 place de la Joliette
13002 Marseille

contact@cvegroup.com
Tél. : +33 4 86 76 03 60

